IMT Nuremberg Archives

H – 5051

International Court of Justice

1687
JL/RL

Read 31/1/46 I

EXTRAIT DU DOCUMENT C-45
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

Le Commandement Militaire
en Belgique et dans le Nord
de la France

O.U le 10 fé vrier 1944

.....

Secret

L'exécution immédiate des ordres suivants donnés par le Commandant en Chef des Forces de l'Ouest pour la lutte contre les terroristes doit être ordonnée.

1. .....

.....

2. ..... Il en résulte que :

a) Il faut riposter de suite avec les armes à feu

Si de ce fait des innocents sont frappés, ceci est à déplorer mais uniquement de la faute des terroristes.

I

b) Cerner immédiatement le lieu de l'attentat et contrôler tous les civils se trouvant dans les parages, sans distinction du rang et de la personne.

c) Incendier immédiatement les maisons desquelles les coups de feu sont partis.
Seulement après exécution de ces mesures ou de mesures immédiates semblables, un rapport sera transmis au Militärbefehlshaber et au SD qui doivent continuer l'affaire avec la même sévérité.

d) La rapidité et la décision avec lesquelles le Chef de troupe agira sont à placer au premier plan dans tous les cas pour décider de son action. Les Chefs de troupes mous et indécis doivent être punis très sévèrement parce qu'ils mettent en danger la sécurité des troupes placées sous leurs ordres et le respect de l'armée allemande.

En raison de la situation actuelle, des mesures trop sévères ne peuvent être sujet à sanctions.

Pour le Commandant Militaire
en Belgique et France du Nord,
le Chef de l'Etat-Major,

signé illisible..

H5051 - 0002

read 31/1/46

F 665

2

264
Notice 69/2

page 1)

!A n'utiliser que pour les besoins
! du Service.

LA LUTTE CONTRE LES BANDES DE PARTISANS

(valable pour toutes les Armes)

(du 6/5/1944.)

Haut-Commandement de la Wehrmacht
N° 03268/44 - W.F.A / Op.

page 2)

Quartier Général de l'Armée
en campagne
Le 6/5/1944

La Notice 69/2 intitulée "La Lutte contre les bandes de partisans" entre en vigueur dans la Wehrmacht à la date du 1.4.1944; la notice N.f. D. 69/1 "Instructions pour la lutte contre les bandes de partisans à l'Est" (O.K.W 1216/42 W.F. St/Op. du 11.11. 1942) n'est plus valable.

Le Chef du Ht-Commandement de la Wehrmacht
P.O
Signé : JODL

!La présente Notice est secrète!
!Tout emploi abusif sera puni. !

.....

REMARQUE PRELIMINAIRE

page 4)

La présente notice a pour but de fournir aux unités de la Wehrmacht et à leurschefs, qui ont reçu pour mission de combattre des bandes de partisans, des principes d'une valeur générale confirmée par les faits, des expériences et des conseils.

Elle est valable pour la totalité de la Wehrmacht, que pour tous les organismes exerçant leur activité en territoire occupé (Service du Travail, Organisation TODT,

.....

I6I La fouille de villages suspects demande de l'expérience. Faire appel aux forces du S.D. ou de la Police Secrète. Les complices des partisans doivent être démasqués et apprehendés sans faiblesse. Les mesures collectives contre les habitants de villages entiers (y compris l'incendie de ces villages) ne doivent être prises que dans les cas exceptionnels et ordonnés exclusivement par les Commandants de Divisions ou des Chefs des SS et de Police.

.....

H5051 – 0003

F 2573

Real 31/1/46

TRADUCTION

EXTRAITS RELEVES DANS LE "KRIEGSTAGEBUCH" (JOURNAL DE ROUTE) du HAUPTVERBINDUEGSSTAB 588, sous le COMMANDEMENT DU GENERAL-LIEUTENANT Fritz von BRODOWSKY

2I
JL/RL

Dates	N° des Pièces	
30.3.44	4	Une action est entreprise dans la région du sud de PONTAUMUR, LE CLAVEIX-PRONDINES, etc...Elle était composée de 11 gendarmes d campagne SD et de la troupe, I9 TERRORISTES FURENT FISILLES, 8 arrêtés, des armes et de munitions capturées.
I7.4..44	8	Una action a été entreprise dans la région Sud-Ouest du département de la Dordogne près de LALINDE à laquelle participa une compagnie de Géorgiens, de la gendarmerie, de campagne, des membres du SD, 56 personnes arrêtées, quelques maisons furent dynamitées Pertes : Néant.
3.6.44	24	- § 3 - " L'organisation et la conduite des opérations de nettoyage contre les bandes terroristes sont confiées au Général Lt von BRODOWSKI qui en sera responsable."
3.6.44	24	Je suis chargé de rétablir l'autorité des forces d'occupation dans le département du Cantal et les régions limitrophes. La lutte contre les bandes armées sera poursuivie par TOUS LES MOYENS. Il reste entendu que le commandement de la SIPO et du SD (Hauptsturmsführer) me seront subordonnés.
11.6.44	40	La situation reste incertaine dans la région de LIMOGES au cours d'une action de la troupe le 10.6.44 la LOCALITE D'ORADOUR (3I kms S.O de LIMOGES) fut réduite en DECOMBRES ET EN CENDRES.
I4.6.44	82	A 10 kms au S.O de LUSSAC, rencontre avec une bande de terroristes qui se rendaient vers l'hopital d'ISLE JOURDAIN (60 kms N.O de LIMOGES pour y apporter du ravitaillement, TROIS TERRORISTES FURENT FUSILLES. La bande ramenait 4 Russes qui devaient être remis au SD. ILS FURENT FUSILLES AU COURS D'UNE TENTATIVE DE FUITE.

H5051 - 0004

22

4

I4.6.44	54	Une communication téléphonique en provenance d'ORADOUR (30 kms S. de LIMOGES), signale ce qui suit: 600 personnes furent TUEES. Un Untersturmhuehrer de la SS pz. Div. "Das Reich" avait été fait prisonnier à MEUL (8 kms N.O de LIMOGES). Il put s'enfuir. L'on trouva les lettres d'un Oberzahlmeister (trésorier) et des traces de mauvais traitements. TOUTE LE POPULATION MALE d'ORADOUR FUT FUSILLEE LES FEMMES ET LES ENFANTS SE REFUGIERENT DANS L'EGLISE QUI FUT INCENDIEE. Des explosifs étaient entreposés dans l'église. TOUTES LES FEMMES ET TOUS LES ENFANTS TREPASSERENT.
I4.6.44	54	A partir du I7,6 un avis sera placardé sur les murs de GUERET prévenant la population qu'en cas de récidive, de terribles représailles seraient prises, car toute la population de GUERET sera rendue responsable des pertes subies par la Wehrmacht et des biens personnels du Verbindungsstab.
I[illegible].6.44	58	Le Préfet de LE PUY fait demander au Verbindungestab si les blessés ramassés sur le champ de bataille de MONTMOUCHET et soignés par la Croix-Rouge peuvent être livrés comme Prisonniers de Guerre ? Le Commandement supérieur décide : les blessés doivent être considérés comme "Francs-Tireurs" et seront mis à la disposition du SD ou du 2ème bureau (contre-espionnage). Pertes au cours des combats de MONTMOUCHET : 20 morts, 6 blessés, Pertes ennemies : 600 dont 300 tués.
I8.6.44	70	Action dans la région de MANDAILLES (23 kms N.O AURILLAC) terminée; 7 TERRORISTES FUSILLES. Propres pertes : 2 blessés.
26.6.44	87	NETTOYAGE DE MURAT terminé. 10 maisons détruites, 115 PERSONNES ARRETEES. Dans la région de St-AMAND arrestation de 2 femmes du maquis.- Action contre les terroristes à LAGLEGEOLIE (14 kms S.O BRIVE). Rapports : 2 ennemis tués, 11 prisonniers, 12 M.P., 2 mitrailleuses légères, des documents très importants.
26.6.44	93	Suite à l'action entreprise dans un rayon situé à 23 kms S.O BRIVE, la ville de SARLAT a été atteinte. Une infirmerie de campagne a été liquidée. Résultats : 30 tués et 2 prisonniers. (médecins)
9.7.44	113	L'hôpital de MAGNAC-LAVAL a été nettoyé par une Cie renforcée du I9 ème SS Polizeiregiment aidée de miliciens et de gardes français, MEDECINS ET BLESSES TUES, parmi lesquels 3 médecins russes et 60 hommes déserteurs.

H5051 - 0005

10.7.44	115	A EYGURAND (8 kms O. de BOURG-ASTIC à TOUTE LA POPULATION MALE DE BOURG LASTIC a été arrêtée. Le nettoyage de la région est en cours.
11.7.44	118	A TULLE, le 9.6.44 la caserne occupée par le I3/95 Sicherungsbgt, a été attaquée par les terroristes. Le combat se termine grâce au renfort d'éléments de la Pz. Div. "Das Reich" 120 habitants MALES DE TULLE FURENT FUSILLES & 1.000 REMIS ENTRE LES MAINS DU SD DE LIMOGES, pour enquête.
9.8.44	163	Sommes tombés sur un fort groupement de terroristes armés, 400 hommes environ, cantonnés dans la forêt de LIVRAIS (30 kms O. de MOUDINS). Après un combat dans cette forêt 49 TERRORISTES FURENT FUSILLES. Propres pertes : 5 blessés.

Traduit par le S/ Lt Interprète REITER

H5051 – 0006

JL/RL
23

F 594 6

SECRET

Extrait de l'arrêté Ic/I,2 As. V pol 259/988/42 Vju I82/42 Nr. I850/42 sec. vom I7.4.42.

Objet : I6.4 A ttentat contre SF-906 près de CAEN.

A la Circonscription A

1.)Il faut faire en sorte que jusqu'à nouvel ordre vingt membres de la population civile française voyagent à tit d'accompagnateurs dans les trains SF-806 (départ de Cherbourg I9 h10, arrivée à Amiens 4 h 20) et SF 906 (départ d'Amiens 21 h 20, arrivée à Cherbourg 6 h 27) de Cherbourg à Amiens et retour.

Les civils français d'accompagnement devront être divisés en deux groupes de 10, de façon que 10 voyagent dans le premier wagon après la locomotive et 10 dans un wagon vers le milieu du train. Leur emplacement pendant le voyage doit être complètement séparé des compartiments spéciaux des permissionnaires du front.

Les directives suivantes seront données pour l'exécution de cette disposition :

a) Les personnes françaises qui devront accompagner le convoi seront indiquées par le Préfet de St-LO ou le Feldkommandant compétent. Elles doivent appartenir à toutes les classes. Le Feldkommandant peut imposer au Préfet une liste nominative. Il faut éviter que le Préfet propose des civils connus comme particulièrement germanophiles ou comme collaborateurs. Le Préfet doit donc communiquer ses listes en temps voulu.

b) Pour chaque voyage, le Préfet de St-LO devra placer les Français accompagna teurs de trains, sous les ordres de deux personnes responsables. Les Français d'accompagnement devront obéir aux indications de ces surveillants. Les surveillants sont responsables que les civils français qui accompagnent le train ne s'éloignent pas de celui-ci et se conforment à toutes les indications de détail de la puissance occupante, qui peuvent être données. On doit faire savoir aux civils français qui accompagnent le train qu'ils seront punis en cas de contravention, ou s'ils s'éloignent indûment.

c) Le Préfet de St-LO règle la question de nourriture des civils français qui accompagnent le train ainsi que celle de leur logement à Amiens.

d) Le Préfet de St-LO est responsable de la présentation de chaque convoi, deux heures a vant le départ du train à l'officier ou à la garde de la gare de Cherbourg. L'officier de la gare de Cherbourg remet les civils français qui accompagnent le train à l'officier convoyeur allemand.
Celui-ci exerce la surveillance de ces civils.- A l'arrivée à AMIENS, les civils français qui accompagnent le train doivent être remis aux mains de l'officier de gare ou à la garde de la gare. Celui-ci veille à ce qu'ils se présentent régulièrement deux heures a vant que le train quitte Amiens. Jusque là on peut les laisser aller en ville.
On doitt préparer les mêmes mesures (conformes au N°1) pour tous les trains SF dont la gare destinataire ou terminus se trouve dans le district A.
Des ordres ultérieurs régleront le mode d'emploi des mesures du N° 1 pour ces trains SF.

H5051 - 0007

F 719 Read 31/1/46 7

EXTRAITS

L'inondation du polder "Wieringermeer"

Le neuf ou dix Avril cependant, deux autos et un motocycliste apparurent au travail. Les voyageurs (des militaires allemands) se sont mis au courant de la situation, et l'on donna l'ordre d'accélérer le rythme de l'exécution des travaux. Dans le cours de cette semaine, un assez grand nombre d'ouvriers fut mis à l'ouvrage. On ne maçonna plus les puits ronds et le plus vite possible on creusait les puits jusqu'à une certaine profondeur. L'entrée de cette partie de la digue était défendue pour tout le monde, des gardes militaires la gardaient.

Le I7 Avril I945, à midi et quart, on fit sauter la digue, de sorte que les deux parties de la digue furent détruites jusqu'à une hauteur un peu au-dessous de la surface de l'eau du "Ijsselmeer". L'eau du Ijsselmeer, qui était à peu près I0 centimètres + N.A.P. (Niveau du polder), coulait d'abord par un petit profil du polder. Le sol du Wieringermeer avait là une hauteur de 3.30 mètres N.A.P. environ.

Tard dans l'après-midi du même jour (I7 Avril), la quantité d'eau coulante augmenta et le soir l'eau dans le polder montait déjà très vite. Un habitant, resté à l'arrière du Village Wieringerwerf rapportait ce qui suit :

"Dans la nuit du I7 au I8 Avril, nous fûmes surpris
" très vite par l'eau dans le village. Le soir l'eau
" était encore au niveau du haut du mur du port, dans
" le cours de la nuit elle monta avec une vitesse ex(
" traordinaire et tout le village fût inondé en quel-
" ques heures, on ne pouvait même plus passer à gué ."
" les routes."

Quant à la population, celle-ci fut alarmée dans la nuit du I6 au I7 Avril. La nuit, à 3 H I/2 environ, on communiqua à Wieringerwerf de maison en maison la nouvelle reçue par le Maire, qu'à midi la digue serait détruite.

Au total on ne donnait pour ce grand polder de 20.000 ha environ qu'un espace de 8 I/2 à 9 heures pour l'évacuer, prenant en considération d'ailleurs que la population devait être averti à bicyclette. Les communications téléphoniques étaient complètement interrompues et l'on ne pouvait employer de voitures automobiles. Ce qui fait que quelques personnes ne recurent l'avertissement qu'à huit heures du matin.

.....

H5051 – 0008

Dans l'obscurité, sans lumière électrique, on ne pouvait guère évacuer dans les premières heures.

Le temps donné à la population était donc de trop courte durée pour l'évacuation du polder, d'autant plus qu'on devait compter avec le fait que les chemins dans la partie la plus profonde du polder seraient très vite impraticables. Lesdistances étaient du reste tellement grandes (Wieringerwer, Medemblik I2 Km. environ) qu'il fallait , avec une lourde charge, beaucoup de temps pour atteindre le bord du polder.

De côtés différents, on se mit enfin en rapport avec l'autorité civile allemande, qui ne donna aucun résultat, le Beauftragte für die Wasserwirtschaft Dr. Kiel nous informa que, lui, ne pouvait rien faire. On essaya aussi de se mettre en rapport avec le Reichskommissar (Commissaire d'Empire) Dr. Seyss Inquart, au sujet de la question précitée. Il n'y a eu aucun résultat.

Les habitants de Wieringerwerf et des environs de ce village se trouvèrent dans des circonstances les plus pénibles, parce que cette partie du polder était la plus basse et la première impraticable, tandis qu'ici la distance jusqu'à la partie au bord du polder était la plus grande. Les secours qui venaient du vieux pays sous la forme de charrettes et bateaux ne pouvaient atteindre ce village étant donné qu'on arrivait d'abord aux villages de Slootdorp et Middenmeer et qu'on y restait pour secourir. Les efforts de l'organisation municipale de l'évacuation provisoire échouaient donc; aussi les gens les plus dupés étaient en général les habitants de Wieringerwerf qui n'avaient pas pu disposer d'une charrette ou d'un autre moyen de transport.

Beaucoup de meubles étaient enfermés dans les greniers, la tempête cependant, qui s'était levée le Samedi 2I Avril noyait déjà plusieurs maisons dans les flots, de sorte que certains habitants ne retrouvaient rien à leur retour effectué en bateau. Les autres trouvèrent leurs meubles flottants, beaucoup ont été perdus ou fortement endommagés.

La rapine dans le polder inondé a déjà été mentionnée. Dans la matinée du I7 Avril, le jour du désastre, des sections de soldats allemands commencèrent à voler. Ces soldats venaient de Wieringen. En outre on brisait tout ce que l'on ne voulait pas. Mais il y a eu aussi des Néerlandais qui se sont mal conduits. Des familles évacuées ont entendu beaucoup de plaintes au sujet des mariniers qui avaient pris part au sauvetage en volant des biens et ont abusé de leur situation. D'autres, au contraire, ont aidé beaucoup de gens, sans qu'il soit question de récompense. Il paraissait que la police, dans les environs, était totalement insuffisante.

Le Capitaine de la gendarmerie des champs Bock avait probablement raison lorsque dans la matinée du I7 Avril, ve-

.....

H5051 - 0009

nant pour saisir des provisions d'huile DIESEL, disait : que les "maquisards" pourraient bien apparaître maintenant. La joie maligne des militaires allemands s'exprimait d'une façon caractéristique dans leurs propos : "Maintenant ils peuvent nager" (allusion à "maquisards" qui se traduit littéralement en hollandais "plongeurs"). Plusieurs fois on a remarqué que l'armée allemande, en comparaison avec Walcheren montrait bien maintenant ce qu'elle pouvait faire.

Deux jours avant la calamité, le Maire a proclamé une communication dans le journal "Wieringermeerbode" dans laquelle la population est avertie que, selon une communication du Ortskommandant (Commandant local) à Alkmaar, il est défendu de participer aux actions terroristes ou de les soutenir, autrement le polder serait inondé. Dans les dits deux jours, rien de particulier ne se passa dans le polder.

Il est du reste d'importance de remarquer que plus d'une semaine après la calamité, à propos d'une pétition adressée à l'autorité civile allemande pour éviter d'autres inondations, on transmit par l'entremise du Dr Keil le message suivant à la Protection des Sites du "Wieringermeer".

a) le trou dans la digue devait être réparé le plus vite possible, pour la réparation de laquelle les allemands participeront.

b) le Commandement Suprême de l'armée allemande avait déclaré qu'au moment de l'inondation, il y avait des raisons militaires urgentes; plus tard, cependant, ils regrettèrent d'y venir.

c) l'autorité allemande concourrait aux efforts, par la Croix Rouge Internationale, pour obtenir les combustibles comme charbons, huile, etc...

Comment une pareille proposition peut-elle rimer avec l'enlèvement simultané des provisions d'huile Diesel et les petits outils de l'épuise volante Leemans par l'armée allemande et avec la circonstance que, jusqu'au jour de la capitulation (Samedi cinq Mai) des personnes ou des bateaux qui se montraient près des trous de la digue étaient canonnés. Aussi cette proposition n'avait aucun argument réel.

H5051 – 0010

Dégâts causés par les inondations dans la Province de la Hollande Septentrionale

EXTRAITS

Le Wieringmeer embrasse à lui seul déjà la moitié de toutes les terres inondées de la Hollande Septentrionale, soit env. 20.000 ha.

Les inondations de 1944 comprenaient environ 10.000 ha, dont enc. 9.300 ha furent submergés avec de l'eau douce et env. 1300 ha avec de l'eau saumâtre. En 1945, il s'y ajoutait, autre le Wieringermeer, env. 9.800 ha, dont env. 40 ha furent submergés avec de l'eau saumâtre (environ 2000 à 3000 mg par litre d'eau), aussi les dégâts causés par cette eau saumâtre ne sont-ils pas grands. La teneur en chlore de l'eau saumâtre du Wieringermeerest, à Medemblik est d'environ 1800 mg, et à Kolhorn, d'environ 1500 mg par litre.

Pour provoquer les inondations de 1945, on a fait entrer de l'eau au moyen des épuires volantes et par la destruction de diverses digues. Ces inondations avaient un caractère tout à fait irrégulier, ce qui a eu pour effet que la plupart des polders ont été inondés jusqu'au niveau des bassins d'écoulement.

Les terres asséchées présentaient une triste image. Les terres labourables étaient plus ou moins bouchées, localement couvertes de plantes aquatiques ou d'une couche d'algues et de végétaux aquatiques. Dans le Beemster, tous les arbres fruitiers des terrains inondés sont morts. De nombreuses prairies sont partiellement couvertes d'une couche de plantes aquatiques.

Après l'assèchement, les terres, dans de nombreux polders, sont demeurées à l'état plus ou moins marécageux. Elles ne pouvaient s'affaisser, parce que les rigoles et les fossés étaient remplis de matières de drages qui empêchaient grandement la décharge d'eau.

H5051 – 0011

Sur le terrain et sur les chantiers toutes les grues furent détruites parmi lesquelles les deux hautes grues, toutes les grues à tour et les grues mobiles sur les chantiers. De même la grue flottante de 150 tonnes et les autres appareil de levage flottants furent livrés à la destruction. Tous les lourds appareils de construction navale furent rendus inutilisables par la destruction des moteurs électriques qui arrivaie en flottant et en détruisant des parties importantes des appareils mêmes.

Un nombre de machines radiales de soudage fut entièrement détruit par des charges d'éclatement. Beaucoup de petits appareils pour le travail de plaques d'acier légères furent complètement détruits.

Par suite des explosions, différents bâtiments durent gravement endommagés, beaucoup de verrerie fut détruite, tandi qu'un incendie se déclara détruisant un ensemble d'appareils de descente (tuyaux et bar pour le lancement de vaisseaux) et quelques chantiers. Une pièce d'archives fut si fortement échauffée par cet incendie, que beaucoup de documents ont été carbonisés.

Pendant les mois suivants et jusqu'à la libération, les appareils mobiles encore présents, les matériaux et les provisions furent chargés systématiquement dans des allèges et transportés en Allemagne autant que la situation militaire rendait cela possible.

Je déclare que je sais à fond les langues néerlandaise et française et que l'article ci-dessus est la traduction exacte et véritable du texte qu'on m'a soumis.

Le Traducteur assermenté
près le Tribunal d'Arrondissement.

Dossier Hollande G3 G4

H5051 – 0012

12

Données principales, dates et faitsimportants concernant le "Wieringermeer".

Superficie :	à peu près 20.000 ha.
Profondeur du sol de polder :	moyen 3 m N.A.P. l'endroit le plus profond : 5.50 m.NAP.
Niveau du polder/	le polder est divisé en trois sections avec des niveaux respectivement de 6.10 m - NAP 5.30 m - NAP 4.60 m - NAP
L'épuisement du polder:	à "Medemblik", la "Lely" une épuise volante électrique à 3 pompes, chacune d'une capacité de plus de 400 m3 à 6 m d'élévation. à "den Oever", la "Leemans", une épuise volante Diesel à 2 pompes, chacune d'une capacité de 250 m3 à 6. m d'élévation.
Ecluse pour la navigation:	4 éclauses d'entrée respectivement à Medemblik, Kolhorn, de Houkes, et den Oever.
Digue : mer	Du côté de l'est pour barrer le "Ijsselmeer" la digue longue de 18 Km entre Medemblik et den Oever. Du côté du Nord-ouest pour barrer le "Amstelmeer" la digue longue de 35 Km d'Amstelmeer.
Période de construction :	On a commencé la construction de la digue en été 1927. Le 29 Juillet 1929 le dernier trou dans la digue fut fermé à une distance de 2.5 Km environ du coin de l'Oever. L'épuisement a duré 8 mois et fût achevé au mois d'Août 1930
Population :	Du temps de la calamité, la population se montant à 6000 environ, y compris les 3 villages : Wieringerwerf, Middenmeer et Slootdorp. Le nombre des fermes : 512.

H5051 - 0013

Le I7 Avril I945, on faisait sauter la digue de l'"Ijsselmeer" à 2 endroits, situés à une distance de I3,5 Km environ de "Medemblik". D'abord les brèches formées par cette action étaient peu d'importance, mais elles s'agrandirent rapidement, de sorte que 2 jours après l'eau s'était déjà élevée jusqu'au niveau de l'"Ijsselmeer". Des sondages faits, revélèrent qu'il s'était formé deux trous d'une largeur de 200 et I60 m et les plus grandes profondeurs étaient respectivement 30 m et 22.50, lrsquels trous sont séparés par une partie de la digue longue de 30 m. restée à peu près intacte.

Au total presque I.000.000 m3 de terre sont coulés dans le polder. Aussitôt que les circonstances le permirent, o n a commencé à fermer les trous. N.V. (Sté Anonyme) C.J.v.d. Hoeven à La Haye est chargé du travail; l'exécution se fait en régie.

Afin de pouvoir avancer le travail le plus rapidement possible, on a construit la nouvelle partie de la digue autour des trous et du côté de l'Ijsselmeer". Sans doute la digue est devenue plus longue par cette action, mais parce qu'on a pu épargner le terrassement à faire, il a été possible de réaliser aussi rapidement l'obstruction de la brèche, et c'est ainsi que le polder a pu être asséché dans le cours de la même année. En outre un abaissement rapide du niveau était désirable pour éviter au contour intérieur (binnenbeloop sans digue de trop grandes détériorations. Les trous se présenteront, après l'exondation, comme 2 petits lacs reliés par une entaille, d'une superficie totale d'à peu près I0 ha et dans quelque temps, ils pourront devenir d'importance au point de vue ragional et naturel.

Le nouveau barrage fut achevé le 5 Août, justement 3 mois après la libération et 4 jours après, le 9 Août la "Lely" et la "Leemans", étant restées complètement intact, pouvaient être mises en action pour l'épuisement.

Le niveau dans le polder était alors identique au niveau de l'Ijsselmeer qu'on avait fait écouler pour avoir un niveau aussi bas que possible, jusqu'à à peu près 0,35 m - NAP. En outre, on pouvait faire couler de l'eau par l'écluse de "Overleker" qui était spécialement installée pour ce but dans le bassin de l"Ambacht" de la Frise occidentale, les "4 Noorder Koggen" (les 4 cogges du nord) d'un niveau de 2.08 m - NAP; par l'épuise volante de l'Ambacht mentionné plus haut, à l'ouest de "Medemblik", cette eau pouvait être reconduite dans l'Ijsselmeer. De cette façon on avait immédiatement trois machines à sa disposition, mais pour satisfaire aux exigences d'avoir épuisé le polder entier avant l'hiver prochain, il était pourtant nécessaire d'installer une épuise volante provisoire. Ainsi on arrivait à raccourcir autant que possible la période pendant laquelle il y a à peu près I mètre sur terre, période qui présente le plus grand danger de destruction et d'envasement des voies d'eau.

Pour l'épuise provisoire, on a installé à Medemblik 4 pompes d'un rendement de 3 à 400 m3 par minute, dépendant de l'élévation à "den Oever" 2 pompes semblables, lesquelles installations sont fournies par la N.V. Werkspoor et qui sont mises en action vers mi-octobre, tandis qu'on installe encore à Kolhorn un nombre de pompes achetées par le Gouvernement en Amérique et qui ont un rendement d'à peu près I00 m3 la minute. Au total on devra faire couler 6 à 8.000.000 m3 d'eau, ce qui dépend naturellement de la quantité de pluie et de la source.

H5051 - 0014

Le niveau du polder a baissé maintenant, le 26 Octobre, à 2.20 m N.A.P. de sorte qu'on a pu cesser de faire couler l'eau par l'écluse d'Overleker par rapport au plus haut niveau des 4 coggès du nord et que le long des bords des parties importantes commencent déjà à être épuisées.

Le dommage sera très important mais ne peut pas encore être calculé; les habitations des villages sont à peu près tout à fait détruites, tandis qu'il ne reste plus qu'environ 10% des fermes.

Une circonstance heureuse est que l'inondation a eu lieu par l'eau douce de l'Ijsselmeer, de sorte que si les voies d'eau et les tuyaux de drainage ne sont pas trop envasés et que le sol puisse se congeler pendant l'hiver prochain, on pourra déjà compter sur une récolte partielle en 1946. Cependant il faudra que le niveau d'eau baisse encore considérablement avant qu'on puisse être sûr sur ce point.

Je soussigné que je connais à fond les langues hollandaise et française et que la pièce susdite est une traduction fidèle et vraie.

H5051 – 0015

La Société Néerlandaise des Docks (Société Anonyme)
(Ned.Dok. - Maatschappij N.V.)

Réparations de navires et de machines

La construction de toutes sortes de vaisseaux de mer et de machines.

Ponts et Travaux de Construction.

A Monsieur Dr.J.A. v.Thiel,
Lomanstraat 69
Amsterdam (Sud)

Amsterdam, Nord, le I3 Novembre I945.

Cher Monsieur,

A la prière du Bureau des Recherches (Rijksrecherche) nous mettons à votre disposition six photos (numéros 5, 34, I5, 30a et I9) concernant la destruction de notre installation d'usine, causée par les Allemands. Ci-joint vous trouverez en triple un résumé des dévastations, qui avaient eu lieu sur notre chantier. Quant aux autres informations au sujet de cette matière, vous pouvez vous adresser toujours à notre directeur, Monsieur Ir.J.P.Hulsman, Mozartkade II, Amsterdam (Sud), né le I3 Décembre I900.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Société Néerlandaise des Docks

Signé : Hulsman,
Directeur.

Résumé des dévastations du chantier

Le 22 Septembre I944 et les jours suivants ont causé à notre chantier les dégâts suivants :

Toutes les vingt grues extérieures, qui étaient employées pour construire des navires, pour oter et replacer les parties de machine et de navire à bord des navires, amarrés le long de notre chantier; et même les grues, employées pour la mise au dock des navires et pour la réparation des navire dans les docks étaient détruites, parce que les pieds de soutien étaient brisés par le placement des bombes.

Les grues roulantes dans les ateliers, treize pièces au total, étaient endommagées, parce qu'on avait fait sauter des bombes, c'est pourquoi les moteurs électriques, mis en marche par un mécanisme, étaient ravagés.

H5051 - 0016

16

Un grand nombre d'outils, entre autres bancs de cutter, machines perforatrices, étavlis et un banc tournant était presque complètement détruit.

Les docks avec les portes de dock et les chambres de pompe avec des pompes pour vider ces docks étaient ravagés de la manière suivante :

Les points de suspension des portes étaient détruits. Des six pompes, deux étaient entièrement détruites et deux étaient ravagéss. Les explosions nuisaient aux chambres de pompe.

Les explosions des bombes détruisaient 60% des vitres des édifices; deux magasins, grands de 55 à 20 mètres et 55 à I5 mètres étaient réduits en cendre, de sorte qu'il faut les rebâtir.

Les centrales électriques de notre chantier étaient complètement détruites, c'est pourquoi il ne restait de tout cela que le peu que nous avons pu emporter. Ces derniers dégâts étaient la dévastation de quatre compresseurs, quatre transformateurs, un transformateur de I0.000 - 3.000 Volts, tandis que quatre autres transformateurs, malgré les dégâts sensibles étaient réparables pourtant.

Les bureaux et la cantine aussi avaient été exposés à la destruction, parce que ces édifices étaient bâtis avec une grande quantité de verre; il ne restait que la charpente après le ravage.

Sur une des cales, il y avait encore un bateau en voie de construction. Parce qu'on avait placé une gorsse bombe entre le fond de ce bateau et la surface supérieure de la cale, l'explosion a fait à cette cale et à ce bateau de grands dommages. Dans le bateau, il y avait un trou de I6 à I5 mètres.

La Société Néerlandaise des Docks,
signé: P.E. Leupen, Directeur.

H5051 – 0017

VERSCHUIE & CO's SCHEEPSWERF EN MACHINEFABRIEK N.V.
AMSTERDAM.

Rapport du Conseil d'Administration aux Commissaires sur l'Exercice I944.

Nous avons l'honneur de vous rédiger un rapport sur l'exercice I944 sur production de la balance provisoire.

Un compte de bénéfices et de déficit n'a pas été fait pour les raisons citées ci-dessous.

Par suite des circonstances, nous n'avons pas l'occasion de satisfaire à l'article I7 des Statuts où il est prescrit que la balance et le compte des bénéfices et du déficit doivent être présentés aux Commissaires avant le Ier Mai.

Aussi n'a-t-il pas été possible de tenir l'assemblée annuelle au mois deJuin, comme cela est exigé dans l'article 2I des Statuts.

Généralités

L'exercice I944 est devenu, pour notre Société, une année de désastre. Le 22, 23 et 24 Septembre I944, les allemands ont fait de grands ravages dans les installations de notre entreprise.

En faisant sauter toutes les grues et la plus grande partie des machines-outils, aussi bien pour le travail de fer que pour le travail de bois, le chantier au Plaatijzerweg fût presque entièrement détruit. Les bâtiments ont été gravement endommagés, la maison du transformateur a été complètement détruite, ainsi que le bâtiment de compresseurs avec les deux compresseurs eux-mêmes. La cale sèche flottante, également gravement endommagée et celle-ci a sombré.

Quant au terrain au Meeuwenlaan, où sont établies l'usine des machines et la chaudronnerie, la grue flottante de 55 tonnes et la grue à tour flottante de5 tonnes, qui appartiennent au Service de bateaux "Meeuw" ont été gravement endommagées et ont sombré au moyen d'explosifs.

Outre des dégâts de verrerie importants, quelques dégâts au bâtiment. Quelques appareils plus petits ont été confisqués et transportés.

Environ I20 tonnes de fer et quelques autres matériaux ainsi que des articles de magasin, représentant nos stocks, ont été emmenés. L'installation de la machine et du chaudron,qui était en voie de construction pour le gouvernement du Chili et qui était prête à être expédiée en Mai I940, fut également embarquée en Allemagne. Tous les matériaux et parties accessoires de commandes qui étaient pour le compte allemand nous ont été retirés aussi. Le cargo de

H5051 – 0018

3000 tonnes qui était en voie de construction sur notre chantier et qui était à peu près prêt pour le lancement, fût endommagé par des explosifs et c'est ainsi que la pente prit feu. Cette coque peut être considérée comme une perte totale et il faudra la déchirer.

Dégâts

Les dégâts aux bâtiments et aux machines furent évalués par la Société des risques de guerre où nous étions assurés contre les dégâts de guerre, à f.454.524.84 A la charge de cette assurance, vient s'ajouter une somme de f.409.646.03. Cette somme est insuffisante pour la réparation des dégâts en tenant compte des prix actuels. Ce n'est qu'après les avoir déjaugés qu'on pourra définir les dégâts de la cale sèche et des deux grues flottantes. En attendant on a déjaugé les grues flottantes et elles sont placées, pour réparation, dans les docks du A.D.M. et du N.D.M. Il sera très difficile et ce sera un travail de longue haleine que de déjauger la cale sèche flottante. Nous évaluons les dégâts totals, exclusivement en matériel flottant à environ f.I.000.000 sur la base des prix actuels.

Les dégâts furent annoncés non seulement à la Société des risques de guerre, mais aussi à la Commission d'Enquête pour les dégâts.

D'après les dernières communications qui nous sont parvenues, nous pourrons attendre un dédommagement pour ces dégâts. La Commission d'Enquête pour les Dégâts a accepté comme base pour le dédommagement les prix au 9 Mai I940.

Quand même nous recevrions ce dédommagement et en outre un versement de la Société des risques de guerre, les frais de réparation surpasseront de beaucoup ces sommes. Aussi les dégâts que nous subirons à la suite du transport des marchandises emmagasinées et de l'installation de machines pour le Chili ont été signalés aux autorités compétentes. Nous ignorons si nous pouvons compter sur un dédommagement de ces dégâts. Il est encore possible que certaines choses soient retrouvées en Allemagne (en attendant nous avons appris où se trouve l'installation de la machine pour le Chili, actuellement en Allemagne).

Les démarches nécessaires pour le recouvrement de nos propriétés ont déjà été faites. Dans la balance que nous fournissons par la présente, on n'a pas tenu compte des dégâts soufferts, pas plus des dédommagements éventuels pour ces dégats, parce que nous n'en sommes pas sûrs et que la somme finale de ce dédommagement est encore obscure.

C'est pour ces raisons que nous avons renoncé à faire, pour le moment, un compte de bénéfices et de déficit.

Le solde bénéficiaire de I944 pourra être employée en temps utile dans une balance nouvelle pour pouvoir couvrir au moins une partie des dégâts.

.....

H5051 – 0019

Je soussigné, A.C. van NIEVELT, Secrétaire de la délégation des Pays-Bas auprès du Tribunal International Militaire à Nürnberg, certifie que je suis parfaitement au courant de la langue néerlandaise ainsi que de la langue française, et que le document ci-dessus est une traduction fidèle et authentique.

La traductrice.

A.C. van Nievelt.

Nürnberg, le 2 Janvier 1946

H5051 - 0020

CD/MR - 774

Aperçu des Ravages faits par les Allemands dans le port d'Amsterdam.

Situation au 5 Mai 1945.

Quai de Sumatra. On détruisit devant les hangars "Sumatra" et et "Celebes" de la compagnie de navigation à vapeur "Nederland" 5 grues et 8 transporteurs. Hangars endommagés et inutilisables. Grues propriété de la Société "Nederland". On détruisit devant les hangars K, L et J. de la Commune 18 grues. Hangars endommagés et entièrement ou partiellement inutilisables. Devant le hangar K. et entre leshangars K. et L. le mur du quai fut partiellement enlevé (3 grues propriété de la Société "Nederland" et 14 grues de la grues de la commune). Le long de tous ces hangars des dégâts furent également faits aux rails de grues, au pavage, à la palée et aux corps morts.

Quai de Suriname. On détruisit 24 grues devant les hangars IV, V, et VI. Toutes les aiguilles détruites. Dégâts aux hangars, rails de grue, pavage, palée et corps morts. Hangars et grues propriété du K.N.M.S.

IJ. barré. (de la Société des cales sèches d'Amsterdam jusqu'aux Ecluses d'Orange).
On fit sombrer près du poste d'incendie le bateau automobile "Adriana Hendrika" chargé de pommes de terre. On fit sombrer et on détruisit dans le "Dokhaven du Amst. Droogd. Mij, le remorqueur Rehoboth" et devant l'entreprise du A.D.M. "Hendrik" dok avec le bateau italien Maggio. Des filets de torpilles dans l'eau autour de l'entreprise A.D.M. Des dépôts superficiels défûrent faits dans l'entreprise du A.D.M. aux immeubles mais des dégâts assez sérieux au matériel flottant.
On fit sombrer devant la tête du quai de Sumatra un remorqueur belge "Pasteur" et un chaland posé avec 4 grues.
Dans le "Motorkanaal" on fit sombrer une grue flottante, un ponton-grue, 2 remorqueurs et une gabare déchargé.
On fit sombrer dans le Johan van Hasseltkanaal (est) devant le chantier Verschure en Co une grue flottante (1700 tonnes) avec une allège et 2 chalands pontes ainsi qu'une grue flottante de 45 tonnes et sur le terrain à peu près toutes les grues furent détruites.
Vaisseau sur pente détruit, tous les bâtiments sérieusement endommagés.
Transformateurs, compresseurs, commutateurs, machines etc. détruits.
Sur le terrain des chars d'assaut du K.N.S.M. on détruisit 3 chars d'assaut, une installation de pompe et une chaudronnerie et on fit sombrer dans l'eau devant un escale-ponton, et un peu à l'Est de ceci 3 allèges et un bâteau de débarquement des forces allemandes.
On fit sombrer près des écluses d'Orange 2 vaisseaux et près de l'embouchure du Rijnkanaal une habitation flottante.
On fit sombrer près du mouillage libre Est un bâteau automobile et devant le hangar 4 au quai de Suriname un remorqueur.

Rijnkade. On fit sombrer devant ce quai une allège chargé de ± 550 tonnes et un remorqueur.

Mond Merwedekanaal. On fit sombrer le remorqueur "Patrie" et 2 vaisseaux.

Spoorweghaven. On détruisit un transporteur sur le terrain du Havenbedrijf "De Rietlanden". Dégâts à la palée et aux corps morts.

H5051 - 0021

....et aux corps morts

Borneokade. On détruisit au petit port intérieur une grue de la Société "Oceaan". Dégâts au hangar T. et aux rails de grue. On détruisit devant les hangars R.S. et T. de la Commune et devant le hangar au "Nieuwe Rijnvaart Mij." 17 grues, dont 7 étaient la propriété de la Société "Oceaan", 6 de la Commune et 4 du "Nieuwe Rijnvaart Mij". Dégâts aux hangars rails de grues, pavage et corps morts. Hangars entièrement ou partiellement inutilisables.

Nieuw-Entrepôtdok. On détruisit 10 grues devant les propriétés Dégâts aux entrepôts (donc inutilisables), aux rails de grue, pavage palée et corps morts.

Zeeburgerkade. On détruisit 3 grues devant le hangar N. et 3 grues devant le hangar C. Endommagement de hangars et partiellement inutilisables, rails de grues, pavage, et corps morts. Grues et hangars propriété de la Commune.

Levantkade. Devant les hangars I, II et III du K.N.S.M. 25 grues furent détruites, toutes la propriété du K.N.S.M. Des hangars, et des bâtiments, des rails de grues, pavage palée et corps morts endommagés. On fit sombrer devant le hangar II un bateau automobile et un chaland ponté.

Javakade. On détruisit devant les hangars E., F et G de la commune (déjà brulés plutôt) 12 grues de la commune et devant les bâtiments et hangars Holland, Java/Madoera de la compagnie de navigation à vapeur Mij. "Nederland" II grues de la même société par laquelle des hangars et des bâtiments furent endommagés ou entièrement ou partiellement inutilisables. Egalement des dégâts aux rails de grues, pavage palée et corps morts.

Handelskade. On détruisit au port intérieur 5 grues, à la tête une grue et au IJhaven le long de l'établissement du Holl. Stoomboot Mij. 9 grues toutes propriété de la cimmune. Dégâts au hangar de la cummune et à la tête et aux bâtiments. Egalement des dégâts aux rails de grue, pavage, palée et corps morts.

IJ barré (de la Gare N.Z.H.T.M. jusqu'à la tête de Pierre). On a fait sombrer:
Le paquebot "Portunis" près de la gare N.Z.H.T. .; 2 paquebots du loutre cassé; 2 remorqueurs et 2 bateaux automobiles dans Sixhaven. Dans le Jachthaven 2 remorqueurs et près au mouillage libre, le remorqueur "Lena".
A la tête de la "Steenen Hoofd" un bateau brise-glace de la maison d'armements Goedkoop et à l'ouest de celle-ci un remorqueur.

Westerdok. On détruisit deux grues des chemins de fer hollandais et une grue du N.V. v/d Vliet et de Jonge, on fit sombrer un chaland ponsé automobile.

Dans le Westerkanaal. On fit sombrer un vaisseau près du Zoukeetsplein.

Ned. Scheepsbouw Mij. Sur ce chantier on détruisit 10 grues à tour et 4 voies de grues avec 8 grues, tous les chariots de lourdes machines, des compresseurs, des transformateurs et des commutateurs. La coque d'un grand vaisseau sur la pente

H5051 – 0022

H5051 - 0023

...sur la ponte

fut sérieusement endommagée. On avait mis des filets de torpilles dans l'eau devant le chantier. A l'Ouest de la nouvelle ponte on avait fait sombrer un cargo automobile de la maison d'armements "Koppe".

Ned. Dok Mij. On fit sombrer de cette Société un dock flottant de 650 tonnes dans le canal. Les portes et les pompes des bassins croisés furent endommagées. Toutes les grues de dock, de ponte et de terrain (21 pièces) furent détruites. Ponte num. 2 fut détruite, vaisseau et ponte num. 3 endommagés. Tous les grands appareils, la centrale des compresseurs, les centrales électriques etc. furent détruites ou sérieusement endommagés, magasin brûlé, autres bâtiments sérieusement endommagés.

Dans Zijkanaal H. On fit sombrer le grand appareil à levage flottant du Ned. Scheepsbouw Mij.

Dans le Noordzeekanaal. On fit sombrer près des installations d'artillerie un vaisseau et on fit sombrer entre Zijkanaal G et H 2 vaisseaux de mer pas encore tout à fait finis, successivement de 2000 et 3000 tonnes dans toute la largeur du canal.

Petroleumhaven. On détruisit les chars s'assaut du N.V. Petroleumhaven Handel Mij, de Creosoot Export Mij. et The Texas Company, en tout 8 pièces, installations de pompes, chaudronnerie, hangar de décharge.
On fit sauter toutes les aiguilles et longes des chemins de fer. Dans le chenal ouest on mis un barrage de port. Dans le port même on fit sombrer le s.s. "Karlsruhe" et dans l'entrée Est la suceuse "Hydra" du Amst. Ballast Mij. et on y mit deux barrages.

Coenhaven. Dans ce port on détruisit 18 grues de la Commune et 2 transporteurs du N.V. Ned. Steenkolen Handels Mij. En faisant sauter les mines mises dans le mur du quai à des distances de 30 m. 5'400 m. du mur au quai de 5800 m. furent sérieusement endommagés et également les hangars I et II, les rails de grues et les rails ordinaires et le pavage. On fit sauter également toutes les aiguilles et longes des chemins de fer ainsi que le bâtiment de transformateur avec les transformateurs.

Au Noordzeekanaal. On détruisit devant les hangars de la commune B et C les transporteurs, d'où des dégâts à ces hangars (pour le moment inutilisables).
2 grues détruites devant l'usine "Amst. de superfosfaat".

Houthaven. Dans le port de Minerva on fit sombrer la grande grue flottante du "Werkspoor" et dans l'ancien "Houthaven" un étaland ponsé. On détruisit également dans le "Oude Houthaven" une grue du N.V. Blaauwhoedenveem - Vriesseveem et une grue du N.V. Nederlansche Veem au Barentszkade. L'accès au Houthaven fut barré en faisant sombrer 2 élévateurs à grain du N.V. Silo-Elevator et Graanfactor Maatschappij.

Je déclare que je sais à fond les langues néerlandais et française et que l'article ci-dessus est la traduction exacte et véritable du texte que l'on m'a soumis.

Le traducteur assermenté près le
Tribunal d'Arrondissement.

CD/MR - 766

Le port d'Amsterdam

Description de la situation du cinq mai 1945 et des travaux de réparation, faits depuis cette date-là jusqu'à présent.

La voie d'accès et voie maritime au port.

Les épaves des deux vaisseaux de mer et des six navires de navigation intérieure, qu'on avait coulées devant et entre les môles dans l'avant-port de IJmuiden, et le banc de sable, qui s'est formé alors et qu'on n'avait pas pu draguer à temps, ont été enlevés pour une forte part, autant qu'ils barraient l'accès, de sorte qu'à présent à marée basse et sous toutes les circonstances de temps des vaisseaux à calaison de 28 pieds - c.à.d. la calaison d'un Liberty chargé - et des vaisseaux Victory - et à marée haute et par un temps favorable des vaisseaux à une calaison beaucoup plus grande peuvent entrer.

On continue assidûment et énergiquement le travail, pour que les derniers restes des obstacles, par suite desquels il est pour le moment impossible d'admettre des vaisseaux à plus grande calaison, soient enlevés.

Les Allemands ont causé des dégâts sensibles à la plus grande écluse de l'ensemble d'écluses à IJmuiden, nommée "Noordersluis", de sorte que pour le moment celle-ci ne peut pas être employée pour la navigation. Les autres trois écluses restaient tout à fait intactes.

Par la soi-disante écluse du milieu (Liddensluis) d'une chambre longue de 225 mètres, large de 25 mètres et d'une profondeur de seuil de 10 mètres - N.A.P. (Niveau d'Amsterdam), les plus grands vaisseaux ayant leur port d'attache à Amsterdam, sauf le paquebot "Oranje" jaugeant de 20.000 tonneaux, peuvent écluser. A présent tous les vaisseaux, qui peuvent passer les môles de IJmuiden, peuvent être écluses.

Les Allemands laissaient tranquille le manche, entre les écluses de IJmuiden et de Hembrug. Dans la partie de la manche entre le Hembrug et le Petroleumhaven (port de pétrole) on avait coulé en travers de la Manche deux coques de vaisseaux de mer, jaugeant de 9.000 et de 3.000 tonneaux, par quoi l'accès au port d'Amsterdam avait été complètement barré pour des vaisseaux de mer et même pour une grande partie des navires de navigation intérieure. Parce que l'enlèvement de ce barrage prendrait beaucoup de temps, on commençait immédiatement après la libération, par l'enlèvement du plus petit navire situé le plus nord, par draguer en même temps 180.000 M3 terre du bord du nord de la Manche et par construire une nouvelle digue de canal, plus avant dans l'intérieur du pays.

Ce travail est déjà prêt depuis quelque temps. La partie du vaisseau jaugeant de 3.000 tonneaux, qui s'élevait du vaisseau de 9.000 tonneaux, est enlevée. Maintenant il y a une passe libre le long de ce barrage ayant une profondeur d'eau de 9 mètres (29'6'') et une largeur de 60 mètres sur le fond à l'endroit le plus étroit.

Au commencement de cet enlèvement des épaves on dirigeait des vaisseaux, qui ne pouvaient pas passer par ledit barrage, au port de l'ouest. Un mur de quai, resté intact, long de 160

H5051 – 0024

H5051 – 0025

mètres, pourvu d'une grue de 3 à 5 tonnes est à la disposition des vaisseaux.

Dans ce port quatre grands vaisseaux de 10.000 tonneaux environ, ou un plus grand nombre de navires plus petits peuvent amarrer. Par bonheur le port d'Amsterdam même, bien que les outils de renflouage, le Coenhaven et le Petroleumhaven aient beaucoup souffert par suite de la force des armes, est resté praticable comme tout.

Les plus grands vaisseaux de mer peuvent entrer dans tous les bassins du port. Les murs de quai du port sont presque tous restés intacts, de sorte que les vaisseaux peuvent être chargés et déchargés partout dans le port aux quais et à ancre aux bouées. Il faut mentionner comme chose particulière qu'on avait coulé les bouées, pour éviter que les Allemands les détruisent ou les emportent. Toutes ces bouées sont réparées maintenant et remises à leur place.

Le chargement et le déchargement des vaisseaux se fait avec les quelques grues, restées en arrière, ou avec l'outillage propre de chargement et de déchargement des vaisseaux.

Le Coenhaven ne fonctionne guère. Ici, par suite de l'explosion des mines marines, mises à une distance de 30 mètres environ desmurs de quai, du mur de quai long de 5800 mètres n'est resté utilisable qu'une partie de 400 mètres le long du port à charbon.

Le Houthaven n'a pas eu de dégâts.

Dans le Petroleumhaven on détruisait de 81 réservoirss d'une capacité totale de 185 000 M3 46 à l'usage des alliés, le 14 Mai 1940. De ce qui restait les Allemands détruisait trente quatre au mois de septembre 1944, de sorte que le 5 Mai 1945 il n'y avait qu'un réservoir d'une capacité de 200 M3. Les fondations des réservoirs et le port lui-même étaient intacts cependant, par quoi il était possible, en se servant des matériaux, restés intacts, et des nouveaux matériaux, de remettre en état 6 reservoirs d'une capacité totale de 8.020 M3 et de les faire fonctionner de 1 Novembre

Après la réparation des autres réservoirs le Petroleumhhven disposera vers le fin de 1945 d'une capacité totale de 20.000 M3 à peu près.

Puis il y a sur le terrain de la Société Batave de Pétrole (Bataafsche Petroleum Maatschappij) au-delà de le IJ des réservoirs à pétrole d'une capacité de 20.000 M3.

Les installations des réservoirs à huile végétale, appartenant à la Société Ambtex et ayant une capacité de 22.300 M3, sont restées tout à fait intactes.

Des 280 grues, répandues dans tout le port, on avait détruit 203. Des 77 grues restantes il y en a 40 à peu près à eau profonde. A la mi-Novembre 1945 après la réparation de quelques grues et par l'achat d'autres, on remettra en état de fonctionnement quelques 90 grues au total. Ces grues sont distribuées selon le besoin dans les ports des quais différents où des vaisseaux de mer se chargent et se déchargent. Des 43 outils flottants de renflouage on détruisait 26. A la mi-Novembre 1945, on pourra, après avoir fini les travaux de réparation, ajouter onze pièces aux 17 pièces restantes, de sorte qu'alors 28 outils flottants de renflouage seront mis en état, y compris, sauf quelques chèvres d'une capacité de renflouage de 150 tonnes et 13 grues pour la mise en stock des charbons et d'autres fabrications en masse, un élévateur et transporteur de charbon d'une capacité de 500 tonnes par heure.

Les grues détruites sont presque toutes éloignées maintenant, dessorte que les vaisseaux de mer peuvent amarrer au Javakade, au Handelskade, au Binnenhaven - autant que cela est important pour la navigation - au Zeeburgerkade, au Ertskade, au Panamakade, au Borneakade, au Levantkade et au Surinamekade. Ce mois-ci encore une grande partie du Sumatrakade sera remis en etat. Au total 9200 mètres du mur de quai sont déjà à présent très praticables.

Les installations de charbon au Rietlanden sont restées intactes et fonctionnent délà depuis quelque temps.

Les hangars de port et les entrepôts sur les quais n'ont souffert que parce qu'on avait fait sauter les grues.

Le dégât se restreint à des vitres cassées ou à des portes en bois ou en fer détruites ou hors des gonds. Un seul hangar - le hangar E au Javakade - était complètement réduit en cendres par un feu pendant une attaque aérienne. Les hangars I et II au Coenhaven et les immeubles de l'Entrepôt Municipal de Commerce (Nieuw Gem. Handels-Entrepôt) au Cruquiusweg ont beaucoup plus souffert que les autres bâtiments de port. La réparation du dit Entrepôt sera probablement finie à la mi-Novembre. Ça ou là les chemins de fer du port sont bien endommagés, parce qu'on avait fait sauter des grues.

Le silo à la Westerdoksdijk est resté intact. Ce silo a une capacité de stockage de 18.000 à 20.000 tonnes pour du grain déversé; dans l'espace du bas en outre une capacité de 3000 tonnes grain ou farine en ballots ou tourteaux en sacs. Des 7 élévateurs flottants, qui appartiennent à ce silo, chacun d'une capacité de 250 tonnes par heure, on en avait coulé deux. Un troisième était fort abîmé.

Le vandalisme inversé de l'ennemi avait tant nui aux chantiers et aux installations de réparation.

Malgré les dégâts sensibles les chantiers de la Société Néerlandaise de la Construction Navale et de la Société Néerlandaise des Docks ont repris leur travail pour concourir à l'activité du port renaissant à la vie.

Le môle d'achèvement de la Société Néerlandaise de la Construction Navale (Ned. Scheepsbouw Mij.) équipe de grues, est prêt. Par l'installation sur cette partie du chantier d'une nouvelle grue et de deux grues. Composées de trois grues détruites, on bâtira à la fois 4 vaisseaux, chacun de 4000 tonneaux, dans une demie année - par bonheur les scales sont restées intactes. On a fait un plan, qui permettra d'achever les réparations du chantier, le parc des grues y compris, au mois de Juillet 1946. La Société a donc une capacité de 100.000 tonnes de matériaux par an.

Les trois docks creuses de la Société Néerlandaise des Docks, dont, les portes ne fonctionnaient plus par suite des dégâts, étaient vite remis en état. Le plus grand dock a une capacité de 30.000 tonnes.

Des quatre docks flottants de la Société des Docks de Carénage d'Amsterdam (Amsterd. Droogdok Mij.) on avait coulé par explosion le plus grand, d'une capacité de 25.000 tonnes. Les trois autres docks fonctionnent comme toujours.

La plupart des 64 navires, qu'on avait coulés, et d'autres objets flottants sont relevés.

H5051 - 0026

Les communications du port avec l'arrière pays, à l'Est par le IJsselmeer et au Sud par le canal du Rhin, sont tout à fait navigables. La navigation d'Amsterdam jusqu'à Roer est ouverte.

Le port est donc libre du côté de la mer et à présent seulement une partie à atteindre de l'arrière pays. Peu à peu il reprend fermement sa position brillante d'autre fois comme port de transit, de port de stockage de toutes sortes de fabrications en masse et de marchandises en cueillette, produites dans toutes les parties des Pays Bas et de l'étranger

On peut constater, que Zeehaven et le Rijnhaven d'Amsterdam seront réparés bientôt, malgré les grands dégâts.

Le croquis attaché donne un aperçu de l'outillage du port avant la guerre; de l'ampleur des dégâts pendant la guerre et des travaux de réparation depuis.

Amsterdam, le 30 Novembre 1945.

Le Directeur des Institutions

Municipales de Commerce

signé L. Boogaard.

Service des Institutions Municipales
de Commerce (Dienst der Gemeente
Handelsinrichtingen)
Section Publicité, Kadijksplein-1, Tel. 50200.

Je, soussignée, A.C. van Nievelt, secretaire de la délégation des Pays-Bas auprès du Tribunal International Militaire à Nuremberg, certifie que je suis parfaitement au courant de la langue néerlandaise, ainsi que de la langue française et que le document ci-dessus est une traduction exacte et authentique.

La traductrice,

A.C. VAN NIEVELT

H5051 - 0027

931 I

Haarlem, le 17 Août 1945

Sujet: Destructions et inondations non stratégiques

Pièce annexe

A propos de la demande téléphonique de l'Ingénieur In 't Velde du 11 Août 1945, concernant différentes destructions et inondations non stratégiques exécutées par les forces allemandes dans la province de la Hollande du Nord, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

Avant de traiter à part les différents objets, je crois devoir faire remarquer la chose suivante :

Il est très difficile, sinon impossible de juger s'il faut attribuer à une certaine action de guerre une valeur stratégique, aussi, dans le cas où une mesure militaire n'est apparemment pas de nature stratégique, il est difficile de l'affirmer avec certitude (par exemple sous la forme d'une déclaration).

D'autre part, dans certains cas de guerre qui, même si l'on pouvait leur donner quelque valeur stratégique, leur action doit être considérée comme criminelle.

A ce sujet, je pense particulièrement à l'inondation du Wieringemeer, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Dans le traitement des différents sujets suivants, ceux de l'Etat (Canal du Noordzee et les portes d'Ijmuiden et de Den Helder) ainsi que la Commune d'Amsterdam sont passés sous silence.

A Mr le Directeur Général des
Ponts et Chaussées
Catharijne Singel 62
UTRECHT.

I - Ports

Dans les ports de Volendam, de Monnikendam, de Muiden et de Huizen, des barrages ont été faits sous forme de vaisseaux de couleur foncé dans le printemps de 1945. Les lieux de ces barrages sont indiqués sur la carte jointe à cette lettre.

Il semble que la pose de ces barrages a eu un sens stratégique.

2 - Ecluses

En vue de l'inondation dans la région des Vecht, les parties accessoires suivantes d'écluses ont été détruites au moyen d'explosifs.

a) Grande Ecluse de mer à Muiden : les portes de tête intérieures de la chambre Est.
b) Ecluse à l'embouchure de la décharge du lac de Naarden toutes les portes.
c) Ecluse à Uitermeer : les deux portes de tête extérieures.

.....

H5051 - 0028

En outre, une des portes intérieures de l'Ecluse qui donne accès au "Hollandsch Inkeweensche Polder" a été détruite, tandis que les vannes dans les égouts de la tête extérieure de l'ecluse qui donne accès au Spiegelpolder ont également été détruites.

Probablement ces destructions ont été faites dans l'intention de faire entrer par ces écluses l'eau pour l'inondation. Cependant l'inondation aurait pu avoir lieu aussi bien, à mon avis, sans ces destructions si le personnel avait été plus expert.

Enfin il faut encore dire que les forces allemandes ont détruit l'écluse de digue militaire dans la digue de St-Jagten, ainsi que le pont qui se trouve sur cette écluse, en Septembre 1944, au moyen d'explosifs. Comme les inondations qui se trouvaient derrière cette écluse étaient alors achevées depuis longtemps, je crois que l'intention de cette destruction était essentiellement de former un barrage contre les chars d'assaut dans la digue de St-Jagten. Les lieux des écluses sont indiqués sur la carte.

3 - Ponts

Dans la Hollande du Nord, 34 ponts ont été entièrement ou partiellement détruits. Les ponts détruits sont indiqués sur la carte.

Ces destructions ne peuvent pas être rangées, d'après moi, parmi les destructions non stratégiques.

4 - Digues

Au profit de l'arrangement des inondations dans la région du Vecht, des coupures ont été faites dans différents quais de polder. Les lieux de ces coupures sont indiqués sur la carte.

En faisant des coupures, le règlement du débit de l'eau dans les polders n'était pas possible, ce qui fait que quelques polders dans la région du Vecht ont été inondés jusqu'à un niveau plus haut que lesforces allemandes ne le jugeaient nécessaires du point de vue militaire.

C'est de ce côté que les dégâts ont été plus grands qu'ils n'auraient dû l'être si lesinondations avait été faites d'une manière plus experte.

5 - Moulinages

Pendant l'arrangement des inondations dans la région du Vecht, des parties accessoires des moulinages avec les annexes des polders ont été détruits au moyen d'explosifs.

a) Noordpolder, à l'est de Muiden : la substructure du moulinage et l'échappement de la vis d'Archimède ont été abimés.

b) Zuidpolder à l'est de Muiden : la substructure du moulinage a été detruite; la pompe endommagée.

c) Polder de Nieuwe Keverdijk : La porte d'attente de la petite écluse dans le cours d'eau extérieur a été détruite.

d) Horstermeer : Les soupapes d'échappement des moulinages ont été détruites.

.....

H5051 - 0029

e) Polder de Bloemendaal : L'échappement de la pompe a été endommagé. Ces destructions qui ont été probablement faites pour l'inondation, étaient, ainsi que celles des écluses, tout à fait superflues.

Les lieux des moulinages cités sont indiqués sur la carte.

J'ajoute que des parties accessoires de pompes et de moteurs des différents moulinages des polders inondés en I944 ont été éloignés par les forces allemandes. A mon avis ceci a été fait avec des intentions stratégiques.

6 - Inondations

Les régions inondées sont indiquées sur la carte.

Toutes ces inondations (à l'exception de celle de Wieringermeer qui sera discutée à part) ont été faites, à mon avis avec des intentions stratégiques.

Comme déjà communiqué ci-dessus, l'inondation de la région du Vecht a été faite d'une manière peu experte et il en est résulté des dégâts inutiles. En outre, par erreur, un commencement d'inondation fût fait du polder de Bloemendaal et de la partie orientale du Gemeenschapspolder. Ces inondations furent arrêtées quelques jours après. Comme la terre n'a pas été inondée ici, ces polders ne sont pas indiqués sur la carte.

Pour autant que je sache, toutes ces inondations de la région du Vecht ont été faites sans qu'il soit donné un avertissement aux autorités civiles ou à la population.

Le Feldwebel Michaels a Weesp a été l'intéressé de l'inondation de ces régions.

Concernant l'inondation du Wieringemeer, je fais observer que je ne suis pas capable de juger si cette inondation avait un sens militaire, mais si cette inondation se trouvait avoir un sens stratégique ou tactique, on doit la considérer comme criminelle car la situation militaire, lorsque cette inondation fût décidée le I7 Avril I945 avait déjà tellement changé au désavantage des Allemands qu'ils ne pouvaient pas en attendre un avantage important pour leur position militaire.

La perte faite au peuple hollandais par l'inondation du Wieringermeer est hors de toute proportion avec l'avantage militaire que cette inondation aurait pu donner aux Allemands. A ce sujet, ce qui suit est aussi important. Environ une semaine après l'inondation, les allemands ont autorisé le Capitaine des digues et les membres du conseil de surveillance du polder du Wieringermeer à boucher les trous dans la digue du Wieringermeer en disant que les Allemands les y aideraient autat que possible et que l'huile "Diesel" qu'il faudrait pour l'épuisement pourrait être importée d'Angleterre par l'intermédiaire de la Croix Rouge.

Quoique cette proposition fût pratiquement irréalisable, elle fû faite dans l'espoir de créer des "circonstances atténuantes"

.....

H5051 – 0030

Au jour de l'inondation, différentes autres mesures ont été prises qui font présumer que le tout a été exécuté d'après un plan bien déterminé. C'est ainsi qu'au premier jour de l'inondation, toute la provision d'huile "Diesel" a été retirée aux moulinages de "Leemans" par des militaires allemands. En outre, des postes allemands avaient été mis sur différents lieux de la digue avec l'ordre de vérifier s'il se trouvait parmi la population fuyante des gens du maquis.

La possibilité que l'inondation fut la conséquence d'une erreur fatale est à peu près exclue. Le progrès particulier qui a été fait depuis le IO Avril I945 avec la fabrication de trous d'explosion dans la digue et l'application de charges dans ces trous, prouvent que la destruction a été préparée et exécutée avec système et avec conscience du but.

D'après les renseignements du Capitaine des digues du Wieringermeer, le Commissaire d'Etat Seyss-Inquart a été mis au courant d'avance . La Recherche de l'Etat se renseigne maintenant qui a donné cet ordre de destruction et qui l'a exécuté.

D'après le Capitaine des digues au Wieringermeer, les dégâts au total peuvent être évalués approximativement à 50 ou 60 millions de florins. J'inclus ici I4 photos qui ont été prises pendant et peu de temps après l'inondation.

L'Ingénieur en Chef du Régime provincial des
Eaux de la Hollande du Nord.

Etait signé : E. THOMESE.

Je déclare que je sais à fond les langues néerlandaise et française et que l'article ci-dessus est la traduction exacte et véritable du texte qu'on m'a soumis.

Le Traducteur assermenté.
près le Tribunal d'Arrondissement.

H5051 – 0031

H5051 - 0032

CD/MR - 759

Les Destructions au Port de Rotterdam

par l'Ingénieur N.Th.KOOMANS .

Si dans l'aperçu ci-après nous parlons des destructions au port de Rotterdam, nous visons particulièrement celles qu'ont effectuées les Allemands quand, de propos délibéré, ils ont fait sauter les 27, 28 et 29 Septembre 1944 les travaux du port, opérations qui ont été suivies de quelques manipulations complémentaires aux mois d'après.

Avant ces dates, le domaine du port avait déja enregistré quelques pertes spécialement lors des opérations de guerre de Mai 1940, par ex. quelques hangars et quelques magasins s'étaient perdus dans la presqu'île entre Rijnhaven et Nieuwe Maas, l'un ou l'autre hangar au Lloydkade et au Ysselhaven côté ouest, ainsi que quelques entrepôts et bureaux au Noordereiland. Par suite des attaques aériennes pendant la période d'occupation des dégâts furent subis à l'Entrepôt Libre, tandis que quelques hangars se perdirent aux ports Mermehaven et Jobshaven, et que de sérieux dégâts furent causés à quelques entreprises industrielles et aux chantiers. Le port tel quel n'avait souffert que peu par là : l'on put réparer assez promptement le dommage causé en 1940 par les Stukas aux fondations du Lloydkade et pour le reste les dégâts regardaient plutôt les immeubles et les établissements et non pas les murs de quai.

De tout autre nature furent les conséquences des dévastations intentionnelles faites par les Allemands dans l'automne de 1944.

S'il est vrai qu'au "mardi fou" du 5 Septembre 1944 l'idée de détruire les installations du port ne s'était pas encore enracinée chez les Allemands; de sorte qu'alors on n'apporta des charges explosives qu'aux portiques de quelques grues, les semaines après on commença avec ardeur à creuser derrière les murs de quai, des trous d'environ trois mètres et demi de profondeur, tous les 25 ou 30 M, au centre de la première voie ferrée du côté de l'eau. On munit ces trous de gaines en bois, qui mesuraient à l'intérieur env. 0.75 x 0.75 M et qui manifestement étaient destinées à recevoir des bombes.

De ces préparatifs, qui furent pris principalement sur la rive droite de la Meuse, l'on pouvait escompter des ravages qui dépasseraient de loin ce qu'il fallait pour un but purement militaire. De la part de la Direction Municipale du Port l'on a remontré cela aux autorités allemandes, d'abord oralement puis par écrit, mais provisoirement sans résultat aucun.

Cependant; en quelque sens, les destructions vinrent encore d'une façon inattendue, lorsqu'au matin du 25 Septembre sur la rive gauche de la Meuse, où l'on n'avait guère fait de préparatifs, on débarqua en toute hâte sur le quai de grosses bombes (d'env. 750 kilos), après quoi l'on règla les horloges des dispositifs d'amorçage et l'on roula les bombes dans l'eau devant les murs de quai, en intimant aux assistants qu'elles éclateraient dans les 2 fois 24 heures et que la population voisine n'avait qu'à décamper.

H5051 - 0033

En effet, le 27 Septembre les quais de port le long du Rijnhaven sautèrent en entier, ceux du Masshaven côté Nord également, tandis que le 28 Septembre ceux du Waalhaven croulèrent en majeure partie et le 29 Septembre ceux du Merwehaven côté Ouest en entier. Ultérieurement, en 1945, une partie s'est perdue encore au Lekhaven.

L'étendue des dégâts.

Pour avoir une base de comparaison entre la destruction qu'on avait préparée et celle qui finalement a été réalisée, nous renvoyons le lecteur à la figure 1.

En tout, l'on a fait exploser 7000 mètres de murs de quai, dont 4350 m. étaient affectés à la manipulation de colis, 2300 m. à la manipulation de marchandises en vrac et 350 m. n'étaient pas encore pourvus de hangars ni de grues.

Dans ces catégories il restait: 125000 m de murs de quai pour la manipulation des colis, 420 m pour la manipulation des marchandises en vrac et 600 m dépourvus encore de pavé, de hangars et de grues.

Des hangars et des magasins situés dans le secteur du port de mer, environ 35 pour cent se sont perdus, c.à.d. en bâtiments une surface de sol de 186.000 m2, tandis qu'il restait 349/000 m2 surface exploitable;

Des 28 ponts de chargement dix-neuf furent détruits ensemble avec les quais, tandis qu'antérieurement dix-sept exemplaires avaient été emmenés en Allemagne. Des 252 grues de quai 80 furent détruites, alors que 16 avaient été enlevées. Heureusement la majeure et la meilleure partie du matériel flottant a été sauvée.

Ces premiers temps, Rotterdam présentera des possibilités assez restreintes pour le stockage du charbon et des minerais, car pour cela il faut des quais à portée des ponts de chargement, mais pour le transbordement direct de ces marchandises et d'autres matériaux analogues devant être chargés à la cuiller, le port a conservé une capacité convenable; Des silos et autres installations pour céréales rien ne s'est perdu. Par contre, les parcs aux réservoirs ont été fortement endommagés; tout de même, la capacité de stockage se rétablit dans un rythme rapide (Jusqu'à fin Septembre, de zéro pratiquement parlant - elle a été portée à 165.000 tonnes, en fin d'année elle atteindra probablement 500.000 tonnes)

Il n'est pas possible encore de donner davantage qu'une estimation globale, à base des prix de 1939, des dégâts causés aux quais, aux hangars, aux grues, aux ponts de chargement etc... Cette estimation globale se monte pour Rotterdam à Fr. 54.000.000.- Sur cette même base de prix, le dommage qu'a souffert le Nieuwe Waterweg (la Nouvelle Voie d'Eau) dans son ensemble, donc y compris les dégâts causés au port de Vlaardingen Est, aux chantiers de pétrole et aux chantiers navals, mais non compris les bateaux et les machines-outils flottantes - est évalué en chiffres ronds à florins 100.000.000 contre florins 700.000.000 - pour les dégâts enregistrés par la ville. Il est évident que pour la restauration et la reconstruction de la ville et du port il faudra des sommes bien plus fortes. Cependant, le plus grand tort réside bien dans le temps relativement long que demanderont tous ces travaux.

H5051 - 0034

La nature des destructions.

La nature des destructions dépend du placement des bombes dans l'eau devant le mur ou dans le corps de sable derrière la superstructure, puis aussi de la construction des murs de quai. Voir pour cela la fig. 12.

La destruction la plus radicale a bien été causée aux murs de quai d'ancienne construction autour du port Rijnhaven (fig.2 a). Cette construction se composait en substance d'un batardeau d'osier, sans amélioration du sol, d'un plancher de fondation en bois reposant sur des pilotis de sapin minces, et d'une superstructure en béton avec revêtement de basalte (fig. 3). C'est ici que, par suite de l'explosion, de grosses pièces ont été arrachées à l'assise du mur de quai, tandis que les parties n'ayant pas sauté sont absolument suspectes. Le sol environnant accomplit un puissant mouvement horizontal perpendiculairement au quai, dont la conséquence fut que quelques-uns des bâtiments avoisinants ont glissé de sur leurs fondations. Les grues sur le quai furent détruites. Le tout devra être déblayé et remplacé par une nouvelle construction.

Au port Rijnhaven côté Sud-Ouest, un avant-corps avait été prévu, servant en même temps de fondation au hangar à étages "San Francisco" de la Compagnie de Navigation "Holland-Amerika Lijn" (fig. 4 et 5). Ce hangar a été entièrement détruit sur toute sa longueur et à un tiers ou la moitié de sa profondeur.

Au port Maashaven côté Nord, où le mur de quai consiste en un bateau d'osier sur un sol amélioré, en une plaque de fondation en béton armé reposant sur de lourds pilotis de bois, et en une superstructure de béton et de basalte, l'on a fait exploser les bombes partiellement dans l'eau devant le quai et partiellement derrière les murs de quai. Grâce à la construction plus solide et plus résistante, le dommage des bombes sous l'eau s'est bien plus localisé que cela ne fut le cas au port Rijnhaven. Là où les bombes ont été placées derrière la superstructure, celle-ci s'est bien déplacée localement, mais en certains cas la plaque de fondation n'a été que peu endommagée, ainsi par ex. pour l'établissement de la Steenkolen Handelsvereeniging (fig. 6). Ce n'est que là où la superstructure avait été renforcée jusqu'à former une lourde poutre de grue, supportant les avant-portiques des ponts de chargement, que la charge éprouva tant de résistance que l'effet en profondeur gagnait au point de détruire aussi le devant de la plaque de fondation (fig. 2 b).

Des deux côtés des cratères que présente le front du quai, la superstructure a glissé de sur son soubassement sur une longueur assez grande. Un examen devra montrer dans quelle mesure le mouvement horizontal de la plaque de fondation a provoqué une rupture des pilotis. Là où les bombes ont éclaté sous l'eau une espèce de "blow-out" (éruption) s'est produite en quelques endroits derrière l'assise, et à ces endroits un entonnoir s'est formé.

Le ravage causé aux grues, aux ponts de chargement et aux hangars est effrayant (Fig.7) Comme les Allemands ne tolèraient pas qu'on prît aucune mesure préservatrice, le terrain derrière le front du quai s'est affaissé sur une profondeur de 20 à 25 m. en emportant avec lui tout ce qui se trouvait

H5051 - 0035

dessus. Signalons, en passant, que les habitants du quartier de Katendrecht ont contribué bravement à compléter la démolition parfaite des hangars.

Au port de Waalhaven (fig. 2 c) nous avons affaire surtout aux conséquences de bombes ayant été placées derrière la su superstructure. Celle-ci repose sur les caissons qui atteignent jusqu'à 0.50 m au-dessus du bas niveau de l'eau. Là où il n'y avait pas de renfort par suite de la présence de rails de grue, de pavé etc. la superstructure a dérapé, en n'endommageant que faiblement les caissons proprement dits. Sur quelques centaines de mètres de long la superstructure entière a même complètement disparu; la faible résistance paraît avoir été la cause de ce que l'effet en largeur s'est accentué.

Là où les charges ont éprouvé plus de résistance par la présence d'un rail de grue, d'un pavé etc. le dommage est plus local mais gagne en profondeur; là où il y avait une lourde poutre de grue pour ponts de chargement, la paroi de front du caisson a été arrachée par décollage et la superstructure s'est déplacée (fig. 8 et 9). Cependant, il y a lieu de croire que les caissons eux-mêmes n'ont pas bougé de leur place et qu'après réparation ils pourront servir de nouveau de fondation.

Il est intéressant d'inspecter les ruptures du matériel aux endroits où de lourdes voies de grues ont sauté. Les rails et les poutres de fer montrent des ruptures; le fer à béton a coulé dans beaucoup de cas comme si on l'avait travaillé à la filière.

Au port de Merwehaven (fig. 2 d) nous avons affaire à une construction en caissons bien plus légère, allant jusqu'à un niveau plus bas, savoir 1 m 85 au-dessus du bas niveau de l'eau. Aux endroits où les bombes ont été jetées à l'eau devant les murs, l'explosion a eu pour effet que le caisson a été pour ainsi dire tiré de sa place par succion et jeté sur ses côtés; tandis que le devant a été éventré sur une grande hauteur. De quelques caissons la paroi arrière a également été fortement endommagée. Là où les bombes avaient été placées derrière le mur; elles pénétraient dans le caisson qui, par suite de l'explosion, fut déchiré.

La restauration.

Il n'y a que peu de chose à dire encore sur le mode de restauration à suivre. Il ne faudra pas attendre de changements d'importance dans la forme des bassins du port. La proximité des conglomérations urbaines et surtout la situation des emplacements ferroviaires comportent qu'il est né ici un ensemble casi indivisible et inébranlable. A la question de savoir s il fallait combler ou restaurer les ports, il a été répondu par restaurer, encore qu'il soit probable que, par-ci par-là, la destination subira quelque modification.

Au port Merwehaven l'on devra prévoir devant les caissons une digue ancrée. Par contre, au port Rijnhaven il faudra une construction entièrement nouvelle. La circonstance que quelques bâtiments et usines ont été sauvés et qu'on utilise encore les ducdalves rend impossible de fermer le port dans son ensemble et de traiter le tout comme un batardeau unique. Il s'agira donc de travailler et de pouvoir travailler depuis l'eau. Au port Maashaven il y aurait moyen, à l'aide de la cloche à plongeur municipale et après au préalable ôté la superstructure, d'enlever la plaque de fond en tant que celle-ci

H5051 - 0036

et d'en battre de nouveaux, puis de réparer de nouveau la plaque à l'aide de la cloche à plongeur. Il est probable, cependant, que ce procédé demandera trop de temps pour l'appliquer sur toute la longueur et que, pour les parties le plus gravement endommagées, il faudra recourir à des méthodes de réparation plus radicales et plus précieuses. Au port Waalhaven, la grande difficulté réside dans la réparation des murs de front des caissons. On délibère encore sur le procédé à suivre ici.

Barrages de l'eau.

Des 16 cocks flottants se trouvant dans le Nieuwe Waterweg, il y en a deux - dont un le plus grand de tous - qui avaient été sérieusement endommagés par les bombardements des alliés, tandis que les Allemands en ont fait couler bas 11, opération qui pour une partie allait accompagnée d'une destruction des pompes et des moteurs.

De ce nombre, 8 docks ont é présent été renfloués, alors que de ces 8 cinq exemplaires ont été réparés au point de pouvoir servir de nouveau.

Parmi les docks non réparés, on compte le dock Municipal de Rotterdam de 15.000 tonnes, que les Allemands avaient utilisé pour boucher complètement l'entrée du port Maashaven, au cours de laquelle opération le dock se cassa. Les morceaux furent éloignés le 20 Juillet et le 30 Août 1945 (fig 10)

Les obstructions à l'entrée duport Waalhaven par le grand pétrolier français Salomé et à l'embouchure du port Rijnhaven, où l'on avait fait couler un trans porteur de charbon et quelques carcasses de remorqueurs, n'eurent que peu d'effet. Avec l'aide de remorqueurs, le port du Waalhaven restait accessible aux bateaux de 10.000 tonnes; celui-ci est de nouveau accessible aux bateaux de mer, bien qu'il faille éliminer encore le transporteur de charbon.

Il est d'extrême importance que la tentative d'obstruer le Nieuwe Waterweg près de Maasluis ait échoué. Il faut attribuer cela en partie au fait que les Allemands, en faisant couler lespremiers bateaux pour le blocus, notamment le "Zuiderdam" et le "Dinteldijk", ont agi avec trop de précipitation, de sorte qu'ils sont tombés à côté de la passe au lieu de dedans. Des deux autres bateaux de barrage placés postérieurement, le "Prins Willem V" et le "Baud", le second a été déplacé sur une distance considérable, lors d'une marée exceptionnellement haute et par l'action du courant violent, qui l'a entraîné à travers l'ouverture de passage existant entre les autres bateaux. Par là; la situation pour la nvigation s'est bien améliorée (fig. 11)

Ici il faut rendre hommage aux pionniers de l'illégalité qui, par deux fois, ont fait couler le bateau Westerdam, destinéà à encombrer la passe, d'abord au Wilhelminakade et plus tard au Merwehaven, où le bateau qu'entretemps les Allemands avaient lesté toucha le fond.

Ainsi que l'a constaté le Port Executive Committee déja dans un communiqué du commencement de Mai dernier, l'obstruction près de Maasluis ne formait pas d'obstacle pour les bateaux ayant 24' de tirant d'eau, tandis que la voie d'eau put être ouverte le 16 Juin 1945 également aux bateaux ayant 29 pieds de tirant d'eau, avec une largeur de passage minimum de 150 mètres, grâce aux déblayements ayant eu lieu entretemps

Une obstruction réelle et effective du Waterweg n'a donc jamais pu être menée à fin, heureusement ! tandis que les plans qu'on attribuait aux Allemands de faire s'ensabler cette voie d'eau en détruisant le Môle Sud à l'embouchure de Hoek van Holland, n'ont pas été réalisés non plus.

Je soussigné déclare que je possède à fond la langue néerlandaise ainsi que la langue française, et que ce qui précède est une traduction exacte et fidèle du texte néerlandais ci-joint.

La Haye, le 15 Décembre 1945.

traducteur assermenté

H5051 - 0037

CD/MR - 765

Legenda.

Fig. 1 Nieuwe Maas
Nouvelle Meuse

Maashaven
Port de la Meuse

Rijnhaven
Port rhénan

Waalhaven
Port du Waal

Merwehaven
Port du Werve

_____ Quai pour bateaux de mer

;;;;;;;;;;;; idem, destruction préparée, mais non réalisée.

---------- Murs de quai détruits.

Echelle / 0 1 2 /m.

Aperçu des destructions préparées et de celles réalisées.

Fig. 2 Nature des destructions H.W. = haut niveau d'eau
L.W. = bas niveau d'eau
N.A.P. = niveau amsterdammois nouveau

Fig. 3 Port rhénan côté Est.
Les structures supérieures des magasins se sont affaissé
Fig. 5 Hangar San Francisco de la Cie. de Navigation Holland-Amerika-Lijn. Détail de la fig. 4 (page A 85)
Fig. 6 Grue sauvée de la Steenkolen Handelsvereeniging au port Maashaven.
Fig. 8 Ponts de chargement de MM.Kruwal au port Waalhaven côté Ouest.
Fig.10 Le dock brisé IV de la Commune de Rotterdam est éliminé de l'entrée du port Maashaven.
Fig.11 Tentatives de barrage du Nieuwe Waterweg près de Maassluis.

Axe du chenal

ss. DINTELDIJK
coulé le 23-9-44
ss. ZUIDERDAM coulé le 22-9-44

ss. BAUD
relevé du 13-12-44

ss. BAUD coulé le 11.10;44
ss. PRINS WILLEM V
coulé le 5-10-44
relevé du 13-12-44

Fig. 4 Aperçu Hangar3San Francisco3 de la Compagnie HOLLAND AMERIKA LIJN
Fig. 7 Destruction au port Waalhaven, côté Nord-Ouest.
Fig. 9 Ponts de chargement de la S.A. Frans Swarttouw's Havenbedrijf au port Waalhaven côté Nord-Ouest.
Fig.13 Maashaven. Quais et hangars détruits.
Fig.12 Mur de quai au port Rijnhaven; grue de MM. Blauhoud sauvée accidentellement
Fig.14 Port Maashaven. Ponts de chargement détruits de la S.A. Thomson's Havenbedrijf.
Fig.15 Destruction au port Waalhaven côté Nord-Ouest.

H5051 – 0038

Read 31/1/46 38

DOCUMENTS HOLLANDAIS

Dossier III - A 3

BOMBARDEMENT DE ROTTERDAM ET CAPITULATION DE L'ARMEE HOLLANDAISE

Document concernant l'Ultinatum à la Ville de ROTTERDAM

ROTTERDAM, le 14 Mai 1940

Au Commandant des Troupes Allemandes

J'ai reçu votre lettre. Celle-ci n'était pas signée et n'indique pas votre grade militaire .

Avant de pouvoir prendre en considération une telle proposition, celle-ci doit me parvenir avec les in dications de votre grade milita ire, de votre nom et de votre signature.

Le Colonel Commandant les
Troupes de Rotterdam
signé : ILLISIBLE

12.00 reçu de O.L.Z.

Au Commandant des Troupes Allema ndes

J'ai reçu votre lettre. Celle-ci n'était pas signée et ne faisait pas mention de votre rang militaire

Avant de prendre enconsidération une telle pro position, celle-ci doit m'atteindre pourvue de votre rang militaire, de votre nom et de votre signature.

Le Colonel Commandant les
Troupes de Rotterdam
w. gep. P.N.S.

12 H. IO Envoyé en traduction Allemande avec le Capitaine Backer et le Lieutenant Oelmeyer

H5051 - 0039

COPIE

Document concernant l'Ultimatum à la Ville de ROTTERDAM

I4 Mai 1940

Au Commandant de la Ville de ROTTERDAM

Au Maire et échevins et les autorités de l'Etat à ROTTERDAM

La résistance montrée dans la ville ouverte de Rotterdam contre l'offensive des troupes allemandes m'oblige à prendre des mesures effectives si votre résistance ne cesse pas immédiatement. Ceci peut avoirpour conséquence la destruction complète de la ville.

Je vous prie d'insister, comme un homme qui a le sentiment de responsabilité, pour que la ville n'ait pas à souffrir, cette lourde perte. Je vous prie d'envoyer aussitôt, comme signe d'accord, un parlementaire, qui est en possession de l'autorisation nécessaire.

Si je n'ai pas une réponse en main dans les deux heures après la remise de la présente communication, je serais forcé de prendre des mesures très sévères de destruction.

Le commandant des Troupes Allemandes

Reçu à IC H. 30

Je reçois votre lettre. Celle-ci n'était pas signée et ne faisait pas mention de votre grade militaire. Avant de prendre en considération une telle proposition, celle-ci doit me parvenir mentionnant votregrade militaire, votre arme et votre signature.

Le Colonel Commandant les Troupes à Rotterdam

H5051 - 0040

DOCUMENTS HOLLANDAIS

Dossier III - A 3

Notice concernant l'Ultimatum

Renseignements donnés par le Capitaine du Génie BAKKER.

Les heures soulignées sont absolument exactes parce que le Capitaine B. a réglé sa montre sur l'heure de l'Etat-Major Allemand (c'est l'heure hollandaise)

IO H. 30 : Parlementaire allemand au Statenweg 147 La réponse devait être donnée avant 12 H. 30 La réponse est : " document non signé et aucune mention de l'expéditeur.

II H. OO : Départ du parelemntaire du Statenweg

12 H. I5 : Le Capitaine B. présent sur le " Noordereiland " près du " Koningsbrug "

Attendu en société du " Oberstleutn " Von Choltitz l'arrivée du corps d'armée C presque à .....

12 H. 35 Arrivée du Gén. Ltn. SCHMIT avec le Gén. Maj. Student et le Gén. Maj. d'une division et d'officiers d'Etat-Major Entretien dans une crèmerie

Génltn. S. écrit en caractères allemands les conditions de la capitulation sur la lettre réponse (au recto et au verso réponse au premier ultmatum. Cette lettre devait être rendue plus tard. La traduction s'est égarée pendant la fusillade.)

13 H. 20 Le Capitaine B. part du point de négociation avec les conditions auxquelles il fallait répondre avant 16 H. 20. Donnés comme escorte deux officiers allemands.

13.H.22 : Fusée lumineuse rouge tirée par les Allemands sur l'ordre du Gén.Ltn.S. lorsqu'une escadrille d'avions fut observée.

13 H. 25 : Fusée lumineuse rouge près de la coulée Sud de Willemsburg sur l'ordre d'un des offidiers allemand qui accompagneaient le Capitaine B.

13 H. 30 : Premières bombes sur Rotterdam-Est. Les deux officiers allemands prennent congé au milieu de Willemsburg et retournent.

15 H. 50 Retourné avec le Colonel Scharro sur le " Noordereiland " pour la capitulation. En auto au Silo près de Maashaven.

Dans un autobus, entretien avec les trois généraux déjà cités.

H5051 - 0041

H5051 - 0042

DOCUMENTS HOLLANDAIS

41

Dossier III - A 3

Notice concernant l'Ultimatum (suite)

Dans un autobus, entretien avec les trois généraux déjà cités.

18 H. 50 L'Entrée des troupes allemandes devait avoir lieu. Elle a été avencée à 18 H. 20

19 H. 00 : Entretien avec le Gén. Student et l'Oberstlieutnant Von Scharroo au Statenweg sur le transport des prisonniers de guerre. Fusillade.

Un officier allemand communique au Colonel SCHARROO à l'arrivée au pont jeté sur le port Koningshaven : " " Mons.Gen.Lt.Schmit regrette infiniment le bombardement "
Plus tard, les allemands ont dit aux Capitaine B que les fusées rouges étaient destinées à éviter le bombardement, "abstellen "

Cependant il y a vait eu une très bonne communication de T.S.F. depuis la terre avec les avions. Le Capitaine B m'exprima son étonnement que cela fut fait par le moyen de fusées.

Pas de rencontre avec le Colonel SCHARROO. Celui-ci était en permission.
Le Capitaine BAKKER depuis le 25 Juin, albertinestraat La Haye, tél. 720548
Le Général WENNIGER a dit au Général Van Voorst qu'il y avait intention de faire faire le bombardement par 6 escadrilles, mais qu'il y en avait deux qu'on ne pouvait pas atteindre.

Notices concernant l'Ultimatum

IO H 30 Parlementaire allemand arrive à mon poste de commandement, statenweg 147, avec la demande de capituler. La réponse devait être donnée avant 12 H. 30
Après délibération téléphonique avec le Commandant en chef des forces Territoriales et maritimes, la réponse était ainsi conçue : Document pas signé et ne porte pas la mention de l'expéditeur.
12 H I5 En possession de cette réponse, le Capitaine BAKKER se présente sur le " Noordereiland " près du Koningsbrug " Attendu dans la société du Oberst.Ltn. Von Choltitz l'arrivée du corps d'armée C jusqu'à 12 H. 35

[illegible]

officiers d'Etat-Major entretien dans une crèmerie. Généralleutnant Schmitt écrit en caractères allemands les conditions de capitulation sur la lettre réponse.
13 H 20 Le capitaine BAKKER retourne à son poste avant 16 H 20. Deux officiers allemands ont été donnés comme escorte au Capitaine BAKKER.
13 H 22 Des fusées lumineuses furent tirées par les allemands sur l'ordre du Généralleutnant Schmitt

1

DOCUMENTS HOLLANDAIS

Dossier III - A 3

Von CHOltitz l'arrivée du corps d'armée C jusqu'à
12 H 35
12 H 35 Arrivée du Généralleutnant Schmitt et le Gén. Maj. Student et le Gén. Maj. C d'une division et d'officiers d'Etat Major. Entretien dant une crèmerie. Generalleutnant Schmitt écrit en caractères allemands les conditions de capitulation sur la lettre réponse.
13 H 20 Le capitaine BAKKER retourne à son poste de commandement avec les conditions auxquelles il fallait répondre avant 16 H 20. Deux officiers allemands ont été donnés comme escorte au Capitaine BAKKER.
13 H 22 Des fusées lumineuses furent tirées par les Allemands sur l'ordre du Generalleutnant Schmitt lorsqu'une escadrille d'avions fut observée.
13 H 25 Fusée lumineuse rouge près de la coulée Sud au " Willemsbrug "
13 H 30 Premières bombes sur Rotterdam Est. Les deux officiers allemands prennent congé sur le Willems - brug et retournent.
15 H 50 Avec le Colonel SCHARROO, le Capitaine BAKKER retourne sur le " Noordereiland " pour la capitulation. En auto au sila près de Maashaven Dans un autobus, entretien avec les trois généraux déjàncités.
18 H 50 L'entrée des troupes allemandes devait avoir lieu. Elle a été avancée à 18 H 20
19.00 Entretien avec le Gen. STUDENT et OberstLeutnant Von CHOLTITZ au Statenweg sur le transport des prisonniers de guerre.

Les renseignements et le tableau des heures fournis par le Commandant BACKER sont exacts.

VOORBURG, le 17 Décembre 1945

Le Colonel C.d.
P. W. SCHARROO

H5051 - 0043

DOCUMENTS HOLLANDAIS

Dossier III - A 3 - suite -

Commandant en Chef des
Forces Territoriales et
Maritimes

A.H. K., 27 Juin 1940

Sujet : Discours du Commissaire d'Etat
Dr. Seys Inquart

A l'occasion de sa visite à ROTTERDAM, le Commissaire du Reich, Dr. Seys Inquart a prononcé un discours dans lequel il a communiqué e.a., d'après les rapports+ dans la presse, que la destruction d'une partie de ROTTERDAM était due à notre° faute. Le Commissaire du Reich ajouta que son intention n'était pas d'en faire un reproche aux Commandants Hollandais, du fait que la direction était absente la résolution de ces commandants aurait pû être freinée.

+ parus
° propre

Cette présentation des faits est contraire aux faits tels qu'ils se sont présentés en réalité, de sorte que je me suis vu forcé de protester auprès du Dr. Seys Inquart contre la teneur de sondiscours

Par cette protestation, j'ai fait savoir à cette autorité que le fait, que le gouvernement s'était mis en sûreté à juste raison n'a eu aucune influence désavantageuse pour les commandants hollandais et qu'il ne m'a rien apparu d'un manque de résolution des commandants à ROTTERDAM. Ensuite j'ai dit que ce n'est pas notre faute si ROTTERDAM a été bombardé.

Sans doute il vous intéresse de savoir comment ce sont déroulés les évènements, je vous donne ci-dessous les détails avec lesquels j'ai appuyé ma protestation.

Le 14 Mai à 10 H. 30 le Commandant de la Ville de ROTTERDAM, Colonel SCHARROO, a reçu un document écrit, contenant un ultimatum d'arrêter immédiatement la défense, parce qu'autrement des mesures les plus sévères seraient prises contre la ville. La durée de cet ultimatum était de deux heures. Donc la réponse devait être remise à 12 H. 30 au plus tard.

La lettre n'étant pas signée et la possibilité d'une mystification n'étant pas à exclure, j'ai fait savoir par écrit et par retour du courrier qu'une telle proposition ne pourrait pas être prise en considération du fait qu'elle n'était authentifiée et signée par un commandant compétent.

Cette réponse était arrivé à destination (Noordereiland près du Koningsbrug) à 12 H. 15, donc un

H5051 - 0044

quart d'heure avant l'expiration du délai. Cependant le Capitaine hollandais BAKKER a dû attendre en société d'un lieutenant Colonel allemand, Von Choltitz, l'arrivée des Généraux allemands jusqu'à 12 H. 35. A 12 H. 30 on a remis au Capitaine BAKKER un nouveau ultimatum, cette fois signé comme il faut avec une durée de trois heures. Pourvu de celui-ci, le Capitaine BAKKER est retourné au Commandement Hollandais accompagné de deux officiers allemands. En attendant une fusée rouge a été tirée sur l'ordre du Lieutenant Général Allemand+(d'après ladéclaration allemande signal de non bombardement) et à 13 H. 25 ce signal fut répété près de la coulée sud du Willemsbrug sur ordre d'un des allemands qui accompagnaient le Capitaine BAKKER. Néanmoins le bombardement a commencé à 13 H. 30. Il s'ensuit de ce qui précède que si les allemands ont eu l'intention d'arrêter le bombardement, leur règlement prévu a failli et les dégats provoqués à Rotterdam, ne sont pas dû tout dûs à une mauvaise disposition de la part des hollandais

Comme il ne m'est pas possible de faire connaitre par la presse la réalité sur ce qui s'est passé, je considère comme un devoir d'enlever par écrit le préjudice fait à tort aux forces hollandaises d'être la cause du destin fatal de la Ville de Rotterdam.

Le Général Commandant
en Chef des Fordes Territoriales et Maritimes
était signé H.G. WINKELMAN

+ Schmidt à l'approche d'une escadrille d'avions allemands

o

H5051 - 0045

45

AC/PG
(1043)

A V I S.

Pour la destruction ou la détérioration d'installations ferroviaires, de cables téléphoniques et de bureaux des P.T.T., je rends responsable toute la population de la commune, sur le territoire de laquelle ces actes sont commis.

La population de ces communes doit s'attendre à ce que les représailles se portent sur la propriété privée et que des maisons ou des pâtés de maisons soient détruits.

Je donne le conseil aux communes, d'assurer sur leur territoire une protection suffisante des moyens de locomotion et de transmission par l'organisation de patrouilles ou par tout autre procédé efficace.

Le Commissaire du Reich pour les
territoires occupés néerlandais
SEYSS - INQUART.

La Haye, 24 Septembre 1944.

(1043)

H5051 - 0046

H5051 - 0047

AC/PG
(1046)

Communication du Service de Recherche Politique

à Putten, concernant les représailles du 30 Septembre 1944.

Le 30 Septembre 1944, un attentat eu lieu à une voiture allemande, où se trouvaient deux officiers et deux sous-officiers. Après, un des officiers n'a pas été retrouvé. Les Allemands supposaient qu'il devait encore se trouver au village, pour le retrouver on fit des descentes très sévères chez les habitants, la population étant forcée de se rendre à l'église. Les Allemands déclaraient que si l'officier allemand blessé serait relâché sous 24 heures, on ne prendrait aucune mesure. l'officier est bien retourné sous le terme à terminé, après avoir subi un traitement médical excellent. Cependant, en dépit de la promesse donnée, les mesures furent prises.

La population qui s'était rassemblée dans l'église fut informée que les hommes seraient transportés, que les femmes devraient quitter le village, puisque le village serait détruit. 105 maisons furent brûlées. (Il est estimé que le centre du village consiste de 2.000 maisons). 8 personnes qui tâchaient de se sauver, parmi lesquelles il se trouvait une femme, furent tuées de coups de fusil.

Les hommes furent transportés au camp de concentration à Amersfoort. Parmi eux se trouvaient bien des gens qui venaient à passer, qui étaient entrés du village barré, mais qui n'en pouvaient plus sortir.

A Amersfoort on a relâché 50 hommes environ, 12 ont sauté du train pendant le transport, finalement 622 hommes ont été transportés au camp d'Auschwitz. La plus grande part d'eux étaient morte après les deux premiers mois.

Des 622 hommes qui furent transportés, seulement 32 habitants de Putten et 10 étrangers sont revenus après la libération.

-:-:-:-:-:-

Je déclare que je possède à fond la langue Néerlandaise ainsi que la langue française et que ce qui précède est une traduction fidèle et exacte du texte néerlandais.

Nuremberg, le 20 Décembre 1945.

H5051 - 0048

1.837
J.L./O.M.

CRIMES COMMIS PAR LES TROUPES ALLEMANDES LORS DE LA LIBERATION DU TERRITOIRE BELGE EN SEPTEMBRE 1944

Rapport etabli d'après les dossiers en possession à la Commission des Crimes de Guerre

.....

IV) "TERRORISME"

La mobilisation des forces de la resistance et l'ordre donne par le Gouvernement Belge d'entrer immediatement en action produisirent un veritable bouleversement psychologique dans l'âme des troupes allemandes. La repression du "terrorisme" devint pour les Allemands une véritable psychose, psychose que nous retrouvons à l'origine de la grande majorite des crimes commis lors de l'evacuation du territoire.

Cette mentalite etait nee tant par suite des actes de sabotage commis pendant les derniers mois de l'occupation, que par suite des instructions donnees par le haut commandement Allemand pour les reprimer. Cette crainte existait tant chez les officiers que chez les hommes. Elles les obnubilait et amenait chez eux des reactions violentes contre toute personne suspectee d'être susceptible d'appartenir à un groupement de resistance.

La repression qui les hypnotisait allait du meurtre individuel de simples soldats aux massacres et aux represailles demesurees organisees par les officiers.

Les dossiers en possession de la Commission des Crimes de Guerre en ces matières peuvent être ranges dans les categories suivantes :

I. La mise à mort sans enquête de toute personne suspectee d'être susceptible de faire partie d'un mouvement de Résistance.

2. Les represailles après les coups de mains de la Resistance.

3. Le caractère implacable du combat lorsqu'il etait mene contre des forces de la Résistance et le traitement inflige aux prisonniers faits au cours de ces combats.

1) Mise à mort sans enquête.

.....

A Quevy-le-Grand, le 3, une famille s'etait refugiée dans un abri. Les Allemands, à la recherche de terroristes, y jettent une grenade, puis les font sortir. Ils s'emparent du fils, le mettent contre un arbre et l'abattent.

A Herve, des jeunes gens se trouvaient dans un camion. Celui-ci etant tombé en panne, ils s'enfuient à l'approche d'un camion allemand. Les Allemands tirent et en abattent deux. Le même jour, deux civils circulant sur la route sont rejoints par un tank dont les occupants les interpellent, puis les abattent.

.....

48

1.838 -
J.L./O.M.
....les abattent.

.....

A Glons, le 7, deux jeunes gens sont fouilles par une patrouille. L'un d'eux avait un brassard en poche. Ils sont conduits devant un officier, puis fusillés. Un civil qui s'approchait du pont que l'on minait est abattu par la sentinelle.

A Bonsin, le 8 Septembre, cinq jeunes gens qui ont decidé d'aller loger dans une maison écartée, sont reveillés, en pleine nuit, par des soldats cherchant leur chemin. Ils les emmenèrent, on les roue de coups et les mitraille, après leur avoir fait creuser leur tombe.

2) - Les represailles après les coups de mains de la Resistance.

A Anhée, des coups de feu ayant été tirés sur eux, les Allemands traversent la Meuse, incendient 58 maisons et abattent 13 hommes. A Annevoie, les4, les Allemands traversent la Meuse et incendient 58 maisons.

.....

A Grand Menil, le 5, vingt maisons sont incendiées et un jeune tue, pour un Allemand tue la veille par les forces de la Resistance.

A Nandrin, le 5, en represaille des coups de feu tires sur une voiture la veille, une colonne allemande incendie systematiquement les maisons du quartier proche du lieu de l'attentat et y tue huit hommes pris au hasard.

A Sovet, 22 maisons brûlees, 26 maisons endommagés sur 62, 18 morts , 2 blesses.

.....

A Fosse S/Salm, le 9, des S.S. rassemblent des hommes du village et les emmènent avec pelles et pioches. Sept hommes sont retrouvés cribles de balles et affreusement mutilés avec un ecriteau disant que c'est en represailles pour la mort d'un soldat Allemand.

A Basse-Bodeux, le village est incendie en représai sailles . A Jemappe, Quaregnon, Chlin, en represailles des coups de feu tirés sur une colonne allemande remontant de France, plusieurs maisons sont incendiées, 54 personnes sont abattues.

A Arendonck, le 3, 80 hommes tués, 5 maisons incendiees.
A St-Hubert, le 6, trois hommes tués, quatre maisons incendiees.
A Hody, le 6, destruction systématique du village: 40 maisons detruites, 16 tués.
A Marcourt, le 8, 10 personnes fusillees, 35 maisons brûlees.
A Neroeteren, le 9, neuf personnes, a Oost-Ham, le 10, cinq personnes.
A Balen-Neet, le 11, dix personnes fusillees.

.....

H5051 – 0049

H5051 – 0050

.....

Traitement infligé aux prisonniers de la Résistance.

A Graide, le 1, un camp de l'A.S. est attaqué. Quinze cadavres affreusement mutilés furent retrouvés. Les Allemands y ont fait usage de balles dont la pointe avait été sciée. Certains corps étaient percés de coups de baïonnette. Deux prisonniers furent roués de coups de bâton avant d'être achevés d'un coup de revolver.

A Avrée, le 1er Septembre, un officier allemand est fait prisonnier par les Résistants. Il parvient à s'échapper . Revenu en force, il prend 24 otages et en fusille 2.

.....

A Lasnes, le 4, 11 Résistants qui s'attaquaient à des chars sont massacrés jusqu'au dernier.

A Wavre, Les forces de l'intérieur ayant tiré sur les troupes allemandes, deux chars mettent le feu à trente maisons et mitraillent les gens qui essaient d'éteindre l'incendie, tuant une personne. Ensuite l'artillerie de Beauvechain tire pendant 45 minutes sur la ville .

.....

A St-Léger, le 5, cinq allemands ont été abattus. Une colonne incendie 114 maisons, emmène 40 otages et tue trois personnes.

A Forêt, le 6 Septembre, plusieurs centaines d'hommes de la Résistance sont cantonnés au Château de Forêt. Les Allemands avertis par leur entrée en action décident une action répressive. Un certain nombre de résistants qui n'avaient pas d'armes essaient de s'enfuir. Certains sont abattus, d'autres regagnent le château n'ayant pu passer à travers le cordon de troupes. D'autres enfin sont faits prisonniers.

Les Allemands s'avancent derrière les Résistants faits prisonniers. Après deux heures, les combats cessent faute de munitions. Les Allemands promettent la vie sauve à ceux qui se rendent. Une partie des prisonniers fut chargée sur un camion, les autres malgré la promesse donnée furent massacrés après avoir été martyrisés. Le feu fut mis au château ainsi qu'aux cadavres arrosés d'essence.

Vingt hommes périrent dans le massacre, quinze autres étaient morts au cours du combat.

V) Stabilisation momentanée du front.

.....

- A Schooten 17 personnes furent fusillées par représailles; à Merxem 12 .

A Turnhout 7, tandis que sans aucune utilité militaire, 39 maisons étaient dynamitées.

A Hechtel, les Allemands s'étant retirés devant une avant-garde anglaise, les habitants commencèrent à pavoiser. Mais des troupes fraîches allemandes vinrent contenir les avant-gardes anglaises et ce furent les représailles: 31 fusillés, 80 maisons brûlées et un pillage généralisé.

A Helchteren, dans les mêmes circonstances : 34 maisons incendiées, 10 tués.

A Herenthout : 7 personnes tuees; mitraillade d'un groupe de jeunes gens allant à la rencontre des Anglais : 1 tué et 1 blessé.

Les circonstances dans lesquelles ces hommes furent executés sont toujours identiques. Les Allemands fouillent les caves, font sortir les hommes, les alignent le long de la route et tirent sur eux, après leur avoir donné l'ordre de courir. Pendant ce temps, des grenades sont jetees dans les caves, blessant les femmes et les enfants.

A Lommel, un retour imprevu des Allemands trouve le village pavoisé. Dix-sept personnes cachees dans un abri furent aperçues par un Allemand. Celui-ci fit signe à un blindé qui vint se mettre sur l'abri et manoeuvra jusqu'à l'écroulement de celui-ci, tuant douze personnes.

.....

Le Président de la Commission

. signé : illisible .

H5051 - 0051

Read 31/1/46 57

3045
JL/SG.

DOCUMENT U.K. 79

EXTRAIT DU DOCUMENT DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT
de LA NORVEGE

.....

Comme un exemple de plus des violations allemandes de la loi internationale dans la conduite de la guerre, on peut indiquer que les soldats allemands ont très souvent assassiné des civils norvégiens sous le prétexte qu'ils avaient fait feu sur les soldats. D'après les recherches faites plus tard par la police norvégienne, il fut prouvé que les accusations allemandes étaient fausses.

Comme exemple on peut mentionner que le I3 Avril I940, deux femmes âgées de 30 ans furent fusillées à Reingeike. Le I5 Avril , quatre civils dont deux garçons de I5 et I6 ans furent fusillés à Aadal. Une des victimes reçut un coup de feu dans la tête et des coups de baionnettes dans le ventre. Le I9 Avril quatre civils parmi lesquels deux femmes et un petit garçon de trois ans furent fusillés à Ringsaker.

Le 20 Avril quatre hommes furent tués à Ringsaker, ils furent tués par derrière avec un revolver. Ces exécutions furent accomplies sur les lieux sans jugement. Dans la plupart des cas il n'y eut même pas apparence de procès. Souvent les Allemands brûlèrent les fermes où avaient été commis les crimes. Dans de nombreux cas des civils norvégiens furent obligés sous la menace du revolver de conduire les allemands et d'autres furent forcés de les conduire dans des voitures et des cars sur le lieu des combats. Pendant les attaques les Allemands placèrent des civils norvégiens devant eux pour empêcher les troupes norvégiennes de tirer, suivant un communiqué du Commandemant en Norvège du Nord du 27 Avril I940 .

.....

a) destruction et dévastation de propriétés

Iº) Après le raid sur Lofoten du 4 Mars I94I les Allemands ont ordonné la destruction par le feu de toutes les maisons appartenant aux Norvégiens ou aux familles de ceux-ci qui sont allés volontairement rejoindre les Alliés en Angleterre, ou de ceux qui les ont aidé à partir. A la suite de cet ordre, dix maisons furent brûlées sous les yeux des habitants forcés d'assister au spectacle. Les dégâts s'élevèrent à plus d'un demi-million de couronnes.

2º) Une dévastation analogue eut lieu à Reine en Lofoten le 6 Janvier 42 et on peut évaluer les dommages causés à 250.000 couronnes.

3º) Pour venger la mort de deux policiers allemands tués le 26 Avril 42 à Televaag la localité entière fut détruite, c'est-à-dire plus de 80 propriétés avec 334 bâtiments, le tout causant un dommage de 4.200000 couronnes.

4º

...../

H5051 - 0052

3598
JL/SG.

52

4.200.000 couronnes .....

.....
à la suite de l'avance des troupes russes et de la retraite de l'armée allemande en Finnmark, Octobre Novembre 1944, les allemands pratiquèrent la polique de la terre brûlée pour la première fois en Norvège. Or ordonna l'évacuation de la population civile et la destruction de toutes les maisons, magasins et moyens de transport. Il en résulta qu'environ 30.000 maisons furent endommagées et 12.000 têtes de bétail, les dégâts d'élevant à environ 176 millions de couronnes.
5°) Les Allemands incendièrent à de nombreuses reprises les villas et les maisons d'été dans diverses régions sous prétexte qu'elles avaient herbergé des saboteurs et "des bandits", ainsi par exemple à Hardangervidda au printemps 1943, à Ostre Selidere en été 1944, à Furnes et à Vang en Janvier 1945. Les dégâts s'élevèrent à plusieurs centaines de milliers de couronnes. A Eggedean en Avril 1945 les Allemands brûlèrent les chalets pour se venger de leur défaîte subie en combattant les forces norvégiennes de la Résistance, (dégâts d'environ 150.000 couronnes) et à Masfjorden en Mai 1945 des fermes et des chalets d'été furent brûlés pour le motif (dégâts d'environ 150.000 couronnes).
6°) De nombreux dégâts furent causés à des propriétés norvégiennes à la fois par les Allemands et par les Quislings en confisquant de manière illégale, par des saisies, des vols, des raids, des mesures pénales contre les patriotes, etc..

H5051 - 0053

F 908 53
Read 31/1/46

- 844 -

DEPOSITION N°

TRIBUNAL de
Première Instance
de Marseille

CHAMBRE d'INSTRUCTION

L'an mil neuf cent quarante quatre et le 18 Octobre

Affaire

Par devant NOUS, Jean BOUSQUIER, Juge d'Instruction au Tribunal de Marseille

Assisté de J. NINAU, greffier assermenté,

Taxe

a comparu, hors la présence de l'inculpé, le témoin ci-après nommé, auquel nous avons donné connaissance des faits sur lesquels il est appelé à déposer.

Après avois représenté l'invitation à lui donnée, prêté serment de dire la vérité, rien que la vérité ; requis par nous de déclarer ses noms prénoms, âge, profession et demeure, s'il est domestique, parent ou allié des parties et à quel degré, le témoin a répondu n'être ni parent, ni allié, ni domestique des parties, et a déposé ainsi qu'il suit :

Je me nomme Edgar VON SPIEGEL, 59 ans, Consul Général d'Allemagne à Marseille

J'ai été nommé consul d'Allemagne à Marseille au début de l'année 1942. On m'avait présenté Marseille comme une ville peu sûre, quoique pittoresque. Dès mes premiers contacts avec la population Marseillaise, j'ai pu constater qu'en réalité Marseille ne présentait aucun danger réel. J'ai eu l'occasion de pénétrer à titre privé dans les quartiers du vieux port qui m'avaient été présentés comme les plus mal famés et j'ai constaté qu'on pouvait y circuler librement sans crainte.

Vers la fin de l'année 1942 des personnalités militaires ou de police allemandes, de passage à Marseille m'ont appris qu'on se proposait à faire d'importantes opérations de police dans cette ville et ce afin d'assurer la sécurité des troupes allemandes. Chaque fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai répondu que la réputation de Marseille était absolument exagérée et que cette ville était aussi spure que n'importe quelle autre ville de France.

Dans les premiers jours de l'année 1943, ces bruits se confirmant, j'ai estimé devoir adresser au Ministère des Affaires Etrangères ou plus exactement à l'Ambassade de Paris, un rapport dans lequel j'expliquais que le danger était nettement exagéré et qu'il n'y avait pas lieu de prendre des mesures exceptionnelles.

H5051 - 0054

DEPOSITION (suite)

Quelques jours plus tard, cependant j'ai appris l'arrivée à Marseille du Général OBERG, Commandant Supérieur des S.S., d'un Haut Fonctionnaire Allemand et de plusieurs officiers supérieurs. J'ai réçu moi même cette mission à l'Hotel de la Réserve où j'étais installé et j'ai appris que de Hautes Autorités Allemandes avaient reproché au Général OBERG de n'avoir pas ordonné des mesures de police spéciales pour la ville de Marseille, à tel point que le Général OBERG avait failli perdre son poste à cause de son inaction. La mauvaise réputation de Marseille, dans les milieux dirigeantz allemands était tellement profonde qu'on ne pouvait pas croire qu'il n'y avait pas lieu de faire quelque chose. On estimait aussi qu'au point de vue hygiènique le quartier du Vieux Port pouvait constituer un foyer d'épidémies.

Le Général OBERG a explique que dans ces conditions il avait reçu l'ordre de procéder à l'évacuation et à la destruction de ce quartier, il a précisé que cet ordre avait été donné par une très haute personnalité Allemande.

Je peux affirmer qu'étant données les instructions qu'avait le Général OBERG toute intervention de la part des autorités françaises aurait été absolument inutile et que l'ordre devait être exécuté

Ce n'est que quelques temps après l'évacuation que j'ai eu l'occasion de voir le Préfet BARRAUD et que ce dernier m'a expliqué combien il était peiné par la mesure qui avait frappé le quartier du Vieux Port

Je peux affirmer que dans toutes les circonstances où j'ai rencontré BARRAUD il s'est montré comme le fonctionnaire le plus réservé à l'égard des autorités allemandes. Il n'a jamais accepté une invitation personnelle de ma part, trouvant toujours une excuse pour décliner mes invitations. Il était connu par les autorités allemandes comme étant au moins anti-collaborationniste et je peux en toute sincerité affirmer qu'à plusieurs reprises le bruit a couri qu'il risquait d'être arrêté ou qu'au moins son déplacement serait demandé. Personnellement j'ai toujours insisté pour qu'il soit maintenu en fonction à Marseille car il était le seul Haut Fonctionnaire de la ville qui ne fut pas fréquemment changé.

Je sais que très peu de temps après l'évacuation du Vieux Port le bruit a couri que cette mesure avait été provoqué par des intérêts d'ordre financier ; je peux, vous affirmer qu'à mon avis cette hypothèse est erronée, l'ordre est venu des Organismes Supérieurs du Gouvernement du Reich qui n'ont indiqué que deux motifs :

la sécurité des troupes
et les dangers d'épidémies

H5051 – 0055

je ne vois pas comment des Groupements Financiers, quels qu'ils soient aient pû user de leur influence pour provoquer une semblable décision.

Lecture faite persiste et signe :

E. Von Speigel

J. NINAU J. BOUSQUIER

H5051 – 0056

H5051 - 0057

F'909-56
Read 31/1/46

-I-

VU; Le Chef de Section
Signé:Illisible

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

DIRECTION GENERALE
DE LA SURETE NATIONALE

9° BRIGADE REGIONALE
DE POLICE MOBILE - MARSEILLE

Marseille, I4 Octobre I944

C O P I E

N° I3779 BR.REG.

Transmis
à M.le Commissaire
Divisionnaire
Chef du Service Régional
de Police de Sûreté

Marseille, le I7 Octobre I944
Le Commissaire Principal
Chef de la Brigade
Régionale de la Police
de Sureté

Le Commissaire de Police Mobile DAUTUN Jean

à

Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la
9° Brigade de Police Mobile

MARSEILLE

OBJET: Rapport préliminaire relatif à l'évacuation et à la destruction des quartiers du Vieux-Port de Marseille.

REFERENCE: Note de M. le Commissaire du Gouvernement près la Cour Régional de Justice de Marseille en date du 23 Septembre I944. Vos instructions.

P.J. 3 photographies, 4 extraits de presse
I exemplaire de l'article signé X x x
I copie du P.V. de la séance du Conseil Municipal de Marseille du Ier Février I944.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les premiers résultats de l'enquête à laquelle je procède actuellement concernant l'évacuation et la destruction des quartiers du Vieux-Port. Ces premiers éléments formant le rapport préliminaire demandé par M. le Commissaire du Gouvernement près la Cour Régionale de Justice de Marseille, ont pour but de donner une idée générale de l'affaire et de servir de point de départ à l'enquête proprement dite;

.....

EXPOSE DES FAITS

L'évacuation et la destruction des quartiers du Vieux-Port de Marseille se situent entre le 23 Janvier et le I7 Février I943. Ces opérations eurent lieu en deux phases.

Les Rafles

Le 23 Janvier I943 dans la soirée, des barrages de police furent établis dans divers secteurs de la Ville notamment autour du quartier Nord du Vieux-Port, entre le quai Maréchal Pétain, la Tourette, la rue Caisserie et la rue Chevalier Roze. L'opération consistait "en une visite complète de tous les immeubles de certains ilots désignés, en rafles à domicile sur adresses". Il s'agissait " d'appréhender les repris de justice, les souteneurs, les clochards, les vagabonds, les gens sans aveu, toutes les personnes dépourvues de carte d'alimentation, tous les juifs, les étrangers en situation irrégulière, les expulsés autorisés, toutes les personnes ne se livrant à aucun travail régulier depuis un mois". Les individus arrêtés devaient être conduits à la prison des Baumettes.

Ces opérations durèrent toute la nuit et furent effectuées par 8.000 hommes de police en tenue (G.M.R., Gendarmerie, Garde.) et I.I00 inspecteurs venus de diverses régions de la zone Sud et de Paris pour renforcer la police marseillaise. Dans la nuit du 23 au 24 Janvier un régiment de police allemande fut placée derrière les barrages de la police française pour parer aux incidents éventuels.

L'Evacuation

Le Dimanche 24 Janvier à 6 heures, les voitures radios diffusèrent aux habitants des quartiers cernés du Vieux-Port, l'ordre d'évacuation. Un délai de 2 heures leur fut imparti pour quitter leur domicile. La population évacuée fut transportée par tramways gardés militairement par des forces allemandes, à la gare d'Arenc et de là au Camp de Fréjus (Var) ou devait s'effectuer le criblage. On estime à 20.000 environ le nombre de personnes évacuées. De Fréjus, certaines furent envoyées par les allemands au Camp de concentration de Compiègne, tandis que d'autres qui avaient la possibilité de trouver un logement ailleurs que dans le quartier évacué furent autorisées à retourner à Marseille.

Toutes ces opérations furent préparées dans le plus grand secret. Les personnes qui eurent à participer à leur organisation durent prêter serment de n'en divulguer les dispositions qu'aux collaborateurs indispensables.

.....

H5051 - 0058

L'évacuation se termina dans la journée du 24 Janvier vers I9 Heures. L'accès des quartiers évacués fut cependant interdit.

La Destruction

Les opérations de démolition commencèrent ensuite, le Ier février vers neuf heures du matin. Elles furent effectuées par les troupes du Génie Allemand. Certains édifices présentant un interêt historique, archéologique ou esthétique furent sauvegardés. L'architecte urbaniste de la ville fut chargé de désigner ces immeubles. C'est ainsi que l'église Saint Laurent, l'Hotel Franciscou, la Maison Diamantée et plusieurs autres furent conservées. (Cf. Plan annexé). La superficie détruite représente I4 hectares soit environ I200 immeubles. Le préjudice causé est de l'ordre de I milliard 250 millions de francs.

Echos dans la presse

La presse de l'époque présenta l'opération d'évacuation comme une nécessité d'ordre militaire et de sécurité générale ordonnée par les autorités allemandes. (Cf. Petit Marseillais du 24-25 janvier I943.)

L'Opinion

Ces évènements produisirent une profonde émotion dans la population marseillaise. Elle ne comprit pas pourquoi certains immeubles situés sur la façade du Vieux-Port avaient été épargnés par les allemands puisqu'il s'agissait d'une mesure de guerre. Les nécessités militaires invoquées ne convainquirent pas l'opinion qui constata que les allemands semblaient se désinteresser du quartier après les démolitions. Dans les mêmes milieux on pensa qu'une combinaison financière avait eue lieu sous le couvert des nécessités d'ordre militaire et de sécurité générale.

Le Commissaire de Police
Mobile

DESTINATAIRES
M. le Commissaire du Gouvernement
près la Régionale de Justice
à MARSEILLE
M. le Secrétaire pour la Police
à MARSEILLE
M. BOUQUIER, Juge d'Instruction
à MARSEILLE
Archives.

H5051-0059

F600 59
Read 31/1/46

GENDARMERIE NATIONALE

2ème Légion

Compagnie de l'AISNE

Section de VERVINS

N° 181/2

VERVINS, le 7 Octobre 194[illegible]

R A P P O R T

du Capitaine COURAUX , Commandant la Section, sur un acte d'atrocité commis par les troupes allemandes à OHIS (Aisne)

Le 1er Septembre 1944, vers 18 Heures, les premiers soldats américains sont arrivés au lieu-dit " le pré pourri " commune d' OHIS (Aisne) . Parmi le convoi motorisé de passage se trouvait un motocycliste connaissant la langue française. Ce militaire se présenta chez Mme HENNEBERT et demanda à boire pour lui et ses camarades. N'ayant plus de cidre chez elle et une personne amie Mme GOULARD s'étant offerte spontanément de satisfaire le motocycliste américain, Monsieur HENNEBERT prenait place sur le tandem de la machine et pilote et passager se rendaient chez cette brave personne pour y prendre 3 bouteilles de cidre. Le domicile de Me GOULARD était situé à environ 300 m. de l'habitation de M. HENNEBERT et les boches l'occupaient encore lorsque le motocycliste et son passager arrivaient au terme de leur course.

Le soldat américain fut fait prisonnier et M. HENNEBERT également emmené par les boches, au lieu dit" La montagne noire " commune d'Origny en Thiérarche où son corps était découvert plus tard en partie caché sous un tas de fagots. Le cadavre portait la trace de deux coups de baïonnette dans le dos, la mort avait

H5051 – 0060

60

dû être provoquée par une balle tirée en pleine tête par les assassins en uniforme Feldgrau.

Il s'agit une fois de plus d'un crime sans nom, exécuté avec une cruauté inouie sur la personne d'un homme sans défense ayant obéi à un sentiment de noble générosité à l'égard d'un soldat allié.

Les auteurs de cet acte d'atrocité appartenaient à une formation S.S., toutefois, il n'a pas été possible d'obtenir de précisions sur les Officiers ou les hommes qui composaient cette unité.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire

de la République Française

au Ministère du Tribunal International

des Grands criminels de Guerre

FRANCOIS de MENTHON

H5051 - 0061

Read 31/1/46 F 604

61

14ème LEGION

COMPAGNIE de l'AIN

SECTION DE BELLEY

BRIGADE DE LAGNIEU

N° 22/2

Destinataires:

COMMANDANT DE COMPAGNIE

LAGNIEU, le 5 Octobre 1944

R A P O R T

au Maréchal des Logis Chef GOYARD, Commandant la Brigade, sur les atrocités commises par les troupes d'opérations, depuis le II Novembre 1942.

Référence : Message téléphoné, Section du 4 Octobre 1944

Le 3 Mars 1943, vers 22 Heures, trois jeunes gens de LAGNIEU, furent frappés à coups de poings et de crosses de fusils par une douzaine de militaires italiens, parce qu'ils avaient uriné contre un camion automobile appartenant au ressortissant italien REGHEZZA, Paul, de LAGNIEU.

Furent blessés:
THOZET, Louis, 24 ans, plâtrier à Lagnieu (Ain)
GRISON, Roger, 23 ans, actuellement en Allemagne
BOUVIER, Albert, 24 ans, actuellement en Allemagne

Le Dimanche II Juin 1944, à 9 Heures, le nommé DUCARRE, Benoît, Auguste, né le 27 avril 1886 à Lyon, Cultivateur à Lagnieu (Ain) fut tué par balles de mitraillettes par les Allemands, alors qu'il plochait sa vigne à 200 mètres de la route.
Motif invoqué : Barrage de la route effectué avec des arbres par les F.F.I.

Le Dimanche II Juin, à 18 heures, les jeunes GALLET, Henri, né le 22 Novembre 1925 à Bourg (Ain) et l'HOTE, René, né le 10 Février 1920 à Esgnier (Vosges) furent tués par rafales de mitraillettes par les Allemands, en bordure de la Route Nationale 75, sortie Nord de Lagnieu (Ain), alors qu'ils se promenaient avec des jeunes filles.
Motif invoqué : Présence de maquis dans la région.

Toutes ces victimes étaient complètement innocentes.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provi-

H5051 – 0062

14ème LEGION

COMPAGNIE de l'AIN

SECTION DE BELLEY

BRIGADE DE CULOZ

N° III/2

Culoz, le 5 Octobre 1944

Read 31/1/46 F 90462

R A P P O R T

du GENDARME WEHRLE, commandant provisoirement la Brigade,

a/s atrocités commises par les Allemands

Référence: Message téléphoné Section, le 4 Octobre 1944

Le 10 Février 1944, vers 4 Heures, un détachement de militaires allemands (Regt. ignoré) est arrivé à Culoz, en vue d'une opération de police, contre les hommes de la résistance.

Vers 8 Heures, ils ont arrêté le nommé INNONCENTI Joseph, âgé de 21 ans, et le nommé SCALMANA Pierre, âgé de 20 ans. - Tous deux furent enfermés dans une salle d'attente de la gare et gardés par des militaires allemands.

Le lendemain, les allemands ont arrêté MATHIEU, Louis, demeurant à Belley, et les deux frères PACHE, Robert 21 ans, et Paul 17 ans, demeurant à Culoz.

Le 12 Février au soir, ils furent transférés à Seyssel (Ain). Le même soir vers 23 heures, les nommés INNONCENTI et MATHIEU furent fusillés, sans jugement. On ignore pour quelle raison.

Le jeune PACHE Paul, a été relaxé en raison de son jeune âge. Son frère ROBERT, et SCALMANA ont été déportés en Allemagne.

Ces jeunes gens ont été arrêtés parce qu'ils avaient pris la fuite à la vue des Allemands, et ceux-ci prétendaient avoir à faire à des terroristes.

Aucun n'appartenait à la résistance;

Le Vendredi 11 Février vers 23 Heures, les allemands ont fusillé, sur la route Nationale 92 à environ 800 Mètres à la sortie de Culoz, direction Seyssel, Mr. MOINE Anthelme 63 ans, matelassier à Artemare (Ain) - Cet homme avait été arrêté par les Allemands à Artemare. Le motif est ignoré.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de Guerre:
Signé : DE MENTHON.

H5051 – 0063

F 906 Read 31/1/46 63

et Maurienne, le 16 septembre 1944.

Rapport de l'Adjudant GROLIER, commandant la Brigade de St-Jean de Maurienne, sur des atrocités commises par les troupes allemandes.

Les atrocités commises par les troupes allemandes durant leur présence dans la circonscription de la brigade de Gendarmerie de SAINT-JEAN DE MAURIENNE sont, à ma connaissance, les suivantes :

Commune de SAINT JEAN DE MAURIENNE :

1° - Le 10 juillet 1944, vers 5 heures 30, les Forces de la Résistance ont attaqué un camion de soldats allemands de passage. Le gendarme FRAISSE appartenant à un groupement de Résistance a été grièvement blessé à la tête. Il a été transporté dans la cour de l'hôtel de l'Europe où il a été laissé sans soins jusqu'à 19 heures. Un sous-officier allemand a achevé ce blessé de deux coups de pistolet dans la tête.

Lors de cette attaque, les soldats allemands se sont livrés à une fusillade dans la ville, plusieurs personnes ont été tuées, Monsieur GROS et son fils grièvement blessé ont été laissées sans soins par les allemands jusqu'à 13 heures 30, moment où les autorités d'occupation ont accepté que ces deux hommes soient transportés à l'hôpital.

2°- Le 23 Juillet, les gendarmes CHAVANNE & EMPEREUR, en tenue bourgeoise et M. TARAVEL Albert ont été arrêtés par des soldats allemands sans motif légitime. Le lieutenant chef de la Kommandantur a promis la libération de ces trois hommes à l'officier de Gendarmerie. Ce chef allemand, en cachette a ordonné à ses soldats de fusiller ces prisonniers. Le gendarme EMPEREUR, abattu le premier, a été enseveli par ces tueurs sous quelques centimètres de terre dans une position recroquevillée, le gendarme CHAVANNE, qui avait réussi à s'enfuir, a été grièvement atteint puis exterminé ensuite par un feldwebel pour être abandonné. M.TARAVEL a été blessé et jeté dans la rivière de l'Arc par ce même gradé qui a narré lesfaits avec un cynisme révoltant. Après trois jours de démarches, autorisation d'enlèvement des corps a été enfin autorisée. Le corps de M.TARAVEL n'a pu être découvert. Vers le même endroit et dans le même temps, M. ROCHET Emile d'Hermillon, passant inoffensif, a été abattu. Son corps abandonné a été trouvé trois jours après.

3°- Dans la nuit du 20 au 21 aout, le lieutenant STYCZINSKI Jean et DESOGUS Joseph, des Forces de Résistance, ont été faits prisonniers au cours d'un coup de main sur un [illegible]

H5051 - 0064

officier et cet homme ont été tués, puis ensevelis dans une fosse commune après avoir été dépouillés de l'argent et papiers en leur possession. Leurs corps ont été découverts récemment dans les jardins de l'hôtel de Bourgogne, siège de la Kommandantur. Le lieutenant a eu la boîte crânienne défoncée probablement à coups de crosse et la face meurtrie par le même procédé. Il apparait que ce sont ces coups qui ont déterminé la mort. DESOGUS a été tué par une balle au front dans la prison où il était enfermé. Sur les murs il laissait qu'il souffrait de privations de nourriture.

4°- Le 28 Aout 1944, Madame LUZZI, née FALCO Caroline, 50 ans a été arrêtée vers 10 heures 30 par un soldat allemand. En bordure du chemin sur lequel elle circulait, il a tenté avec force de la violer après l'avoir couchée à terre.

Devant sa résistance, ce soldat l'a frappée brutalement de 5 coups de crosse au visage. En se protégeant de ces coups elle a eu le bras gauche cassé. Son état alarmant a nécessité son transfert à l'Hôpital où elle reçoit encore des soins.

5°- Le 1er septembre, Mademoiselle PERRAUD Lucie, 21 ans, bonne au café DENTROUXn a été violée par un soldat allemand. Pendant une heure elle a du subir cet homme sous la menace d'un revolver.

6°- Le 1er septembre vers 18 heures, 7 soldats allemands de l'Africa Corps ont pénétré avec violence dans la boulangerie de Mme CHARVOS âgée de 30 ans. L'un de ces soldats a violé cette femme dans sa chambre, pendant que ses camarades tenaient en respect son mari sous la menace de leurs armes. Aux cris poussés par celle-ci, son mari est venu à son secours et a été menacé d'être tué. Il a dû son salut à sa fuite. Six autres soldats ont violé Madame CHARVOZ sur le parquet de sa boulangerie. Pendant que l'un d'eux assouvissait sa passion les cinq autres maintenaient cette femme et la menaçaient constamment de leurs armes. Cette orgie a duré une heure.

7°- Le 1er septembre, vers 18 heures 30 procédant à la recherche de prétendus terroristes, 7 soldats allemands de l'Africa Corps ont tiré de nombreux coups de feu dans la maison de Monsieur BELLET Ismael 64 ans, qui a été abattu de plusieurs coups de feu. De crainte d'être tuée, Madame BELLET a escaladé la fenêtre de sa chambre au deuxième étage pour se jeter dans le vide. Elle s'est cassée une jambe, mais n'a été touchée par aucun projectile. La maison a été entièrement fouillée par ces soldats qui étaient en état d'ébriété avancé. Ce sont ces mêmes brutes qui ont jeté la consternation dans une partie de la ville, qui ont violé Madame CHARVOZ.

H5051 - 0065

8°- Le 1er septembre, vers 20 heures 30, sur le perron du Palais de Justice, un soldat allemand a tenté de violer Mme MOREL agée de 35 ans, celle-ci s'est défendue et ce soldat n'a pu abuser d'elle.

Commune de PONTAMAFREY

1°- Le 10 aout 1944, le Maire a été arrêté et mis dans l'obligation de déterrer le cadavre à demi nu d'un homme en état de putréfaction avancée. Pendant 5 jours, il a été suspecté d'avoir tué ou fait tuer cet homme, probablement un soldat allemand. L'interrogatoire subi par ce Maire a été pour lui une véritable torture morale. Il a été privé de nourriture pendant 5 jours.

2°- Les 70 maisons de la commune ont été pillées par des soldats allemands qui se sont emparés de la presque totalité des victuailles, du linge, de l'argent et des bijoux.

3°- Le 31 aout, à 16 heures 30, tous les hommes de la commune ont été rassemblés et astreints à transporter à dos d'homme sur des hauteurs voisines, de fortes charges de munitions, dépassant les capacités humaines (60 kilos en moyenne) Ces transports effectués sous le tir adverse, ont duré 3 jours, temps pendant lequel les exécutants ont été privés de nourriture et de boisson.

4°- Le 31 aout, vers 16 heures 30, 33 maisons ont été incendiées à l'aide de torches de paille et de grenades incendiaires par des soldats allemands. Il a été interdit aux quelques personnes présentes de sortir quoi que ce soit de ces maisons. Tous a été détruit (animaux et objets) 30 personnes sont dans le dénuement.

Commune de MONTVERNIER

1°- Le 23 aout 1944, des soldats allemands sont entrés dans la commune en mitraillant dans toutes les directions, obligeant ainsi les habitants à s'enfuir dans la montagne. Le village de Montbrunel a été entièrement incendié. Tous les autres villages de la commune ont été pillés. Des obus ont même été tirés dans la direction des habitants en fuite.

H5051 - 0066

H5051 - 0067

2°- Le 26 aout, la Tour de Bérol de Saxe est occupée par les troupes allemandes. Des civils sont retenus comme otages dans cette tour et sont placés sous le feu des mortiers des Forces de la Résistance. Pendant trois jours, on ne leur a pas donné à boire ni à manger.

Commune de CHATEL

I°- Le 29 aout, toutes les maisons de cette commune ont été pillées. Plusieurs tentatives de viol ont été pratiquées sur des femmes dont les noms n'ont pu être connus. Les hommes ont été employés pendant 48 heures au transport de munitions, souvent avec des charges excessives et sans aucune nourriture.

Communebd'HERMILLON.

1°- Le 27 aout, vers 17 heures, 135 maisons sur 141 ont été entièrement détruites par des obus, grenades, lance-flammes incendiaires lancés par des soldats allemands. Trois cent soixante dix personnes sont sans abri. Avant de procéder à ces destructions, ces soldats se sont énivrés dans les maisons et les ont totalement pillées. Après avoir mis le feu à sa maison ces soldats ont voulu jeter dans le brasier Mademoiselle CHARVIN agée de 37 ans. Le père de cette jeune fille, âgé de 80 ans, après forces supplications a obtenu que celle-ci ne soit pas brûlée vive mais il a dû s'enfuir car la colère des incendiaires s'est tournée ver lui. Des coups de feu ont été tirés dans sa direction. Trois de ces soldats ont violé cette fille qui est maintenant atteinte d'une maladie vénérienne. Les quelques habitants horrifiés qui tentaient de circonscrire l'incendie ont essuyé des coups de feu. Ces incendiaires, au nombre d'une trentaine, étaient sous le commandement d'un lieutenant.

Commune de VILLARGONDRAN

I°- Courant janvier 1944, après forces libérations dans la commune, plusieurs soldats allemands ont tenté de violer Mademoiselle PAPOZ sous le regard de sa grand'mère agée et impotente.

2°- Le 23 aout à 20 heures 30, 15 soldats allemands sous le commandement d'un sous-officier et d'un soldat, sont venus dans la commune pour y mettre le feu. Le prêtre du village a supplié que cette mesure ne soit pas prise et s'est offert comme otage.

67

Le sous-officier a dit : que c'était un ordre du chef de la Kommandantur de Saint-Jean de Maurienne et qu'il devait l'exécuter. Soixante-quinze maisons ont été entièrement détruites par le feu. 250 personnes sont sans abri, une trentaine d'autres foyers sont détruits partiellement. Des bombes incendiaires, des lances flammes ont été utilisés, même pour les caves.

Commune de MONTRICHER

1°- Le 2' aout, vers 5 heures 30, 100 maisons ont été détruites par l'incendie allumé par des soldats de l'Africa Corps. Des lance flammes ont surtout été utilisés. Deux de ces appareils ont été saisis par les habitants. Douze maisons seulement n'ont pas été atteintes par le feu qui ont été pillées avant l'incendie comme toutes les autres habitations.

2°- Le 25 aout, le jeune EFFRANCEI Emile, assurant en automobile le ravitaillement des sinistrés, a été assailli par des soldats allemands et torturé par eux pendant 24 heures, notamment par des brulures sur tout le corps. Ils l'ont obligé à marcher pieds nus pendant une dizaine de kilomètres. Il a été tué à bout portant par une rafale de mitraillette qui lui a arraché une partie de la tête.

Commune de Saint-Julien

I°- Le 24 aout, vers 15 heures, deux soldats allemands se sont présentés au domicile de Madame AMEVET, agée de 24 ans Ils l'ont entrainée dans sa chambre au premier étage. Sous la contrainte de leurs armes, ils ont exigé que l'un d'eux ait des relations sexuelles avec elle. Le passage de personnes dans la rue a gêné le deuxième.

2°- Le 23 aout, vers 14 heures, 26 maisons ont été incendiées à Villardelement par des soldats allemands commandés par un grandaallemand. Des grenades lance-flammes ont été utilisées Ces soldats ont exigé que les habitants restent dans leur maison jusqu'à la dernière minute, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils risquaient de périr dans le feu. En sortant de sa maison en flammes, M. DUCRUET Léon a été blessé au bras par un coup de feu. D'autres habitants qui se sauvaient ont essuyé des coups de feu sans être atteints. Durant les journées des 25,26 et 27 aout, mesdames VERDEY, GUIONNEY, PERRON ont été victimes de tentatives de viol.

H5051 – 0068

3°- Le 23 aout, vers 16 heures, sans aucun motif, un jeune homme a été abattu par des soldats de l'Africa corps.

4°- Le 1er septembre, M.ROL Constant, détenteur autorisé d'explosifs, a eu la visite de soldats allemands qui le désignaient comme chef du maquis. Comme il était en possession de cordons détonants et de détonateurs, ces soldats ont insisté pour lui faire dire que ces engins étaient utilisés contre eux. Pendant 8 jours, et à chaque instant, M.ROL a été terrorisé. Il a souvent été conduit contre une butte pour être exécuté. Chaque fois son exécution était renvoyée à une date ultérieure, sous la réserve qu'il parlerait. Le huitième jour il a réussi à se dissimuler.

Dans les six autres communes de la circonscription de la brigade, aucune atrocité d'un caractère particulier n'a été signalé.

Des quantités importantes de victuailles et d'animaux ont été livrées par la force aux autorités allemandes.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République française.
au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de guerre.

signé :

F. de MENTHON

H5051 - 0069

H5051 - 0070

F5 11 Rea 31/1/46

R A P P O R T du Capitaine C O S T E S,

Chef du B.S.M. I45, sur les atrocités commises par les troupes allemandes sur le territoire du département de la D R O M E -

-:-:-:-:-

Parmi les nombreuses atrocités commises par les troupes allemandes au cours de la période d'occupation du département de la DROME, qui va du II Novembre I942 au 31 Aout I944n trois affaires retiennent particulièrement l'attention par la cruauté des moyens employés et l'acharnement déployé contre les populations civiles de villages, dont le seul crime a été de se trouver dans une zône occupée par la "Résistance".

Ce sont :

1° - L'opération de police du I5 Juin I944, effectuée dans la région de SAINT DONAT - (viols-pillages)

2° - L'éxécution à PORTES-LES-VALENCE, le 8 Juillet I944, de 30 otages pris parmi les prisonniers politiques détenus au Fort Montluc à LYON.

3° - Les opérations de police effectuées contre le Maquis du Vercors du 21 Juillet au 5 Aout I944 :

- Viols et pillages dans la région CREST - SAILLANS et DIE.
- Bombardements par avions de nombreux villages du Vercors et en particulier : LA CHAPELLE & VASSIEUX en-VERCORS - Exécutions sommaires d'habitants de ces localités - pillages - blessés achevés - etc.
- Exécution après jugement sommaire d'une centaine de jeunes gens à SAINT-NAZAIRE-en-ROYANS - Déportation en Allemagne de 300 autres de cette région.
- Assassinat de 50 grands blessés dans la grotte de La Luire.

I - OPERATION DE POLICE DU I5 JUIN I944 A SAINT DONAT (Viols - Pillages)

Pièces jointes : 1 déclaration du M. le Curé de St DONAT.

.....

H5051 - 0071

70

Pièces jointes :

1 Déclaration de M.le Curé de St DONAT
1 Certificat de M.le Dr.LEMONON de St DONAT, qui a soigné des victimes.

Le I5 Juin I944, après une attaque de la ville effectuée par quatre avions, les troupes allemandes entrèrent à St DONAT, que le Maquis avait évacué depuis plusieurs jours.

De nombreuses arrestations (80 environ) furent effectuées parmi la population mâle et plusieurs hommes furent brutalisés et soumis à la torture p ur les faire parler. Un cultivateur, M. BAYARD a été mortellement blessé d'un coup de feu alors qu'il sortait de son cellier.

Des fouilles furent entreprises dans les maisons et elles prirent aussitôt le caractère d'un pillage systématique, les soldats emportant tout ce qui représentait à leurs yeux une certaine valeur (bijoux, argenterie, vêtements, bicyclettes, postes de T.S.F., denrées alimentaires, etc...)

D'après l'estimation de l'autorité municipal, le montant du pillage a été estimé à dix millions de francs.

En outre, cinquante quatre femmes ou jeune filles, dont l'âge s'échelonnait entre I3 et 50 ans ont été violées par les soldats déchaînés. La plupart on du subir à plusieurs reprises les outrages de la troupe et l'une d'entre elles, une fillette de I4 ans est morte quelques jours après à l'Hôpital de ROMANS.

Ces actes de violence ont été reconnus par le Général Von NEUBRONN, représentant le Commandant en Chef "Ouest" à VICHY, dans sa lettre N°469 (469/44, du I3 Août I944, adressée à M. le Général BRIDOUX, alors Secrétaire d'Etat à la Défense, qui avait élevé une protestation officielle.

II - EXECUTION DE 30 OTAGES LE 8 JUILLET I944 A PORTES-LES-VALENCE

Pièces jointes : 30 Photos des victimes
Procès-Verbal de la Gendarmerie de Valence.

Dans la nuit du 5 au 6 Juillet I944, I3 bombes éclatèrent au dépôt des machines de PORTES-LES-VALENCES, détériorant 8 locomotives et détruisant le dortoir des cheminots et le bureau du Dépôt. I2 allemands et 3 français ont été tués : 6 allemands et 8 français blessés.

En représailles, le 8 Juillet après-midi, 30 otages pris parmi les détenus politiques du Fort Montluc à Lyon furent amenés en camion sur les lieux de l'attentat, sous prétexte qu'ils allaient déblayer les décombres.

[illegible] contre le mur sur 3 rangs et abattu par des rafales de mitraillettes, les blessés étant achevés, ensuite, à coups de pistolets.

71

Les 30 cadavres furent abandonnés après l'exécution, aucun n'était porteur d'une pièce d'identité quelconque et à ce jour trois seulement ont pu être identifiés.

III - OPERATIONS DE POLICE EFFECTUEES CONTRE LE MAQUIS DU VERCORS

Les précédentes attaques allemandes contre le massif du Vercors étant restées sans résultat, le 21 Juillet commença une opération de grand style destinée à en terminer complètement avec ce "Maquis" qui représentait une menace permanente pour le flanc de l'armée allemande qui occupait la vallée du Rhône.

Le Vercors fut attaqué, cette fois, de tous côtés et en particulier dans la Drôme par ST NAZAIRE-EN-ROYANS au Nord, et par la vallée de la Drôme au Sud.

En même temps, le 21 Juillet, 40 planeurs se posaient sur le plateau de VASSIEUX-en-VERCORS, en plein coeur du Maquis et se livraient à des représailles terribles et à de nombreises atrocités dont le détail suit.

L'attaque des troupes allemandes a été précédée du bombardement par avions de nombreux villages de la zône occupée par le Maquis, dont plusieurs furent entièrement détruits par les bombes incendiaires, entre autres : COMBOVIN, LA BAUME-CORNILLANNE, OURCHES, LA ROCHETTE, VAUNAVEYS, SAOU, ST JEAN-en-ROYANS, ST NAZAIRE-en-ROYANS, et enfin LA CHAPELLE-en-VERCORS & VASSIEUX-en-VERCORS qui furent les plus éprouvés (voir photos n° I - 2 - 3 - 4-6 et les rapports du Maire et du Pasteur de BEAUFORT S/ GERVANNE).

I

Les pertes causées par ces bombardements parmi la population civile sont assez élevées, car dans la plupart des cas, les habitants surpris n'ont pas eu le temps d'aller se mettre à l'abri.

REGION CREST -DIE

Pièces jointes : Rapports du Maire et du Pasteur de BEAUFORT S/ GERVANNE,
- Procès-verbal de la Gendarmerie de DIE
- Procès-verbal de la Gendarmerie de SAILLANS,
- Certificat du Maire de LA ROCHETTE,
- 19 Photos des IO fusillés de LA ROCHETTE

.....

H5051 - 0072

H5051 - 0073

72

La colonne allemande remontant la vallée de la Drôme, dans le but d'atteindre DIE et de faire sa jonction avec une autre colonne venant des Hautes-Alpes, pour compléter l'encerclement du Vercors, s'est livrée dans tous les villages qu'elle a traversés à des actes de pillages et à de nombreuses exécutions de patriotes tombés entre leurs mains.

A LA ROCHETTE, IO jeunes gens furent fusillés le 3 Aout, (voir I9 photos jointes au dossier), une femme fut violée et la commune pillée -voir certificat du Maire).

A CREST, 2 femmes furent violées, et tous les véhicules automobiles trouvés furent emmenés.

A SAILLANS, 3 femmes furent violées, un hameau et de nombreuses fermes ont été incendiés. Sous la direction du Commandant de la troupe ; la plupart des maisons d'habitation furent pillées. Des jeunes gens blessés au cours des opérations furent achevés après avoir été laissés sans soins durant 4 ou 5 jours (voir procès verbal de gendarmerie).

A DIE, la commune fut également pillée et de nombreuses exécutions eurent lieu, dont certaines dans des conditions particulierement odieuses (voir procès-verbal de gendarmerie). Un blessé fut achevé à l'hôpital entre les bras de la soeur qui le soignait et après lui avoir arraché le pansement qui recouvrait sa blessure. Le cadavre de M. BUFFARDEL, Adjoint au Maire, fusillé par derrière dans une rue, resta exposé 48 heures avec interdiction de l'enlever.

- REGION LA CHAPELLE-en-VERCORS - VASSIEUX-en-VERCORS -

Pièces jointes : - Copie de l'article du journal "LE RESISTANT" de la DROME du 9/9/44 intitulé "LE MASSACRE DE VASSIEUX".
- Photos n°1 à I7
- Rapport de la Croix-rouge de VALENCE.

Ces deux localités et leurs environs déjà cruellement éprouvés et presque entièrement en ruines, par suite des sauvages bombardements aériens des jours précédents, furent l'objet de représailles sans nom de la part des troupes débarquées des planeurs le 21 Juillet (voir rapport de la Croix-Rouge de VALENCE).

Les rares habitants qui étaient encore dans les villages à l'arrivée des allemands eurent cinq minutes pour évacuer leurs habitations auxquelles il fut mis le feu après avoir été arrosées d'essence.

H5051 - 0074

Auparavant, tout le bétail, les volailles, les bicyclettes, les postes de T.S.F. et les véhicules autos avaient été razziés.

Dans le seul village de VASSIEUX-en-VERCORS, I36 cadavres ont été retrouvés (voir photos n° 5,6,I2,I3, I4, I7).

Parmi les victimes figurent des femmes, des veillards (photo n°I2), et des enfants, dont un bébé d'un mois. La famille entière de M.BLANC, secrétaire de Mairie, a été fusillée. Cette famille comprenait le chef de famille, 6 femmes et jeunes filles et un bébé de 2 ans.

Une fillette de I2 ans, blessée, les pieds pris entre les poutres attendit la mort durant six jours, sans pouvoir ni s'asseoir, ni dormir et sans prendre aucune nourriture, et cela sous les yeux des Allemands qui occupaient le village?.

Des cadavres furent retrouvés atrocement mutilés, les yeux crevés et les parties sexuelles tranchées.

Au hameau de la MURE, deux patriotes furent trouvés pendus à la même poutre transversale (voir photos n°7, 8, 9, 10, 11, I5, I6), les mains liées dans le dos, un pied maintenu en l'air par une corde. Le premier qui s'affaissa à bout de fatigue et de souffrances provoqua la strangulation de son camarade, en se pendant lui-même.

A LA CHAPELLE-en-VERCORS, I6 jeunes gens, dont l'instituteur, furent fusillé en tas sur la place du village. Dans les ruines des maisons furent retrouvés, en outre, I4 autres cadavres dont ceux de deux vieillards de 82 et 75 ans et de 3 femmes.

- EXECUTIONS DE SAINT-NAZAIRE- EN - ROYANS

pièces jointes : - 1 Certificat du Maire de St-NAZAIRE
- 1 Photo n°I8

Un tribunal militaire allemand, commandé par un Major, a siégé dans la localité durant toute la durée des opérations. Devant lui, comparaissaient, non seulement les prisonniers du Maquis, mais encore les hommes ramassés dans les champs et dans les villages environnants (St MARCELLIN, VEZERON etc...)

Environ une centaine d'hommes ont été fusillés près du village. Les recherches n'ont abouti jusqu'ici

.....

H5051 - 0075

qu'à la découverte d'une fosse contenant 37 corps (voir certificat du Maire et photo N°18) du 37° cadavre exhumé).

Après un jugement sommaire d'une durée de dix minutes, les condamnés étaient amenés au bord de la fosse où ils étaient mitraillés.

D'après des témoignages recueillis, d'autres prisonniers étaient "libérés" par petits groupes et au moment où ils s'engageaient joyeux dans le chemin, ils étaient abattus par la rafale d'une mitrailleuse qui était dissimulée.

- DEPORTATION FORCEE EN ALLEMAGNE :

A la suite des opérations du Vercors et en représailles, environ 500 hommes de I8 à 45 ans avaient été arrêtés dans les diverses localités des régions traversées et amenés à VALENCE.

En quatre départs, les 25 et 29 Juillet, Le 1° et 7 Aout, 300 d'entre eux ont été envoyés comme travailleurs en Allemagne.

A partir de cette date, le sabotage des voies ferrées interrompant tout trafic ferroviaire vers le Nord, les 200 restants ont été relâchés à la suite de nombreuses démarches auprès de l'Etat-Major de VALENCE.

- ASSASSINAT DE 50 BLESSES DANS LA GROTTE DE LA LUIRE :

Après l'atterrissage des planeurs allemands à VASSIEUX, le 21 Juillet et devant l'avance des autres colonnes, l'hôpital de ST MARTIN-en-VERCORS fut d'abord évacué au hameau des Chaberts, puis dans la grotte de La Luire qui offrait un abri assez sûr, n'étant accessible que par un rude sentier, à travers la forêt.

Les blessés furent installés tant bien que mal sur des brancards et soignés avec dévouement par le personnel sanitaire qui comprenait 3 Docteurs, I2 infirmières et un prêtre de la Compagnie de Jésus.

Le brancardage des blessés avait cependant du être repéré par les Allemands, car le 25 Juillet on les vit escalader le sentier conduisant à la grotte-hôpital.

Sans ménagements, les blessés furent descendus sur leurs brancards. Douze d'entre eux furent transportés au Rousset et assassinés sur place. Seize autres furent brancardés jusqu'à l'orée de la forêt, puis un à un les blessés furent achevés à coup de mitraillettes et défigurés.

.....

75

Certains blessés, plus valides, s'étaient réfugiés dans les bois environnants à l'arrivée des allemands ; ils y furent impitoyablement pourchassés et abattus.

Un des docteurs réussit à s'échapper, mais le reste du personnel médical fut brutalement emmené. Parmi les victimes exhumées du charnier du Polygone à GRENOBLE, un docteur et le prêtre furent identifiés avec certitude. On est sans nouvelle de leurs compagnons.

VALENCE, le 6 Octobre 1944

Pieces jointes : 1 dossier comprenant 11 pièces
70 Photos.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française au Ministère du Tribunal
International des Grands Criminels de guerre,
signature illisible.

H5051 - 0076

-:-:-:-

76

Je soussigné, Médecin assermenté, certifie que le I5 Juin I944, j'ai été appelé auprès de vingt cinq femmes ou jeunes filles qui avaient été violées par des soldats allemands. L'âge de ces victimes s'échelonnait entre I3 et 50 ans. Le viol a été perpétré par plusieurs soldats pour chacune des victimes et sous menace de mort et toujours après avoir frappé brutalement les victimes.

Mon confrère, le Dr. NICOLAIDES a fait de son côté des constatations analogues.

Saint-Donat, le 2 Octobre I944

Dr Lemonon.

En ce qui concerne les hommes, les allemands avaient arrêté 80 hommes de tout âge, depuis des enfants jusqu'à des vieillards, quelques-uns de ces hommes ont été soumis à la torture pour les faire parler. J'ai constaté moi-même sur l'un de ce s hommes, environ huit jours après, car celui-ci avait été emmené comme otage et gardé dans une cave avec six autres personnes de St Donat, j'ai constaté sur les reins et sur les fesses des ecchymoses profondes provoquées par des coups de corde mouillée directement sur la peau nue.

Saint Donat, le 2 Octobre I944

Dr Lémonon.

pour Copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire de la République Francaise au Ministère du Tribunal International des Grands Criminels de guerre.
signature illisible.

H5051 - 0077

Docteur A. RAMOND

TREBEURDEN

Tél.67

Read 31/1/46 F 612 77

TREBEURDEN

26 Août 1944

Rapport Médical sur l'Assassinat de

M.M. GUENNEC Père, GUENNEC Jean , PIGANIOL

-:-:-:-

Le Vendredi 21 Juillet 1944 à 7 h. du matin , j'ai été appelé par Monsieur le Maire de Trebeurden à constater le décès de M.M. GUENNEC père et PIGANIOL, pendus à des poteaux éléctriques sur la route de la plage de Trébeurden.

Le 1er corps examiné était celui de M. PIGANIOL Fils de Trébeurden, pendu à un poteau électrique en face de la maison de M. LEFEVRE dite " Le Puits Vert ". Les pieds étaient à quelques centimètres au-dessus du sol, la face tournée contre le poteau, le corps ruisselant de sang qui avait dégoutté sur le poteau et sur l'herbe du sol. La corde coupée, le corps a été transporté dans le jardin du " Puits Vert", où je l'ai examiné. La mort était la conséquence d'une asphyxie par pendaison : M. PIGANIOL a été pendu vivant. Sur l'arrête du maxillaire inférieur , à droite au niveau du menton, une incision large avait été faite au couteau de 2 cm. de long environ sur 1 cm. de large et 1 cm. de profondeur Cette incision, peu grave par elle-même, avait saigné considérablement par suite de la congestion de la tête par pendaison et entraîné l'impregnation de sang des vêtements et du sol : il s'agissait là uniquement d'un procédé destiné à frapper d'horreur les témoins de cette pendaison. Par ailleurs, les deux fesses étaient noires d'ecchymoses qui n'étaient pas des suffusions sanguines post-

H5051 - 0078

H5051 – 0079

78

morten mais la trace de coups donnés avant la mort.

Le deuxième corps était celui de M. GUENNEC ,père, pendu à un poteau électrique sur la Route des Plages en Trébeurden, en face de la " Villa La Brise ". Les pieds étaient à environ 1 mètre duscl, la face tournée contre le poteau. Le corps descendu à terre et transporté dans le jardin de " La Brise " a été examiné : Asphyxie par pendaison pratiquée sur l'homme vivant. Deux incisions, l'une au niveau du sourcil droit, l'autre au niveau du front avaient entrafné une hémorragie encore plus considérable que pour M. PIGANIOL, les vêtements étaient absolument imprégués de sang, le corps ne présentait par ailleurs d'autres traces de violences que de nombreuses ecchymoses, traces de coups portés avant la mort sur le devant des deux jambes.

Une troisième corde pendait à un poteau devant l'Hôtel " Family", toujours sur la route des Plages. Les habitants voisins ayant entendu des cris et des coups de feu au petit jour, nous avons avec Monsieur le Maire de Trébeurden exploré les environs et découvert dans un terrain vague à 150 mètres environ du poteau le corps de M. GUENNEC Jean fils. Le troisème corps présentait les traces de plusieurs balles de revolver tirées à courte distance dans la tête, qui avaient entrafné la mort immédiate par fracture du crâne et transfixion du cerveau. On notait tout autour du cou un léger sillon ecchymotique fait par la corde de pendaison pendant un court moment. Il est vraisemblable que M. GUENNEC Jean a été pendu comme les deux autres victimes : soit que la corde ait glissé le long du poteau vertical, soit que M. GUENNEC ait pu se défendre en se débattant, il a échappé à ses agresseurs et s'est enfui :

79

rattrapé au bout de 150 mètres ses assassins l'ont abattu d'une rafale de pistolet mitrailleur dans la tête.

CONCLUSIONS :

M. GUENNEC père, et M. PICANIOL ont été pendus vivants; leurs visages lacérés au couteau pour accroître l'effet de leur pendaison par une hemmrragie abondante.

M. GUENNEC Fils, présenté dans la corde , a échappé à la mort par pendaison et a été abattu par une rafale de balles dans la tête.

En foi de quoi j'ai établi ce présent rapport médical.

Signé : A. RAMOND

Dr A. RAMOND

TREBEURDEN (Côtes du Nord)

Pour copie certifiée conforme :

Le Délégué du Gouvernement Provisoire

de la République Française

au Ministère du Tribunal International

des Grands Criminels de Guerre

FRANCOIS DE MENTHON.

H5051 – 0080

80

Docteur A. RAMOND

Trebeurden

Tel.67

TREBEURDEN, 26 Août 1944

RAPPORT médical sur l'état moral de la
Population de Trebeurden (Côtes du Nord)
en Juin- Juillet 1944

-:-:-

Les atrocités commises par un détachement de soldats allemands cantonnés à Trébeurden en Juin-Juillet 1944 dont je ne connais pas la totalité, mais dont les plus frappantes sont les suivantes:

Assassinat de M. & Mme VEILLAUT - Assassinat des 3 fils PHILLPPE et de leur père - Assassinat de M. GUENNEC père et fils, assassinat de M. PIGANIOL - Incendie du Café TANNAU et disparition de 6 habitants du voisinage (retrouvés fusillés depuis) ont amené les perturbations suivantes dans l'esprit des habitants de ce village :

Le Dimanche 23 Juillet 1944 au tantôt, pendant la cérémonie d'enterrement à l'Eglise des 3 victimes du 21 juillet, la foule entendant une auto supposée allemande, s'arrêter devant l'Eglise a été prise de panique collective absolument injustifiée. Tout le monde s'est rué en criant " les voilà " vers la sortie, il y a eu de nombreux blessés. A la date du 26 Août , je soigne encore Mme de la V.... atteinte de fracture du côt et hématones des 2 membres inférieurs.

H5051 - 0081

81

Le Dimanche 23 Juillet vers 22 H. j'ai été appelé au domicile de M. le G..... capitaine de la marine marchand en retraite, M. le G..... en excellente santé physique et morale, sans ennuis ni soucis aucuns, s'était pendu dans son grenier, terrorisé par les évènements des jours précédents. Il n'y a aucune autre explication plausible à ce suicide d'un honnête homme rangé et tempérant.

Depuis cette date et jusqu'à ce jour, j'ai encore donné mes soins à Mme V..... atteinte récemment de troubles mentaux graves (délire de persécutions) consécutifs à la période de terrorisme dont Trébeurden a été victime. Madame V... a dû être internée dans un asile.

Enfin l'enfant F.... Yves, âgé de 17 ans a eu un tel choc moral à la vue de pendus qu'il présente actuellement des troubles mentaux graves : son transfert dans un asile est imminent.

CONCLUSIONS :

Les actes terroristes commis par les troupes allemandes ont causé à ma connaissance dans Trébeurden, une panique, un suicide, deux aliénations mentales.

En foi de quoi :

Signé : A. RAMOND
Trébeurden
(Côtes du Nord)

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

FRANCOIS DE MENTHON

H5051 - 0082

H5051 - 0083

F 9/2 82

Read 31/1/46

Direction de la Police
Nationale
Brigade de Police de Sureté
Section Judiciaire

REPUBLIQUE FRANCAISE

ORLEANS, le 21 Novembre 1944

L'Inspecteur Principal BRETON Léonard

à

Monsieur le Commissaire
Chef de la 5ème Brigade de Police Régionale
de Police Mobile
ORLEANS

OBJET - Meurtre sur les personnes de 35 juifs ou juives et un inconnu, à la ferme du GUERRY Cne de SAVIGNY en SEPTAINE (Cher).

REF. - Commission rogatoire en date du 16 Octobre 1944 de Monsieur Pierre TROSSIN Juge d'Instruction à la Cour de Justice de BOURGES.

J'ai l'honneur de vous rendre compte du résultat de l'enquête, à laquelle j'ai procédé conformément à vos instructions et en exécution de la Commission rogatoire sus indiquée.

Le vendredi 21 Juillet 1944, vers 23 heures, deux camions et deux ou trois voitures automobiles venant de BOURGES et dans lesquelles se trouvaient une douzaine d'Allemands en uniforme, un ou deux civils et quelques Miliciens Français arrivaient à la sous-Préfecture de St Amand Montrond.

Ces hommes furent reçus par le Chef de la Milice de cette localité, le nommé LECUSSAN faisant fonctions de sous-Préfet. Ils furent répartis avec un certain nombre de miliciens de St-Amand Montrond, en quatre groupes, lesquels dans le milieu de la nuit, procédèrent à l'arrestation des juifs habitant cette ville, la plupart alsaciens-Lorrains ou venant de cette région. Près de 70 personnes juives, hommes, femmes et enfants furent ainsi amenés dans la salle de cinéma "Le REX".

Dans la deuxième partie de la nuit, leurs habitations furent pillées.

Au matin, 22 Juillet, les hommes durent prendre place dans l'un des camions arrivés la veille, les femmes et les enfants dans l'autre, pour être amenés à la maison d'arrêt de BOURGES.

Le premier camion contenait :

MM. LEVY Salomon, né le 6-7-1874 à INGWILLIERS (Bas-Rhin)
KLEIN Adolphe, né le 26-4-1891 à INGWILLIERS (Bas-Rhin)
MEYZGH Michel, né le 21/2/1872 à BERNISTEIER (Bas-Rhin)
VEILL Gédéon, né le 14-6-1893 à INGWILLER (Bas-Rhin)
WOLF Félix, né le 21-[illegible]-1877 à HOELMOHENS (Bas-Rhin)

..../

H5051 - 0084

HALKLIN Salomon (père) né le 1-2-1892 à....
HALKLIN Charles (fils) né le 10-11-1921 à....
KARN Lucien, né le 4-12-1887 à DEHVILLER (Bas-Rhin)
WALWYCE Marcel, né le 30-7-1926 à AIX LES BAINS
GRUMBACH Raymond, né le 20-12-1921 à PORRENT (Suisse)
LEVY Gaston né le 1-11-1892 à NANCY (Meurthe-et-Moselle)
DAVIDOVICI Sayer, né le 3-8-1873 à BUCAREST (Roumanie)
DAVIDOVICI Sylvain (fils), né le 12-11-1928 à PARIS 5°
JANKOWITCH Pierre né en Octobre 1891 à NANCY (Meurthe-et-Moselle)
STRAUSS Simon, né le 8-4-1897 à....
DREYFUSS Isaac, né le 11-8-1859 à SPULZ (Bas-Rhin)
ROSENFELD né en 1904 à .....
KRAMEISEN Charles, né le 25 Août 1901 à SCENIAWA (Pologne)
SALOMON Jean, né le 8-3-1901 à STRASBOURG.
WEILL Fernand né le 1-5-1899 à REIMS (Marne)
WEILL Edmond (père) né le 4-12-1866 à STRASBOURG
BRUNSCHWIG Armand, né le 19-10-1871 à NEUF BRISACH (Bas-Rhin)
NATHAN Léon, né le 5-6-1875 à PARIS
BERNHEIM Fernand (Colonel) né le 6-7-1862 à ROUEN (S.I.?
MECHEL Marc.....40 ans.....
SMOLIACK Charles 54 ans.....

soit 26 hommes.

Dans le second camion se trouvaient :

Mme ILLY et ses deux filles (celles-ci âgées de 16 et 20 ans)
Mme KAHN et sa fille (celles-ci âgées de 16 et 20 ans).
Mme LARKIN, sa fille et deux petits garçons,
Mme GRUMBACH et sa fille (celle-ci 23 ans)
Mme HAHN ses deux filles et un petit fils,
Mme BLOCH et sa fille (celle-ci 15 ans)
Mme DAVIDOVICI et sa fille (celle-ci 19 ans)
Mme LEVY sa fille et deux petits enfants,
Mme KRAMEISEN
Mme TURKENKOFF
Mme SMOLIACK
Mme LANG Jeanne
Mme BILLOU
Melle STRAUSS
Melle THOMPSON -américaine)
Mme SALEM et sa fille (celle-ci 19 ans) arabes,
Mme MECHEL et sa fille (celle-ci 16 ans)
Mme SALOMON et sa fille (celle-ci 11 ans)
Mme BRUNSCHWIG (catholique mais nati juif)
Mme KLEIN
Mme WOLF
Melle HELENE -Polonaise-

Soit 41 FEMMES ou ENFANTS.

Total 26 + 41 = 67 personnes, qui arrivèrent à la maison d'arrêt de BOURGES, vers 10 heures.

...../

H5051 - 0085

Le surlendemain 24 Juillet, vers 15 heures 30, les 26 hommes étaient extraits de cette prison avec la camionnette de la Milice de BOURGES, vers 10 heures.

Le mardi 8 Août, les femmes sans enfant furent demandées. Huit femmes se trouvaient dans le cas ou paraissant s'y trouver furent à leur tour réunies, c'étaient :

Mme LEVY Mina, née le 10-6-1894 à INGVILLER (B.R.)
Mme JANKOLWITCK Fanny - 50 ans,
Mme LANG Jeannette, née le 21-1-1876 à ....
Mme WOLF Alphonsine, née WEIL, le 11-8-1921 à STRASBOURG,
Mme BILLON Germaine, née le 20-11-1894 à PARIS,
Mme KRAMEISEN Marthe, née KUPFERMANN le 27-1-1893 à SIEMAWA (Pologne)
Mme STRAUSS Colette, née le 19-10-1926 à PARIS
Mme SMOLIAK Blanche.....

Elles aussi comme les hommes 15 jours auparavant prirent place dans une camionnette pour une destination inconnue.

Les femmes et les enfants restant à la prison étaient libérées huit jours après, le 17 AOUT, et rentraient chez eux à SAINT-AMAND-MONTROND.

o
o o

Le 12 Septembre suivant, à la libération de SAINT-AMAND-MONTROND, l'un des hommes précités, M. KRAMEISEN Charles rentrait à son domicile en cette ville, 12, Place du marché.

Il fit part dans son entourage que le 24 Juillet après avoir été extrait de la maison d'arrêt de BOURGES avec ses 25 compagnons et avoir roulé en camionnette sur la route de BOURGES à NEVERS. Ces derniers avaient certainement été massacrés, dans les bois, par les gardiens qui les conduisaient et que lui seul avait pu s'échapper au massacre en fuyant. On ne le crut pas.

Mais peu après, dès que la circulation des trains le permit, il vint à BOURGES, M. LUCOTTE, 2bis avenue des Prés le Roi à BOURGES, Président du Comité Berrichon du Souvenir et de la Reconnaissance, entreprit des recherches, aidé de MM. AUBERT et SIGNONEAU. Ces recherches étaient difficiles, car M. KRAVEISEN ne pouvait arriver à situer l'endroit exact où, avec ses camarades, il était descendu de la camionnette. Ce point fut enfin situé; c'était près de la ferme abandonnée dit "GUERRY" commune de SAVIGNY en SEPTAINE. Trois puits profonds de plus de trente mètres existaient aux abords de cette ferme.

..../

H5051 - 0086

85

Des vêtements furent découverts dans l'un des puits. Nul doute, les compagnons de KRAMEISEN avaient été jetés dans ces puits.

D'accord avec le Parquet de BOURGES, M. BRUNEAU puisatier à SAINT-GERMAIN-DU-PUY (Cher) fut commis pour vérifier le fond des puits.

Les uns après les autres, les corps des 25 hommes et 8 femmes israélites étaient remontés à la surface.

De même que ceux des frères JUDA André, né le 26 Avril 1885 à BLINESBRUCK (Moselle) et JUDA Georges, né le 15 Mai 1893 même localité, domiciliés également à SAINT-AMAND-MONTROND et arrêtés le 29 Juin 1944 au château des BARRES, commune de BESSAIS-LE-FROMENTAL (Cher) par l'équipe de miliciens de SAINT-AMAND-MONTROND, LEGUSSAN et VIGIER comme chefs.

Les femmes de ces frères JUDA, également arrêtées le 29 Juin étaient relachées avec les autres femmes, le 17 AOUT.

Un autre corps inconnu, qu'il n'a pas été possible d'identifier a également été retiré du puits où avaient été jetées les femmes. L'état de décomposition n'a pas permis de situer un âge. Il était vêtu d'effets bleus de travail et chaussé de souliers bas. Un article que fit paraître dans les journaux locaux M. LUCOTTE n'a pas donné de résultat. Aucune indication n'a pu être recueillie à la prison à ce sujet.

J'ai donc entendu M. KRAMEISEN Charles à SAINT-AMAND le 22 Juillet, dit-il lors de leur arrivée à la prison de BOURGES ils furent enfermées dans des cellules (18 dans une).

Ils furent fouillés ainsi que leurs valises. L'argent les bijoux, tous objets ayant une certaine valeur leur furent soustraits.

Le surlendemain 24 Juillet, vers 13 heures 30, il fut avec 25 camarades, amené devant le bureau de la gestapo allemande. Une camionnette à l'immatriculation française les attendait à la porte dans l'enceinte de la prison. ils durent tous y prendre place mais ils étaient serrés. Puis la camionnette partit et prit la direction de NEVERS.

Les gardiens, en uniforme allemand, au nombre de six avaient pris place à l'avant de la camionnette ainsi que dans une petite automobile qui suivait derrière. Par une interstice de la bâche, ils se rendait compte, par les bornes kilométriques qu'ils allaient en direction de NEVERS. Cela ne l'intrigua pas trop car avant le départ des gardiens allemands lui avaient dit qu'ils étaient transférés sur BEAUNE ou dans la Côte d'Or, ou déjà des compatriotes les y avaient précédés.

Mais après avoir circulé une douzaine de kilomètres, la camionnette tournant à droite s'engagea dans un petit chemin. Elle fit ainsi un ou deux kilomètres. Puis elle stoppa. La petite

.../

86

voiture qui suivait alors passa devant la camionnette et continua à rouler après qu'on eut descendu un homme en officier allemand et un civil. Comme ils causaient, l'officier allemand leur intima, en mauvais allemand, l'ordre de se taire. Puis le civil, en humant l'air, dit en français à l'officier que ça sentait mauvais dans les parages. Ces paroles les intriguèrent car ils comprirent qu'il s'agissait de corps de compatriotes exterminés dans la région.

Un quart d'heure après, la petite voiture revint et son conducteur fit signe à celui de la camionnette d'avancer et de la suivre. Ils firent environ 1 kilomètre.

On fit alors descendre 6 hommes que l'on emmena en direction des bâtiments de la ferme que l'on apercevait à 200 mètres à peine, deix minutes après, ce fut le tour à sept autres. Puis encore à six(1). Il entendit, du côté des bâtiments, quelques coups de feu, ainsi qu'un bruit lui paraissant provenir de tuiles tombant à terre. A ce moment, avec ces sis camarades restant dans la camionnette, ils n'eurent plus aucune illusion. Dans le but de fuir, il enleva ses souliers, STRAUSS lui dit que c'était inutile car il serait tué quand même SALOMON Jean fut pris d'un violent tremblement.

Enfin, le moment de descendre était arrivé. Après avoir fait une cinquantaine de mètres, alors qu'ils tournaient sur la droite vers la ferme, il s'enfuit précipitamment à gauche dans les broussailles.

Lorsque ses gardiens tirèrent, il avait déjà fait une trentaine de mètres. Il se baissa et continua à fuir en rampant. Les gardiens croyant sans doute l'avoir touché et ne voulant pas non plus abandonner les autres n'insistèrent pas. Il avait donc réussi à fuir. Différentes personnes de la région le recueillirent et c'est ainsi que le 12 Septembre, il revenait à son domicile à SAINT-MONTROND.

Ainsi, M. KRAMEISEN, seul témoin, si l'on peut dire de la tragédie n'a pu indiquer dans quelles circonstances exactes ses 25 camarades ont trouvé la mort.

Il pense qu'étant donné le nombre restraint de coups de feu qu'il crcit avoir perçus, la plupart ont du avoir été assommés d'une façon quelconque avant d'être jetés dans les puits. Les bruits lui paraissant produits par des chutes de tuiles lui laissent supposer que les victimes pouvaient être enfermées dans un bâtiment lorsque les gardiens ont tiré.

Mais, en réalité, il n'est même pas sûr si c'est bien des coups de feu qu'il a entendu et ce qu'il peut dire n'est qu'hypothèse de sa part.

D'autre part, je me suis entretenu avec M. JACQUET.../

(1) Alors que ce dernier groupe venait de partir déclare M. KRAMEISEN

H5051 - 0087

87

médecin légiste. Il ne peut dire, lui non plus, en raison de l'état de putréfaction plus ou moins avancé des victimes, ainsi que des blessures reçues en tombant au fond du puits, si elles étaient vivantes ou non lorsqu'elles y furent projetées, M. JACQUET croit cependant qu'elles devaient déjà être mortes. Sur trois femmes seulement il a relevé des traces de balles dans la tête.

Selon Mme TURKENKOFF le choix des femmes sans enfant, le 7 Août à la prison a été effectué d'une singulière façon. Les femmes sans enfant ayant été demandées, Mesdames LANG, WOLF, STRAUSS, BILLON et SMOLIAF vraiment sans enfant se présentèrent. Mme LEVY mère d'une fille, Mme JANKOLWEIH mère de 2 garçons et Mme KRAMEISE mère de deux enfants, craignant pour l'existence de leurs enfants qui étaient à la campagne se dirent sans enfant et elles furent considérées comme telles.

Le lendemain 8 AOUT, croyant que c'était le départ pour un camp de concentration de la région parisienne, Mesdames BRUNSCHWIG et KLEIN se présentèrent voulant partir. Elles étaient catholiques et elles durent remonter dans leur cellule.

o
o o

J'ai cherché à établir les reponsabilités de l'arrestation de ces juifs et de leurs massacres.

Il apparaît que ce sont les allemands qui ont ordonné leur arrestation , avec la complicité du chef de la Milice de SAINT-AMAND-MONTRON, le nommé LECUSSAN s'attribuant la fonction de sous-Préfet.

Peu auparavant, la lutte avait été sérieuse entre les F.T.P. d'une part et les miliciens et allemands d'autre part.

Je n'ai pu identifier ledit LECUSSAN. Il serait âgé de 35 à 40 ans, très fort, taillé presque en hercule, se disant ex-capitaine de frégate. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt pour vol en date du 11 Septembre 1944, de Monsieur le Juge d'Instruction à CUSSAY.

Selon les dépositions des personnes ci-après :
Mme VERNET, débitante, 63, rue Mirabeau à BOURGES, actuellement détenue au couvent SAINT-MICHEL,
M. JEANNOT André, 32 ans, gardien de la Paix à ST-AMAND-MONTROND;
Mme Vve KAHN 51 ans, S.P. à SAINT-AMAND-MONTROND,
BEAU Roland, 16 ans, milicien, détenu à la caserne Condé, Caserne des F.F.I.,

il résulte que les individus ci-après ont pris part à l'arrestation de ces juifs et que j'ai pu identifier :

...../

H5051 - 0088

H5051 - 0089

88

RAOLI Pierre, affilié à la Gestapo à BOURGES, né le 31-12-1921 à AUBIGNY SUR NERE - En fuite -

MAILHE Armand, né le 15-8-1898 à LITTEREY-les-MINES (Calvados) affilié à la Gestapo à BOURGES - En fuite -

MONNIER Fils 35 ans, environ, milicien à SAINT-AMAND (ainsi que son père) ex-débitant de tabac à SAINT-ETIENNE (Loire) - En fuite -

MASSARD Simon, né le 12-8-1916 à SAINT-ETIENNE (Loire), franc garde à la Milice de ST-AMAND - Ex-employé à la Manufacture d'armes de ST-ETIENNE et résidant 55, rue des Scieries - En fuite -

BEDU Gaëtan -frère de BEDU précité, milicien à ST-AMAND - 22 ans, domicilié à ST-DENIS DE PALIN (Cher) - En fuite -

MARCHAND Clément, Pierre, né le 3-8-1916 à PARIS 5° - Lieutenant milicien à ST-AMAND, domicilié 15,rue de Castelneuve à BERGERAC (Dordogne) - En fuite -

MATHIOT - Abel - né le 27-5-1920 à ETAIS (Côte d'Or) milicien à ST-AMAND - En fuite -

DELANCHON 23 ans, domicilié à ORVAL (Cher) milicien à ST-AMAND (Cher) -(En fuite)

COLLONGE 45 ans environ, domicilié au château des Lordions à CHARENTON (Cher) milicien à ST-AMAND - En fuite -

CHAMAILLARD 24 ans, domicilié à SANCOINS - Chef départemental de la Milice à ST-AMAND - En fuite -

MASSARD Simon, Lucien, né le 12-8-1916 à ST-ETIENNE (Loire) Milicien à ST-AMAND.

DESCLOUX - Chef de propagande de la Milice à ST-AMAND, y résidant.

D'autre part, HEUGHE Eloi, 22 ans, né le 4 Mai 1922 à LILLE, détenu à la Maison d'Arrêt de BOURGES comme milicien m'a donné les noms des miliciens suivants susceptibles d'avoir également participé à l'arrestation des juifs à ST-AMAND-MONTROND.

MISEREY - horloger à BESANCON (Doubs) 35 à 40 ans, Lieutenant aux Waffen S.S. et chef de trentaine de la Milice à ST-AMAND - En fuite -

NOLAIN - Guy, ancien sous-officier au 1er régiment de France, sous-officier dans la Milice, 24 ans environ, était avec MISEREY et CASTINE qui a été tué, dénommés les tueurs - En fuite -

..../

H5051 - 0090

FOYETON Henry, 20 ans, ancien sous-officier au 1er Régiment de France, domicilié au BLANC (Indre),

GRAND Claude, résidant à BELFORT, 18 ans, francs-garde. Enfuite

HARMIST Raoul, 20 ans, franc-garde à la Milice, domicilié à BELFORT - En fuite -

GASSER Jean, 19 ans, franc-garde, résidant à BELFORT - En fuite-

DROLL dit "fil de fer" 21 ans, franc-garde, résidait à BELFORT En fuite -

DRAGUE Raymond, résidant à ROUEN - 21 ans - En fuite -

GOBERT Christian 22 ans, ancien sous-officier au 1er Régiment de France (au Blanc) (Indre) - résidant à SOUGNIERES DE L'ORGE (Aube) - En fuite -

GEORGET - mineur à ST-ETIENNE (Loire) Franc-garde - En fuite

MONNIER - père débitant de tabac à ST-ETIENNE (affilié à la Gestapo - En fuite -

CARRE Jean, résidant à PARIS - LA VILLETTE (13e) 23 ans, garde franc - En fuite -

DEVALADY - 40 à 45 ans, cultivateur à LIGNIERES (Cher) - En fuite

CHENELER 30 ans, franc-garde, cultivateur à LIGNIERES (Cher) En fuite

ROUMIER Henry 25 ans environ, demeurant à CHARENTON (Cher) En fuite -

HERAULT (2 frères) 21 et 23 ans, cultivateurs à ORVAL (Cher) En fuite -

CIBOULET - manoeuvre - 30 ans environ, franc-garde, cultivateur à LIGNIERE - En fuite -

ROUX - 18 ans, speaker à Radio Toulouse - En fuite -

PRECHOUX.....de TOULOUSE..... En fuite -

COSTE 45 ans environ, chef départemental de la Milice de CHATEAUROUX (Indre) - En fuite -

ROUCHORGE - téléphone 29-47 MARCADET-POISSONNIERE à PARIS

RAILLARD ..... parti en Mai 1944 à CONFOLENS (Charente)

ROCHELET..... En fuite -

...../

H5051 - 0091

90

En ce qui concerne le meurtre perpétré sur les 25 hommes juifs, KRAMEISEN a déclaré n'avoir vu que six hommes revêtus de l'uniforme allemand et un civil.

L'un des militaires avait une petite moustache à la "Charlot" quant au civil, 45 ans environ, il était de taille plutôt au-dessus de la moyenne, les épaules larges, plutôt rouge de figure, le dessous des yeux ridés.

Mais Messieurs BOUZON et BONDOUX, surveillant chef et secrétaire de la Maison d'arrêt de BOURGES, me firent une déclaration ne correspondant pas nettement à celle de M. KRAMEISEN. Ils se rappellent des faits puisque le départ de ces Israëlites attirant leur attention, ils regardaient par la fenêtre de leur bureau, après les avoir vus auprès du bureau des Allemands, ils virent disent-ils, au moment où ces juifs montaient dans la camionnette de la Milice de BOURGES, les nommés PAOLI et PICAULT en tenue d'officiers allemands. Il y avait également un nommé MAILLET ou MAUME, en tenue civile. Ils connaissaient ces trois hommes, puisqu'ils venaient assez souvent à la prison.

Il y avait encore plusieurs miliciens qui prirent place disent-ils, à l'avant de la camionnette et même à l'intérieur dont un petit rouquin de 16 à 18 ans, dénommé "Neuneuil".

Une petite voiture aux roues jaunes accompagnait la camionnette. Dans celle-ci avaient pris place PAOLI et PICAULT et quelques autres.

J'ai donc entendu à nouveau M. KRAMEISEN pour plus de précisions, mais il a renouvelé qu'il n'a vu que cinq ou six hommes en uniforme allemand et un en civil, ce dernier pouvant être THEVENOT, tué le 7 AOUT 1944.

Possédant la photographie de celui-ci, je l'ai présentée à KRAMEISEN, il a déclaré qu'il ne s'agissait pas de cet homme En celle de PICAULT, il n'a pu dire si celui-di était présent au drame du 24 Juillet.

D'autre part, Mme BERTHAULT, née ROSSANO Louise, 38 ans demeurant à BOURGES, 4, rue Notre-Dame, se trouvait dans l'enceinte de la prison lorsque les Juifs montèrent dans la camionnette, elle apportait un colis à un détenu arrêté par les Allemands.

Au moment où les Juifs allaient monter dans la camionnette l'allemand employé au bureau nommé MULLERT lui fit signe de se retirer en lui faisant remarquer que PAOLI, qu'il paraissait craindre, était là. Elle vit plusieurs miliciens en uniforme ainsi que PICAULT, conducteur de la petite voiture de PAOLI et qu'elle connaissait. Cette dame BERTHAULT confirma donc, en somme, la déclaration de Messieurs BOUZON et BOULOUX, attestant la présence de PAOLI, PICAULT et des MILICIENS -

..../

A la permanence de MONTARGIS, service des automobiles, j'ai pu me procurer la photographie de PAOLI, né le 31-12-21 à AUBIGNY sur NERE (Cher) il avait fait une demande de permis de conduire en 1940. Cette photographie que je joins au dossier date donc de cette époque. Il résidait à ce moment à AUBIGNY sur NERE, Marié, il avait une maîtresse, Mme MENARD à NEUILLY-sur-SEINE. Avec ses parents, il a pris la fuite au départ des Allemands.

J'ai pu identifier le dit PICAULT Roger, comme étant né le 22 Octobre 1920 à DUN sur AURON (Cher) et me procurer sa photographie (récente) chez le photographe de la rue du Paradis à BOURGES.

Cet individu affilié comme PAOLI à la Gestapo à fait de ma part l'objet d'une enquête dans une affaire MONTANDAY à ORLEANS et à BOURGES. Fin 1943, Mme MONTANDAY avait présenté PICAULT chez deux femmes d'ORLEANS, Mme Vve BLANLUET et sa soeur née Michel 65 et 67 ans, comme un malheureux évadé d'Allemagne, sollicitant pour lui une fausse carte d'identité. Les deux soeurs acceptèrent mais quelques temps après, dénoncées par PICAULT à la Gestapo d'ORLEANS, elles étaient arrêtées et elles n'ont plus, depuis, donné de leurs nouvelles. Il fit également arrêter le patron de l'Hôtel Terminus à MONTLUCON.

PICAULT Roger a son père qui réside à BOURGES, rue de Babylone, et sa mère, Mme JOUBERT, née Charlotte SOTIVET, domiciliée à PARIS 10 bis, rue des Montiboeufs (20°) Sa carte d'alimentation avait été délivrée à PARIS, à la mairie du 5ème arrondissement. Lui aussi a fui.

En ce qui concerne MAILLET ou MAILHE j'ai pu, par le milicien TAVERNIER, détenu, ainsi que par le Directeur de l'usine BILLAN où il avait travaillé à LA CHAPELLE ST-URSIN (Cher) et M. SERVZIER, tailleur 75, rue d'Auron à BOURGES, l'identifier comme étant MAILHE Armand, né le 15 Août 1898 à LITTRY-les-MINES (Calvados) ou LITTEAU-les-MINES.

Le lendemain de l'arrestation des juifs de ST-AMAND-MONTROND, au débit de Mme VERNET, rue Mirabeau à BOURGES, il avait avec ses camarades "arrosé" cette arrestation à laquelle il avait participé avec PAOLI.

Par le signalement qui m'a été donné sur lui, plutôt grand, fort, large d'épaules, les yeux exhorbitants, un air plutôt bestial, il est sans aucun doute le civil dont parle M. KRAMEISEN conversant le 24 Juillet, avec PAOLI vêtu en officier allemand et disant que ça sentait mauvais dans le bois, près de la ferme de GUERRY. D'ailleurs, les quelques miliciens arrêtés à BOURGES notamment HURET, hospitalisés à l'hôtel Dieu Rue Gambon, m'ont déclaré que MAILHE était bien capable d'accomplir un semblable forfait. Selon le dit HURET, les miliciens FOUGOU, MONNIER (père et fils) YUNG (Emile) ex-agent de police et BELLOCQ qui s'est tué il y a environ 2 mois d'un coup de couteau, étaient bien susceptibles de se joindre à une besogne semblable.

...../

H5051 - 0092

92

Ce ibotaire, M ILHE Armand vivait maritalement à BOURGES avec une dame MATHIEU Germaine, 49 ans, dactylo à la Milice de BOURGES.

précédemment, elle résidait avec sa mère, Mme JACOB Adèle, 109 Bld Serrurier à PARIS. Avant de quitter BOURGES, en même temps que son ami MAILHE et les allemands, elle recommande à M. BERIZIER, précité, sonpropriétaire, 75 rue d'Auron, de ne jamais divulguer son adresse boulevard du Serrurier à PARIS.

Quant au petit rouquin aux yeux larmoyants, dit "NENEUIL" mis en cause par MM. BOUZON et BONDOUX, surveillant chef et greffier de la prison de Bourges, je l'ai identifié comme étant vraisemblablement FOUGOU Roger, Charles, né le 20.6.1925 à ORLEANS et dont les parents résident en cette ville, cité des Murlins. Ainsi qu'on peut le constater, d'autre part, le milicien HURET, précité, le considère comme capable d'avoir participé à la tragédie de GUERRY. Toujours est-il que d'après ses parents avec lesquels je me suis entretenu, il était bien milicien à ce moment à BOURGES. Mais lui aussi est en fuite.

°
° °

Il ne m'a pas été possible de déterminer dans quelles circonstances, les 8 femmes juives ont trouvé la mort le 8 août, pas plus d'ailleurs que les hommes, le 24 Juillet.

Ainsi que je l'ai relaté, d'autre part, trois de ces femmes d'après le médecin-légiste JACQUET, portaient des traces de balles à la tête.

Selon MM. BOUZON et BONDOUX, ce sont deux hommes de la gestapo allemande, en tenue militaire, qui sont venus chercher ces 8 femmes à la prison. L'un était blond, 25 ans, 1 m. 75 environ. l'autre même âge, blond également, mais plus petit.

D'après M. RUECHE, actuellement secrétaire au bureau du colonel à la Caserne Carnot à BOURGES et qui à l'époque était interprête à la prison, le chef de la gestapo était un nommé EBBE, 40 ans, environ, il avait pour amie, une nommée FUHRMANN anny, domiciliée dans le Berry. Il y avait toujours d'après M. RUECHE, un nommé SCHULZE, un autre WINTERLING de la région de BRESLAU.

Il y avait encore un prénommé "WILLY" ayant pour amie une femme française. D'après Mme PETIT, logeuse rue du Chevreau, à BOURGES, cette femme française serait une nommée DELHOMME, 40 à 45 ans, ayant tenu un débit de boisson à VIERZON, place du marché.

./...

H5051 - 0093

93

Mme THEVENOT, rue de la Poissonnerie à BOURGES, dont le mari, chef milicien a été abattu dès la libération, connaît certainement cette dernière, mais elle m'a déclaré qu'elle ne la connaissait pas.

o
o o

Pour PICAULT et MAILLE, j'ai poursuivi l'enquête à PARIS.

En ce qui concerne le premier PICAULT Roger, dont la mère Me JOUBERT réside en cette ville, 10 rue des Montiboeufs (20°), j'ai appris discrètement que les F.T.I. lors de la libération de PARIS, le connaissent comme affilié avec les allemands, étaient venus pour l'arrêter. Mais naturellement il n'était pas là. En même temps, les F.T.I. arrêtèrent son amie ou plutôt une de ses amies, Mlle BOURGUIGNON Madeleine, 25 ans, couturière, 15 rue Carnot au PRE Saint GERVAIS (Seine) mais ils la relaxèrent.

J'ai donc procédé à l'audition de cette jeune fille. Elle a sejourné avec PICAULT courant Juillet 1944, à l'hôtel de La Bécasse, place de la Gare à BOURGES. Elle a certifié ne s'être aperçue de rien lors de la tragédie de GUERRY et PICAULT ne lui a d'ailleurs, dit elle, fait aucune confidence à ce sujet.

Mlle BOURGUIGNON qui a plutôt été un jouet de la part de PICAULT a pris l'engagement de me communiquer tout ce qu'elle apprendra susceptible de provoquer l'arrestation de ce dernier. Elle semble sincère.

Elle le croît, elle aussi, parti en Allemagne, ce qui démontre qu'elle ignore son adresse, c'est que parmi sa correspondance, j'ai remarqué une lettre prete à être expédiée. Sur cette lettre que je joins à ma disposition elle demande à Mme JOUBERT (mère de PICAULT) provisoirement chez ses parents, les époux Charles Sotivet à DUN sur AURON (Cher) si en cette localité on sait ce qu'est devenu son ami PICAULT Roger. Ce dernier (dit-elle) estimais beaucoupses grands parents Charles Sotivet (précités).

Mlle BOURGUIGNON Madeleine m'a remis la photographie de M. PICAULT que je joins également à ma disposition.

o
o o

Quant à MAILLE, la concierge du 109 Bld Serrurier à PARIS (19°) Mme MORIN m'a déclaré que l'amie de MAILLE, Mme Vve MATHIEU Germaine, 49 ans, vivait à cette adresse avec sa mère Mme JACOB Adèle depuis 1932.

.///.

H5051 - 0094

94

Il y a environ deux ans, elles partirent pour BOURGES. Peu après, Mme Vve MATHIEU donna comme adresse en cette ville, 75 rue d'Auron. Comme convenu la concierge Mme MORIN expédie la correspondance à cette adresse.

Mais depuis le mois d'août la correspondance envoyée par Mme MORIN notamment la pension de veuve de guerre de Madame Vve MATHIEU, revint avec la mention "partie sans laisser d'adresse".

Vers le mois de juin dernier, Madame Vve MATHIEU, revenant à PARIS, paya le loyer de leur logement jusqu'au mois de Mai 1945.

Sur ma demande, Mme MORIN m'a déclaré qu'elle donnerait connaissance de la nouvelle adresse de Mme Vve MATHIEU, dès qu'elle la connaîtrait, de même le percepteur du n° IO de la rue Reynaudier (I9°) qui paie la pension de Mme Vve MATHIEU Mme MORIN ne connaît pas MAILHE

Il résulte de l'enquête que PAOLI, PICAULT et MAILHE ont procédé, avec la Gestapo et miliciens de cette ville, et des miliciens de Saint-AMAND MONTROND à l'arrestation des Juifs.

Ces mêmes trois individus ont participé à conduire les juifs, le 24 Juillet à la ferme de GUERRY, soit avec quelques allemands ou français revêtus de l'uniforme allemand, soit avec quelques miliciens.

Quels sont ceux qui ont pu donner la mort ?

Si , comme le déclare M. KRAMEISEN, c'était PAOLI qui, avec sa petite moustache à la Charlot et en tenue allemande qui parlait au civil (sans aucun doute MAILHE) pendant que ses camarades étaient emmenés par groupes de six ou sept, il ne pourrait y avoir eu que PICAULT qui ait participé à tuer.

Si c'étaient bien des miliciens qui étaient présents, le jeune FOUGOU y aurait donc participé. Mais M. KRAMEISEN n'a pas vu de miliciens. Il est vrai que sa mémoire a été soumise à une forte épreuve et il semble qu'il y ait lieu de croire tout aussi bien MM. BOUGOU et BOUZON et Mme BERTHAULT qui ont vu le camionnette et la petite voiture de PAOLI partir.

Ci-joint au dossier, les photographies de PAOLI (que j'ai pu présenter à KRAMEISEN) de PICAULT et de THEVENOT)

./...

H5051 - 0095

Tous les noms des affiliés à la GESTAPO et miliciens figurant dans le dossier, pour ainsi dire tous en fuite, seront insérés dans la prochaine diffusion de la brigade.

Ci-joint I, procès verbaux établis aux cours des recherches.

L'Inspecteur Principal

Signé: BRETON

pour copie certifiée conforme,
le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

F. de MENTHON

H5051 - 0096

H5051 - 0097

F 913 96
(rec) 31/1/46

317

Gendarmerie Nationale

I4e REGION

Compagnie de l'Ain

Section de Nantua

Brigade de l'OYONNAX

Nº 3/4

Oyonnax, le 5 Octobre I944

R A P P O R T

du Maréchal des Logis Chef ANSELME (Joanny) commandant provisoirement la brigade sur les atrocités commises par les troupes allemandes depuis le II Novembre I942.

Référence: Message téléphoné par Cdt de Section le 4-IO-I944.

Le I4 Décembre I943, à 9 heures, MMrs MARECHAL Paul, maire démissionnaire d'Oyonnax et SONTHONNAX Auguste adjoint faisant fonction de Maire, ont été enlevés de leur domicile par des militaires allemands, vraisemblablement de la Gestapo, et emmenés, en automobile, en direction d'Arbent. Leurs cadavres ont été découverts 30 minutes après, criblés de balles, à 2 Kms de la sortie nord d'Oyonnax.

Le même jour, vers IO heures, Mr. ROCHAIX François, industriel à Arbent (Ain) a été enlevé de son domicile par les même militaires ennemis et emmené en direction de Martignat. Son cadavre a été découvert à IO h 45, en bordure du C.D. Nº3I, à 4 Kms de la sortie sud d'Oyonnax,

Les corps de ces trois hommes étaient criblés de balles sous le menton. De plus Mr. ROCHAIX avait un trou de balle dans chaque oeil.

MM. MARECHAL, SONTHONNAX et ROCHAIX, n'ont commis à notre connaissance aucun acte répréhensible. Leur exécution a été probablement motivée en raison de l'attitude favorable de la population à l'égard des réfractaires au S.T.O.

Le 7 Avril I944, des troupes allemandes, opérant dans la région à la poursuite d'un groupe de la résistance ont commis les sévices suivants :

à BELLEYDOUX : Le jeune PONCET Bernard, 2I ans, a été tué devant son père et les habitants de la commune, sans aucun motif.

Quatre fermes ont été incendiées.

à ECHALLON : Mr. GRANDCLEMENT Francis, cantonnier, á été tué sur la route, alors qu'il était à son travail.

Le cadavre d'un homme inconnu, tué par balles, a été trouvé après le passage des allemands.

à OYONNAX, 6 fermes isolées ont été brûlées.

Le 8 Avril I944, des militaires allemands de la Gestapo, ont arrêté le jeune BESIDDON André, I8 ans, domicilié à Oyonnax (Ain), dont le frère était au maquis.

H5051 - 0098

Le cadavre de ce jeune homme a été découvert le II Avril I944, à Sièges (Jura) affreusement mutilé = nez et langue coupés, traces de coups sur tout le corps et de coupures aux jambes, Quatre autres jeunes gens ont été également trouvés à Sièges, ne même temps que BESIDDON. Tous ont été mutilés de telle façon, qu'ils n'ont pu être identifiés. Ils ne portaient aucune trace de balles, ce qui indique nettement qu'ils sont morts des suites des mauvais traitements subis.

Ils ont été torturés, sans aucun doute, pour avoir d'eux des renseignements sur la résistance.

Le 2I Avril I944, le cadavre de Mr. JOUX Marcel, 2I ans, a été découvert dans les bois d'Oyonnax. Mr. JOUX avait été enlevé de son domicile le IO Avril I944, par des soldats allemands. Ce jeune, dont le corps était criblé de balles, lorsqu'il a été découvert, a été sans doute soupçonné par l'ennemi de faire partie d'un groupe de la résistance, ce qui était faux.

Le I9 Juillet I944, I5 hommes, pour la plupart d'Oyonnax, ont été arrêtés par des soldats allemands, dans la forêt où il s'étaient réfugiés à la suite des bombardements des I2 et I3 Juillet I944 et de l'occupation de la ville par les troupes allemandes.

Conduits au château de Dortanet livrés à la Gestapo, ces hommes ont été martyrisés dans la nuit du 20 au 2I Juillet I944. Des habitants de Dortan les ont entendus crier de 22 h le 20 à 5 h le 2I. Lorsque les corps ont été découverts le 24, il a été remarqué que ces personnes n'avaient pas été tuées par armes à feu, mais affreusement mutilées. Toutes avaient des traces de coups sur le corps, les bras liés avec des cordes. Ces dernières avaient été serrées de telle façon que les chairs étaient coupées jusqu'à l'os. Ces hommes avaient la tête écrasée à coups d'instruments contondants. Un cuir chevelu scalpé a été découvert à côté de la fosse, ainsi que la peau d'une main. L'identification de ces I5 personnes n'a pu être faite qu'à l'aide des vêtements dont elles étaient vêtues. Un de ces hommes a été trouvé les jambes liées avec un fil de fer, qui avait pénétré profondément dans les chairs.

Au cours des opérations effectuées par des hordes allemandes dans le Canton d'Oyonnax, durant la période du I4 au 22 Juillet I944, une dizaine de femmes ont été violées.

Le village de Dortan a été entièrement détruit, volontairement, par incendie, I30 immeubles ont été brûlés

A ARBENT, 3 bâtiments ont été incendiés,

A BELLEYDOUX, I9 maisons ont été également détruites volontairement par incendie.

ECHALLON, IO maisons ont été brûlées de la même façon, ainsi que 3 à Oyonnax et 2 à Martignat.

Ces actes de terrorisme ont sans doute été perpétrés par les Allemands en raison des forces Françaises de l'Intérieur et du passage de celles-ci dans la région.

pour copie certifiée conforme.

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre.
Signé: F. DE MENTHON

Read 31/1/46 98

F615

GENDARMERIE NATIONALE

9ème Légion

Compagnie des Deux-Sèvres

Section de Bressuire

Brigade de Cerisay

N° 268 du 30.8.1944

Procès-verbal constatant des renseignements sur l'incendie de Cerisay par les troupes allemandes.

-:-:-:-:-

Ce jourd'hui trente août mil neuf cent quarante quatre à vingt heures,

Nous soussignés JUTARD Constant, adjudant, Officier de Police Judiciaire, auxiliaire du Procureur de la République, en résidence de Cerizay, département des Deux-Sèvres, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit, résultat de nos constatations et de nos investigations.

L'unité allemande venue bombarder et incendier CERISAY le 25 Août 1944 comprenait un tank, un canon tracté et une cinquantaine d'hommes. Elle était commandée par un Capitaine qui, à son passage à ST MESMIN LE VIEUX (Vendée) fit connaître à la population qu'il allait détruire CERISAY , à titre de représailles.

Au départ de ST MESMIN, la troupe se divisa en deux. Le tank et le canon vinrent sans s'arrêter se mettre en batterie au sud du mur sud du cimetière de CERISAY, et non ou cela a été dit dans notre procès-verbal n° 266 sur la foi de renseignements

H5051 – 0099

99

erronés. Le bombardement commença aussitôt (P.V. N° 286)

L'infanterie se mit elle aussi en marche vers CERIZAY, mais en incendiant tous les immeubles situés en bordure de la R.N. N°160 Bis. Quatre ou cinq fermes furent ainsi détruites en Vendée, puis le détachement aborda les Deux-Sèvres.

La ferme, l'hôtel, trois maisons et une roulotte de forains furent incendiées à la Branle, la ferme et la maison d'Appel Voisins, la ferme de Mon Plaisir subirent le même sort, puis le groupe arriva aux maisons du bourg de Cerizay.

Partout la façon de procéder fut la même, les gens furent fouillés et chassés, parfois à coups de fusils, les maisons fouillées, les animaux sortis des écuries et le feu allumé à profusion, soit à la torche, à la grenade et à l'essence.

Dans le bourg de CERIZAY, dont le bombardement prend fin vers 14 Heures, la même opération fût continuée.

Les incendiaires suivirent la R.N. N°160 Bis, jusqu'à la maison Fuseau située à 150 plus loin que le milieu du bourg, à gauche en allant vers BRESSUIRE, incendiant toutes les constructions.

N'ayant probablement plus rien de commode pour mettre le feu, ils revinrent sur leurs pas, tirant sur quiconque se laissait voir, se restaurèrent à la charcuterie BELGY - qu'ils avaient épargnés - puis regagnèrent enfin l'artillerie près du cimetière en se partageant des bijoux.

H5051 – 0100

100

Dès leur arrivée, toute la troupe reprit la route de ST-MESMIN.

A ce moment, qui était guetté, quelques civils et le personnel de la brigade s'engagèrent dans la partie du bourg en flammes. Le spectacle était térrifiant. Le feu, maître de tout, ne pouvait être attaqué qu'à ses limites.

Le tocsin était sonné, ce qui fit rentrer quelques hommes et les pompiers deMONCOUTANT, de PARTHENAY, arrivèrent. Ceux des AUBIERS, d'ARGENTON- CHATEAU et de BRESSUIRE suivirent peu après. Les pompiers de CERIZAY faisant défaut, nous faisions mettre leurs deux pompes en batterie par d'autres pompiers et des civils.

Vers le milieu de la nuit, le sinistre était circonscrit, bien qu'en certains endroits les pompiers furent gênés par un convoi de troupes allemandes qui ne tolérait personne sur la R.N. N°160 Bis.

Les 26 et 27 Août , la lutte contre le feu se poursuivait ; actuellement, tous les décombres sont noyés, les passages dangereux interdits, les projectiles non éclatés signalés.

L'incendie n'a pas causé d'accident de personnes. Mais les cadavres des deux personnes tuées par les convois allemands et ceux des deux victimes du bombardement ont été carbonisés.

Quatre chevaux ont péri dans les flammes.

Le nombre d'immeubles détruits est de 172, dont 97 entièrement

H5051-0101

101

rement. Celui des sinistrés est de 559.

Les secours ont été rapidement organisés et les sinistrés efficacement secourus. Il n'y a eu ni panique, ni incident.

Des commissions fonctionnent pour le ravitaillement, l'habillement et le logement des sinistrés, pour la démolition des immeubles dangereux et la réparation des moins endommagés, pour le remplacement du matériel agricole détruit.

La gendarmerie a assuré la surveillance qui lui incombait, il n'y a pas eu d'actes de pillage à réprimer.

Une grande partie de la population, même non sinistrée, couche encore à l'extérieur du bourg par crainte de nouvelles persécutions mais la confiance revient peu à peu.

Trois expéditions destinées : la première à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, la deuxième à Monsieur le Procureur de la République à BRESSUIRE, la troisième aux archives.

Copiecertifiée conforme

L'Adjudant JUTARD

Commandant la Brigade

Confirmé par les gendarmes de la Brigade :

RIFFE. LOURDEL? NARGIL. VENDON. FERGEAULT. VINCENT. DEEREF.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire

de la République Française

au Ministère Public du Tribunal International

des Grands Criminels de Guerre

FRANCOIS DE MENTHON

H5051-0102

Read 31/1/46 F 9 19 102

323

MINISTERE
DE L'INTERIEUR.

DIRECTION GENERALE
de la
POLICE NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

QUIMPER le 29 SEPTEMBRE
1944

RAPPORT

de l'Inspecteur de Sureté BLEUZEN René

à

Monsieur le Commissaire de Police de QUIMPER

OBJET : Massacre d'un jeune homme par les soldats allemands à Tourc'h (Finistère).

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit :

Le 23 Juillet 1944, me trouvant dans ma famille à Tourc'h où je passais mon repos hebdomadaire, je fus réveillé vers 6 heures par des voisins prévenant que les boches raflaient tout le monde.

En effet, avant 5 heures, une horde hurlante s'était abattue sur la campagne et emmenait tous les hommes à la hâte, sans même leur donner le temps de se vêtir.

Vers 6 heures, au village de Kérannou, le nommé POSTIC Laurent, agé de 24 ans, reçut une rafale de mitraillette lui cassant un bras et lui déchiquetant le ventre.

Ceci à son domicile, sans aucun motif, sans une parole échangée, pendant qu'il s'habillait à la hâte après avoir été jeté à bas de son lit où il dormait paisiblement.

Sans plus s'en occuper, les bourreaux s'en allèrent et revinrent une demi-heure plus tard pour parfaire leur oeuvre, pendant que ce malheureux jeune homme souffrant terriblement, entendant les bottes, dit à sa mère: "J'espère qu'ils ne viennent pas m'achever ! "

Aussitôt dans la maison, ils donnent ordre au jeune frère de I7 ans et à un valet du même âge de transporter le blessé dans un chemin situé à quelques dizaines de mètres

H5051-0103

de la maison.

A cet endroit, ces deux jeunes gens furent écartés. NUL ne peut dire ce qui se passa ensuite, mais ce qui est certain, c'est qu'après avoir été horriblement massacré, il fut achevé de plusieurs balles de pistolet dans la nuque; il était 7 heures.

Son jeune frère et le valet furent sommés à nouveau de trainer le corps dans l'aire à battre et de creuser une fosse où ils l'ensevelirent sous les yeux de leurs bourreaux.

Pour continuer leur horrible fête, ils entrent dans la maison et menacent de mettre le feu à la ferme si la mère de leur innocente victime ne leur prépare immédiatement un repas. La pauvre femme, terrifiée dut s'exécuter.

Repus, ils font déterrer la victime, la fouillent et la trouvent en possession d'une carte d'identité au même nom et adresse que ses mère, frères et soeurs, présents et éplorés. L'un des soldats, ne trouvant aucun argument ni excuse pour expliquer ce crime, dit sèchement avant de s'en aller: " C'est dommage".

Ils le font enterrer à nouveau.

Inutile de décrire la "haine du boche" qui grandit en tous ceux qui connaissaient si sympathiquement ce regretté camarade.

Son frère cadet, âgé de 22 ans, fit immédiatement le serment de venger son frère et partit au maquis où il combat depuis cette date.

Fait à Quimper ce jour, 29 Septembre 1944 pour être transmis à titre de renseignement au Sous-Lieutenant LE BER, attaché au 2ème Bureau F.F.I. à Quimper.

(Signé :

pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire de la République Française au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de Guerre.

Signé : F. DE MENTHON

H5051-0104

F.6 16 104

Rec 31/1/46

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
de la
POLICE NATIONALE

PROCES- VERBAL

-:-:-

L'an mil neuf cent quarante quatre le onze novembre

NOUS , VERAN Marcel, Commissaire de Police à la Surveillance du territoire de NICE

Officier de Police Judiciaire , auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Agissant conformément aux instructions de M. le Commissaire de Police, Chef de la Surveillance du Territoire de NICE.

Prenons comme suit la déposition de M. ALBERTO Jacques né le 1er Janvier 1917 à MARSEILLE, de nationalité Française, domicilié à Nice, 22, rue du Maréchal Joffre, qui nous déclare :

Vers le 20 Juillet 1944, un détachement de mongols sous les ordres d'officiers de la Gestapo de Briançon, descendant du Col Bayard , s'est dirigé vers EMBRUN en passant par ST CREPIN et l' ARGENTIERE (Hautes Alpes).

Ces mongols avaient combattus contre les patriotes Français alors stationnés dans le Vercors. Sur leur passage ces militaires avaient pillé et incendié de nombreuses fermes.

Arrivés à la Roche de Ram (Hautes Alpes) vers les 2 Heures, les mongols ont immédiatement déclanché une opération contre les réfractaires de la région. Ayant appréhendé le maire de ce village, ils ont fait sonné le tocsin et rassembler tous les habitants (hommes, femmes, enfants et vieillards) sur les bords

H5051-0105

la route. Puis ils ont pillé systématiquement toutes les demeures.

Dans la journée; ces mêmes mongols, se sont rendus au village de RIOTIER et sans motif ont froidement exécuté le fils d'un cultivateur âgé de 17 ans environ.

Ayant été attaqué à PRESLE (Hautes Alpes) par plusieurs groupes du maquis de la région et par mesure de représailles, ce détachement mongol, toujours commandé par les S.S. s'est dirigé vers une ferme où deux résistants Français étaient cachés.

N'ayant pu les faire prisonniers, ces militaires ont alors appréhendé les propriétaires de ladite ferme (le mari et la femme) et après leur avoir fait subir de nombreuses atrocités (coups de couteau, viol, etc...) les ont abattu à coups de mitraillettes.

Puis ils se sont emparés du fils de ces victimes, âgé seulement de 3 ans et après l'avoir affreusement torturé, l'ont crucifié sur la porte de la ferme.

Enfin, les mongols ont livré une dernière bataille contre les F.F.I. au village de Monnetier, situé sur les routes conduisant à Grenoble et à l'Italie et, sans motif, ont abattu le Maire de la Commune ainsi que le propriétaire de l'Hôtellerie et le frère de ce dernier.

J'affirme sur l'honneur que j'ai été témoin des faits relatés ci-dessus et ne peux donner de plus amples informations à ce sujet, notamment sur l'identité des victimes. Mais je pense

H5051-0106

106

que Monsieur COMIER, boulanger à Saint-Crépin, également témoin de ces atrocités, peut fournir toutes les précisions nécessaires.

Lecture faite persiste et signe.

LE COMMISSAIRE DE POLICE

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
du Ministère du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre
FRANCOIS DE MENTHON

H5051-0107

JLRL
807

F914 107

EXTRAIT DU MEMORIAL DE L'OPRESSION Rec'd 31/1/46

EDITE PAR LE COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE

DE LA REGION RHONE - ALPES

=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=

LES MEURTRES DE LA RUE TRONCHET A L Y O N (Rhône)

.....

La fusillade de la rue Tronchet est un exemple typique de répression collective qui, aveuglément et brutalement appliquée à une population civile inoffensive, se présente tout à la fois comme expéditive et injuste, implacable et inhumaine, terrifiante et inspirée par la peur. Elle trouve donc ici, nécessairement, sa place.

Au surplus, pour l'historien et le criminaliste, elle offre un intérêt certain du point de vue de la technique et de l'enquête. Drame de foule, dont le théâtre fut un quartier populeux de grande ville, événement caractérisé par la multiplicité des auteurs, des victimes et des témoins, sa reconstitution intégrale dépend nécessairement des relations qu'en ont faites les diverses personnes qui y furent mêlées.

Mais, isolément ces relations ne sont pas sans présenter des faiblesses. Certains témoins, trop mêlés aux faits, ne sauraient être tenus pour des spectateurs désintéressés, ayant conservé les qualités critiques souhaitables. L'on peut craindre que leurs perceptions aient été déformées ou, tout au moins, limitées du fait des événements extérieurs : pris dans une fusillade, un homme obéit instinctivement au légitime désir de sauver sa vie et, si des détails concernant sa propre conservation se gravent dans sa mémoire, d'autres faits, plus importants, peuvent ne lui avoir laissé aucun souvenir. Enfin, la peur, l'angoisse créent de fausses images. Dès lors, dans ces cas, le témoignage isolé doit être accueilli avec circonspection et soumis à une analyse critique rigoureuse.

En revanche, la loi du nombre joue en faveur de l'enquête : la confrontation de nombreux témoignages, différents quant à la qualité psychologique, morale, sociale de leurs auteurs, permet d'éliminer les dépositions erronées ou fantaisistes pour retenir seulement celles qui s'imposent par leur répétition et leur confirmation réciproque. De leur superposition exacte se dégage alors une version commune, qui peut être considérée comme l'expression de la vérité.

...

H5051-0108

...

C'est en nous inspirant de ces considérations, que nous allons exposer, en premier lieu, les faits qui se sont déroulés le 24 août 1944, dans la rue Tronchet, à LYON, tels qu'ils résultent, de façon certaine, de la somme des dépositions recueillies. Pour être complets, nous indiquerons ensuite les points sur lesquels des divergences se sont produites et que nous devrons écarter, du moins pour l'instant, comme insuffisamment établis ou comme, d'ores et déjà, démentis par nos recherches de contrôle.

\+
\+
++ ++

Le groupe scolaire de la rue Tronchet avait été , en raison de sa situation, réquisitionné par les occupants et transformé en hôpital militaire; il est situé en effet à quelques centaines de mètres de toute une série de points importants : gare de Lyon-Brotteaux, caserne de la Part-Dieu, Lycée du Parc et Palais de la Foire où des troupes étaient cantonnées en assez grand nombre.

Dans la seconde quinzaine d'août, la banlieue lyinnaise immédiate devenant peu sûre, les Allemands décidèrent de grouper tous leurs services sanitaires à la Croix-Rousse, où se trouvait déjà leur hôpital principal. Amorcée les jours précédents, l'évacuation du groupe scolaire prit fin le 24 août au début de l'après-midi. Plusieurs membres du personnel français (le concierge VIAL, le chef cuisinier NESME, sept à huit femmes de service) restèrent seuls. Dans les locaux avaient été abandonnés du matériel et des victuailles.

" " A midi, affirme NESME (cote 15), contrai-
" rement à leur habitude, le fourrier MAYER (ou MEYER)
" et le cuisinier allemand HASLINGER n'ont pas mangé
" avec moi. Brusquement, vers 14 h.30, ils ont dit
" qu'ils évacuaient l'hôpital pour aller à la Croix-
" Rousse; ils sont partis vers 15 h 15, emmenant avec
" eux des blessés du matin qui étaient morts depuis.
" Auparavant, ils nous avaient dit, au personnel qui
" restait, que nous pouvions nous approprier tout
" ce qu'il y avait comme vivres et matériel."

La dame CAUWELS (cote 16) déclare :

" Vers 15 h.30, les Allemands ont évacué
" l'hôpital pour se rendre à l'hôpital militaire
" de la Croix-Rousse; ils ont, au préalable, réuni
" le personnel des étages, et le fourrier MAYER
"et le chef-cuisinier allemand HASLINGER nous ont
" dit de nous partager tout ce qu'ils laissaient
" dans le placard de la cuisine. Ils nous ont dit
" également de nous servir des couvertures qu'ils
" laissaient."
" En partant", indique de son côté le sieur
" VIAL (cote 14), "ils nous ont laissé une certaine
" quantité de matériel et de vivres et ils nous ont
" dit qu'ils ne pouvaient pas tout emporter et qu'ils
" nous donnaient ce qui restait, parce qu'ils préfè-
" raient que ce soit nous plutôt que les Américains
" qui en profitions."

...

H5051-0109

109

Certes, cette version peut paraître suspecte comme provenant de personnes intéressées; cependant une constatation matérielle que nous ferons par la suite, la confirmera de façon à peu près certaine.

Quoi qu'il en soit, chacune des personnes présentes s'empara de ce qui lui convenait et plusieurs quittèrent l'école en emportant de volumineux paquets. Mais, ni le départ des Allemands, ni les faits et gestes du personnel français, n'avaient échappé à l'attention des habitants du voisinage. Devant les portes de l'école, un groupe se forma qui reprocha au personnel de "se sucrer". Quelqu'un, dans ce personnel, prit alors l'initiative de procéder à une distribution générale; des couvertures sont jetées des fenêtres par deux femmes blondes. Plusieurs employés, dont le concierge, distribuent des boules de pain et des pâtes à l'entrée qui porte le n° 92; puis, montant au premier étage, ils lancent dans la rue des draps des couvertures, du chocolat, des biscuits. L'attroupement, composé en majeure partie de femmes et d'enfants, s'accroît rapidement, atteignant bientôt 250 à 300 personnes. Leur attitude n'était ni hostile, ni inquiétante pour les Allemands; elles ne portaient pas d'armes et ne proféraient aucun cri séditieux, injurieux ou menaçant. Parmi elles, beaucoup essayaient d'obtenir leur part de ce qui était distribué; d'autres, plus dignes, mais mal inspirées par la curiosité, se contentaient d'assister à cette scène imprévue et pittoresque.

Mais, brusquement, les choses prennent une tournure tragique. Avisé, à la Part-Dieu, par ses indicateurs, le commandement allemand, pour réprimer cette légère et inoffensive agitation, envoie aussitôt sur les lieux un détachement de troupes d'aviation. Quels ordres furent-ils donnés ? Ce qui allait se produire permet tout au moins d'en deviner la rigueur.

Les renseignements parvenus aux Allemands devaient être très précis, car l'opération se déroula sans fausse manoeuvre : un car dépose la troupe dans la rue Garibaldi, à proximité de la rue Tronchet. Immédiatement, elle se déploie l'arme à la main et remonte cette dernière rue en direction du groupe scolaire. Un peu avant d'y arriver, sans avertissement préalable, sans qu'une tentative ait été faite pour vérifier le caractère exact de la situation et, le cas échéant, s'emparer des responsables de l'attroupement, les soldats ouvrent le feu. Un certain nombre de civils, hommes, enfants, femmes, s'écroulent; d'autres indemnes ou légèrement blessés se dispersent en hâte, cherchant un refuge dans les immeubles voisins.

Le tir continue : les Allemands ont

...

H5051-0110

installé des mitrailleuses légères en batterie dans le carrefour, prenant en enfilade, non seulement la rue Tronchet, mais aussi, en direction du Parc et en direction du cours Lafayette, la rue Tête d'Or parfaitement calme.

D'autres militaires, parvenus devant le groupe scolaire, circulent parmi les corps étendus, tirant furieusement sur eux et jetant leurs grenades de tous côtés. Alors se produit une scène d'une incroyable sauvagerie : les malheureux blessés couchés à terre (un vieillard, plusieurs hommes, des femmes, des enfants) sont délibérément et systèmatiquement achevés.

Sans doute est-il préférable de donner la porole aux témoins de cette horrible tuerie.

Et tout d'abord, voici, dans leur émouvante simplicité, les dépositions des rescapés.

La dame, HUMBERT, blessée par les premiers coups de feu, est parvenue à se faire passer pour morte.

" Tout d'un coup, déclare-t-elle, les " Allemands sont arrivés et j'ai entendu une fusil- " lade. J'ai été tout de suite blessée, je suis " tombée à terre sur le trottoir en face de l'en- " trée des garçons et j'ai fait la morte, car je " me suis aperçue que les Allemands achevaient " les blessés. J'ai vu, personnellement, trois " hommes qui étaient à terre, blessés et que les sol- " dats ont achevés à coups de fusil... Il n'y avait " pas qu'un seul soldat qui achevait les blessés; j'en " ai vu plusieurs qui le faisaient. Quand j'étais " allongée, des soldats sont passés à côté de moi, " ils jetaient des grenades je ne sais où, mais " les vitres me dégringolaient dessus, je me gardais " bien de bouger."

Le récit fait par Mme X...-(cotel) est encore plus tragique (1) :

" Il y avait là, à ce moment, une vingtai- " ne de blessés... Presque au même moment, survint " un sous-officier allemand, accompagné de 15 hom- " mes environ. Il a tiré systèmatiquement sur tou- " tes les personnes, hommes et femmes, qui étaient " étendus à terre; seuls ont été épargnés un enfant " de 3 ans 1/2 dont la mère a été tuée à côté, et " moi-même.

...

(1) La famille de la dame X... se trouvant en Allemagne, il ne nous a pas paru opportun de divulguer son identité. Mme X... a d'ailleurs renouvelé ses déclarations devant les journalistes suisses, lors de leur visite au "Mémorial" le 23 septembre 1944.

H5051-0111

...

" Voyant que le sous-officier s'ap-
"prochait de mon mari, qui n'avait pas été blessé
" jusqu'alors, mais qui restait immobile, faisant
" le mort, je me suis traînée à genoux au-devant
" du sous-officier et, le saisissant par sa veste,
" lui ai dit en allemand :" Vous n'allez pas tuer
" mon mari, il a des beaux-parents allemands, et
" j'ai un frère sur le front allemand, en Normandie".

" Il a répondu :" Alle Franzosen mussen
" erschossen werden"; et, en même temps, abaissant
" son arme, (un revolver de gros calibre), il a
" tiré un coup à bout portant dans la tempe de mon
" mari. Celui-ci a été tué sur le coup... Après ce
" meurtre, 5 blessés étaient encore en vie : 2
" hommes et trois femmes; le même sous-officier
" a jeté sur eux des grenades par lesquelles les
" corps ont été plus ou moins déshabillés et déchi-
" quetés... Les fusillades ont continué, toujours
" sur l'ordre du sous-officier, qui paraissait comme
" four, bien que la rue fut alors vide."

Mme ASTIER (cote 27 e) confirme cette déclaration :

" Lorsque j'étais étendue sur la chaussée,
" j'ai vu une femme qui parlait allemand et son mari.
" Les Allemands ont achevé le mari. J'ai vu l'un d'eux
" tirer son revolver et lui tirer dessus à bout
" portant à la tête. Moi je me suis traînée; on m'a
" tiré dessus, mais on m'a ratée et j'ai pu arriver
" jusque chez moi."

Madame LEMASSON, grièvement blessée aux jambes nous a rapporté (cote 27 d) :

" Je les ai vu achever notamment un homme
" de 35 ans environ, qui était sur le trottoir de-
" vant la porte d'entrée du Couvent des Soeurs fran-
" ciscaines."

Dès qu'elle avait entendu la fusillade, insouciante du danger qu'elle courait, la soeur Marie-Emmanuel, de l'Ordre des Catéchistes Missionnaires, Infirmière de la Croix-Rouge, s'était précipitée vers les lieux de la tuerie; blessée elle-même au bras, ses vêtements traversés par deux autres projectiles, elle tente courageusement d'intervenir :

" J e me suis précipitée sur un gradé
" qui tenait deux revolvers à la main et qui avait
" constamment le mot de "terroristes" à la bouche;
" je lui ai demandé de faire cesser le feu; il m'a
" écoutée. Cependant on continuait à tirer dans la
" rue Tête d'Or. Un second sous-officier ou officier,
" armé de deux revolvers, dont il tirait sur les
" blessés paraissait plus mauvais; je l'ai très bien
" vu tuer à coups de revolver un Monsieur que j'ai su
" par la suite être M. X...; il a été tué presque
" dans les bras de sa femme qui, connaissant la lan-
" gue allemande, suppliait le gradé de ne pas tirer.
" L'autre gradé était plus humain et a aidé Mme X...

" J'ai vu achever 4 autres blessés à coups
" de grenades; en particulier un homme d'environ
" 70 ans, qui se réfugiait dans l'angle de l'entrée
" de l'hôpital en protégeant sa figure avec le bras,
" une femme d'une quarantaine d'années, qui a eu
" les deux jambes déchiquetées, un autre homme qui
" a été tué à côté de l'Institution Jeanne d'Arc."

...

H5051-0112

...

D'autres témoins ont vu la scène des fenêtres de leurs appartements; comme ils se trouvaient ainsi en dehors de la mêlée, leurs dépositions sont précieuses.

M. SOUBEYRAND, habite au troisième étage du nº 32 de la rue Tête d'Or. Il dépose (cote 25) :

"... Tout d'un coup, j'ai aperçu plu-
"sieurs personnes s'enfuir précip itamment, et a
"commencé, en même temps, une fusillade excessi-
" vement nourrie... J'ai alors vu un homme blessé,
" a llongé sur le trottoir de l'école, en tablier
" bleu, près de l'angle du carrefour. Il avait les
" jambes repliées, les pieds à l'angle même du
" carrefour et la tête contre le mur de la rue
" Tronchet. Il ne bougeait pas. Un soldat alle-
" mand s'est approché de lui au pas de course,
" s'est arrêté devant lui, l'a regardé, puis lui
" a tiré un coup de fusil à bout portant dans
" la tête. Il y avait une femme sur le trottoir
" à peu près sous la sixième fenêtre du rez-de-
" chaussée de l'école, en partant du carrefour.
" Elle était à genoux et se tenait la poitrine
" à deux mains. C'était une femme de 45 ans
" environ, en costume gris, en cheveux, assez forte d
" de corpulence. Le même soldat s'est précipi-
" té dans sa direction. A ce moment, comme on ti-
" rait un peu partout, je me suis retiré de la
" fenêtre pour me mettre à l'abri. La fusillade
" a bien continué pendant deux heures. Pendant tout
" ce temps, les A llemands poussaient des cris
" épouvantables."

De chez elle, 30, rue Tronchet, Mme Vve VERRET (cote 22) a assisté à la même tuerie :

" J'ai vu tomber des femmes, j'en ai
" compté six ou huit. Une personne était allon-
" gée par terre et j'ai très bien vu un soldat
" a llemand s'approcher d'elle, se pencher,
" braquer son arme et tirer sur elle pour l'ache-
" ver. Mon voisin d'en face, M. GUERAUD, l'a très
" bien vu comme moi, car il s'est écrié :" Ah !
" le salaud !"

Mme DESCOS, gérante du magasin d'alimentation "Le Casino", demeurant 37, rue Tête d'Or, déclare (cote 23) :

"...Je me suis mise avec mon mari
" à la fenêtre de notre chambre, mais très peu
" de temps, car on tirait aux fenêtres. J'ai vu
" alors de nombreux corps étendus à terre, surtout
" des femmes, une dizaine enchevêtrées les unes
" sur les autres. J'ai aperçu, allongé sur le trot-
" toir de l'école, un de mes clients. Un Feld-
" webel... s'est approché de lui, s'est penché
" et lui a tiré une balle de pistolet dans la tê-
" te. Le mur a conservé longtemps une tache de
" sang à cet endroit.

...

H5051-0113

...

" J'ai vu un enfant de dix à douze
" ans se tordre sur l'escalier de l'école...
" Il y avait beaucoup de sang dans la rue
" et, devant notre magasin, nous avons balayé
" des débris de chair humaine."

Et voici d'autres témoignages :

Melle GUINOT, 36, rue Tête d'Or (cote 20):

"..J'aurai toujours, devant les
" yeux, le terrifiant spectacle de cette horrible
" tuerie : tous ces corps étendus... Ils achevaient
" ceux qui respiraient encore. Ce sont des brutes
" sui ne méritent pas le nom d'hommes."

M. DUFOURT, boulanger, 36, rue Tête d'Or (cote 8) :

"...A près les premiers coups de feu,
" les soldats ont jeté des grenades sur les per-
" sonnes étendues dans la rue. J'ai vu un de ces
" soldats, qui se tenait devant le magasin du
" Casino, jeter une grenade sur les corps é tendus
" devant l'école."

Le Commandant TRIMOULINARD, qui se trouvait au 94, de la rue Tronchet :

"...J'a i vu un vieillard caché dans u-
N ne encoignure; il était blême. Ils lui ont mis une
" balle dans la nuque un quart d'heure après le
" dé but de la fusillade."

Enfin, le Général ANSELME, 84, rue Tête d'Or (cote 27 b) :

" J'ai vu un sous-officier allemand,
" porteur d'un mousqueton, secouer avec le pied
" la tête d'un homme, armer son mousqueton, qu'il
" a eu des difficultés à armer, et tirer dans la
" tête de l'homme qui avait eu un sursaut; il se
" trouvait sur le trottoir, à l'angle où sont
" actuellement les couronnes mortuaires. Le même
" sous-officier en a achevé un autre au milieu de
" la chaussée; j'ai entendu un coup de feu qui,
" probablement, tuait une troisième personne,
" mais je n'ai pas pu voir, car, à ce moment,
" plusieurs soldats ayant vu bouger à ma fenêtre
" ont é paulé et visé dans ma direction, et
" j'ai dû me retirer.

" J'ai vu arriver les infirmières et
" les brancardiers venant dans la rue Tête-d'Or,
" de la direction de la Part-Dieu, environ une de-
" mi-heure ou trois quarts d'heure après le début
" de la fusillade; à ce moment, on tirait encore
" et j'ai même admiré les équipes qui arrivaient;
" il y avait des jeunes gens et un prêtre habillé
" de noir."

...

H5051-0114

...

Tous les assistants ont été frappés par l'état de surexcitation des militaires allemands qui semblaient "fous de rage" (cotes 15, 20, 29). Certains d'entr'eux paraissaient ivres :" les soldats allemands étaient saoûls comme des porcs" dit un témoin (cote 16). Le personnel français de l'hôpital a précisé d'ailleurs que les Allemands y avaient apporté une énorme quantité de bouteilles de mousseux et de cognac, aussitôt consommées. (cote 15).

" Depuis plusieurs jours, affirme le cuisinier NESME (cote 15), ceux qui étaient à l'hô-
"pital apportaient des bouteilles de mousseux et
" de cognac et buvaient abondamment."

Un groupe de soldats avait pénétré dans le magasin d'alimentation du Casino, qui figure à gauche de notre photographie n° 4. Après avoir tiré à l'intérieur de nombreux coups de feu, jeté des grenades, brisé les glaces à coups de crosse, ils s'emparèrent de vin, de limonade et de poires qu'ils consommèrent dans la rue, au milieu des cadavres. (cote 23).

La fusillade, nourrie et désordonnée, continua pendant plusieurs heures à balayer les rues et les façades du quartier. Des grenades, furent jetées dans les allées des immeubles où des personnes, dont certaines déjà blessées, avaient cherché un refuge.

Cependant, la soeur Marie-Emmanuel, dès qu'elle eut vu le nombre des victimes, étendues sur les pavés, était allée chercher des secours au poste voisin de la Croix-Rouge, installé au couvent du Saint-Nom-de-Jésus. Elle avait rencontré en route une équipe d'ambulanciers qui, déjà alertés, n'avaient cependant pu arriver immédiatement sur les lieux.

" J'avais essayé de passer pour me
" rendre auprès des blessés, dit le frère Marie-
" Nenoît. J'ai montré mon brassard de la Croix-
" Rouge. A trois reprises différentes, malgré
" cette précaution, j'ai essuyé des rafales de
" mitrailleuse. J'ai compris alors très nettement,
" avec mon expérience d'ancien combattant des deux
" guerres, que les Allemands ne voulaient absolu-
" ment pas nous laisser aborder le carrefour de
" la rue Tronchet."

C'est donc avec un retard sensible que les secouristes purent remplir leur mission. Comme ils demandaient aux Allemands s'il y avait des blessés, il leur fut répondu qu'il n'y en avait aucun; un sous-officier leur donna l'impression très nette :"qu'il était persuadé que tout le monde était mort; il parut en effet surpris, lorsqu'il vit des blessés se relever". (Frère Marie-Benoît, cote 2).

Peu à peu, blessés et morts furent transportés respectivement dans les différents hôpitaux de la ville et les dépôts mortuaires du secteur.

H5051-0115

H5051-0116

F 619

115

Read 31/1/46

...me Région

Compagnie d'
Indre & Loire

...tion de Loches

...de

... 298
... 44

...-VERBAL
...ignements
...
... de
... PAPILLAULT
...RAND

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui, vingt cinq septembre mil neuf cent quarante quatre, à dix heures 15'

Nous soussignés JEANNETON Fernand

et DEPLEBAIN André

gendarmes à la résidence de Ligueil, département d' Indre et Loire, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, étant en patrouille à la résidence et agissant en vertu de la note 19/2 Section du 14 Septembre 1944, à l'effet de procéder à une enquête sur les acte commis par les Allemands pendant leur occupation et leur retraite, avons recueilli les renseignements suivants:

T E M O I N S

M. BILLARD Henri, 48 ans, bourrelier à Ligueil déclare :

" LE 20 AOUT 1944, vers 9 Heures 30' , une équipe de la Croix-Rouge de Ligueil composée de plusieurs personnes, sur l' ordre du Docteur DECOURT de cette localité s'est rendue à bicyclette à Vou(Indre et Loire) pour soigner les blessés des F.F.I.

" A notre arrivée à Ligueil, vers 13 Heures, nous avons été pris pour otages par les Allemands. Ils nous ont fait monter dans plusieurs camions et dirigés vers Loches. Arrivés au lieu dit La Blanchardière, Cne de Loches, les Allemands ont réuni dans un seul camion un groupe d'otages parmi lequel se trouvaient M.M. POULAIN, Docteur en médecine à Ligueil, PAPILLAULT Aimé, demeurant à Ligueil et BERTRAND Albert, chauffeur à Ligueil. Sur le dessus de ce véhicule avait pris place un mitrailleur allemand avec son arme. A droite et à gauche de la route , d'autres allemands se

H5051-0117

déployaient en tirailleurs. Sur l'ordre d'un gradé allemand, nous sommes partis en direction des F.F.I. qui barraient la route de Loches.

Après avoir parcouru une centaine de mètres, nous nous sommes trouvés en présence de ces derniers. Une bataille s'est engagée. Après avoir entendu crier " Bon Dieu sauvez-vous " par les F.F.I. chacun à cherché à fuir malgré une violente fusillade. Je suis parti le dernier et j'ai pu rejoindre les F.F.I. sans être blessé. Quelques temps après, je suis revenu sur les lieux accompagné d'un sous-officier Français. Là, j'ai constaté que des civils du Hameau de la Blanchardière emmenaient M. POULAIN qui était blessé, au chateau de FRETAY. Il a été transporté ensuite à l'hôpital de Loches où il est décédé quelques jours après des suites de ses blessures. M. PAPILLAULT blessé également très grièvement a été transporté audit chateau où il est décédé le soir même. Le chauffeur BERTRAND transporté en même temps que le Docteur POULAIN à l'hôpital de Loches est mort quelques jours après des suites de ses blessures.

Lecture faite persiste et signe.

M. DECOURT François, Docteur en Médecine, 38 ans, demeurant à Ligueil, déclare :

" Le 20 AOUT 1944, vers 11 Heures 45', j'ai été prévenu qu'un combat venait d'avoir lieu à VOU (Indre et Loire) entre le maquis et un convoi allemand. J'ai assitôt fait rassembler les trois équipes d'urgence de la Coirx Rouge Française que j'avais créées à Ligueil. Des soldats allemands circulaient dans les rues de Ligueil. Il nous ont arrêtés. Nous avons été placés dans un camion à la tête d'un important convoi et nous

H5051-0118

117

avons été prévenus que nous étions pris comme otages. Nous devions accompagner le convoi jusqu'à Loches et, si celui-ci était attaqué en cours de toute, nous devions être immédiatement fusillés. En arrivant à la BLANCHARDIERE, 5 kilomètres avant Loches, la route était barrée par des arbres. Il était environ 17 heures. Les Allemands se préparaient à attaquer le maquis. Ils nous mirent sur la route en deux rangs, les bras levés, donnant l'ordre de crier " ne tirez pas, nous sommes des otages ". En même temps, ils avançaient dans les fossés et ouvrirent le feu sur les hommes du maquis qui venaient de se découvrir. Le maquis répondit par un tir de barrage environ quatre mètres en avant des premiers otages. Ceux-ci se dispersèrent alors. Certains réussirent à se sauver à travers bois. Le Docteur POULAIN, PAPILLAULT & BERTRAND se jetèrent dans un fossé. Ils furent tirés presque à bout portant par un allemand alors qu'ils se couchaient dans un fossé. Les blessés furent abandonnés sur place. Après le départ du convoi, M. BOURREAU et sa famille de la Blanchardière portèrent secours à nos camarades et les transportèrent au Chateau de Frétay où ils reçurent les premiers soins. M. PAPILLAULT blessé grièvement à l'abdomen succomba pendant la nuit. M. POULAIN et le nommé BERTRAND, blessés à la jambe furent transportés le lundi matin à l'hôpital de Loches, et furent tous les deux amputés et moururent : le premier le 23 Août, le second le 29. "

Lecture faite persiste et signe

DECOURT.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Ces trois victimes font l'objet chacune d'un procès-verbal individuel :

10/ M. PAILLAUD Emile, P.V. N° 297 de la brigade en date du 25.9.44

20/ M. POULAIN Docteur en médecine. P.V. N° 298 de la Brigade en date du 25.9.44

30/ M. BERTRAND Albert. P.V. N° 300 de la brigade en date du 25.9.44

En foi de quoi et en vertu de l'article 283 du D.O. du 20 Mai 1903, nous avons rédigé le présent procès-verbal en trois expéditions destinées la première à Monsieur le Colonel commandant la subdivision à Tours, la deuxième à Monsieur le Préfet de l'Indre et Loire à Tours (V.H.), la troisième aux archives de la brigade .

FAIT et clos à Ligueil le 25 Septembre 1944.

Copie conforme à l'original

L'Adjudant GENET, Commandant la Brigade

A Ligueil , le 10 Octobre 1944.

H5051-0119

Gouvernement provisoire de la
République

Gendarmerie Nationale

14° Légion bis

Compagnie de la Drôme

Section de Die

Brigade de Saillans

N°5/2

A Saillans le 3 Octobre 1944

F607 Rec 31/1/46 119

RAPPORT

de l'Adjudant LAFLAQUIERE, Commandant la Brigade, sur les atrocités commises par les Allemands au cours de leur séjour dans la région.

Pendant la période du 17 Juillet au 5 Août 1944, les troupes allemandes ont occupé Saillans et ses environs, venues pour combattre des F.F.I.

A leur arrivée à SAILLANS, ils ont incendié un garage contenant un certain nombre de véhicules automobiles, ensuite, sous la direction de l'Officier allemand commandant le détachement, le pillage de la plupart des maisons d'habitation de la localité a eu lieu, les effets, le linge, les bicyclettes, le matériel de toute sorte a été emporté par cette troupe. Ils ont vécu sur le pays en tuant du bétail, dans les fermes et il est à noter qu'ils ont tué un certain nombre de bovins et d'ovins qu'ils ont laissé sur place.

Au cours de leur séjour dans cette région, trois viols ont été commis par les Allemands sur trois femmes de la localité, dont une femme de 52 ans, une de 30 ans et une jeune fille de 20 ans. Plusieurs autres auraient été violées mais n'ont pas été signalées.

L'agglomération d'ESPENEL (Drôme) comprenant une trentaine de maisons d'habitation a été incendiée au moyen de bombes incendiaires, mais il n'y a pas eu de victimes, les habitants ayant pu fuir à temps.

Plusieurs autres maisons d'habitation éparses des communes de VERCHENY, VERONE et SAILLANS (Drôme) ont également été incendiées.

Au cours des opérations dans la région contre les "Maquis" plusieurs jeunes gens ont été blessés et la prédiction formelle de leur porter secours était faite par les Allemands et au bout de 4 à 5 jours, ces blessés ont été tués sur place par les soldats allemands.

La population entière réprouve la mauvaise conduite et les atrocités commises par les Allemands et qui ne peuvent pas être données en détails vu leur nombre et leur diversité.

Signé : LAFLAQUIERE

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire de la République Française.
Au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de guerre.
signé : F. de MENTHON

H5051-0120

F608 120
Read 31/1/48

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Direction Générale de la
Police Nationale

ETAT FRANCAIS

-:-:-

Annecy, le 19 Juin 1944

Le Commissaire de Police

A Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie

- Cabinet -

OBJET: A/S expédition punitive allemande contre le village des Puisots

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 15 Juin des troupes allemandes sont montées pour une expédition punitive au village des Puisots, sur la route du Semnoz.

Les huits bâtiments qui composaient ce village, soit 5 maisons d'habitation et trois garages ou remises ont été incendiés.

Les habitants, au nombre de quatre, n'ayant pas regagné leur domicile, nous avons immédiatement entrepris des recherches, aidés par plusieurs personnes bénévoles.

Samedi, les chercheurs ont découvert, dans la partie nord du garage du café Petit, des débris humains calcinés, que nous n'avons pu identifier, pourtant, à proximité, un couteau brûlé appartenant à M. PETIT a permis de supposer que l'on se trouvait en présence de son corps.

Continuant nos recherches, nous avons mis à jour vers 19 H. d'autres débris calcinés dans la maison CARRIER, que les parents ont reconnu d'après une boucle de ceinture, comme étant le corps de M. MACHENAUD Louis et son fils.

H5051-0121

H5051-0122

Dans la maison de Me VOLLAND, Notaire, ont été identifiés, grâce à un couteau et une alliance, les restes du corps de M. MACHENAUD Louis , Père.

Tous ces débris ont été déposés à la morgue de l'Hôpital.

Aucun témoin pouvant fournir des précisions sur l'opération ne s'est présenté.

Identité des victimes -

PETIT Joseph, 39 ans, négociant en fromages, demeurant 47, av. de Parmelan à ANNECY

MACHENAUD Fernand, né le 5 Janvier 1906 à ANNECY, Ingénieur à la Cie Savoisienne à AIX LES BAINS , demeurant rue de l'Hôpital à AIX LES BAINS

MACHENAUD Louis, né le 6 Août 1906 à Annecy, commerçant, demeurant rue de la Légion à ANNECY

MACHENAUD Louis, 17 ans, fils du précédent, commerçant , demeurant rue de la Légion à ANNECY

Les dégâts matériels sont très importants, les moissons incendiées appartiennent à :

PETIT Joseph- MACHENAUD Louis et Melle DALESME - Me VOLLAND, notaire

M.M. CARRIER & HERMES

Les procès-verbaux d'identification vous seront adressés ultérieurement.

Le commissaire de Police

Le Commissaire de Police
signé : SAYHEUX

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

CROIX ROUGE FRANCAISE

Equipes d'urgence
Direction de la Drôme.
15 rue Salzac
- VALENCE -

F. 610 122
Reçu 31/1/46

RAPPORT SUR NOTRE ACTIVITE AU VERCORS.

Malgré des demandes réitérées, les autorités allemandes n'autorisèrent l'accès du Vercors qu'à partir du 10 août.

Nous partons donc le 10 août au matin. Avant d'arriver aux Grands Goulets, nous voyons deux fermes brûlées le long de la route, il n'y a pas eu de victimes civiles à cet endroit. Du village des BARRAQUES, toutes les maisons de l'agglomération, sauf deux chalets, sont en ruines, une partie a été incendiée le 18 Mars, le reste fin juillet. Il y a eu quelques victimes tuées en combat, mais pas de victimes civiles. En continuant sur LA CHAPELLE, nous trouvons plusieurs fermes brûlées. En arrivant au village de LA CHAPELLE, nous sommes accueillis par le curé et quelques habitants Nous sommes les premières personnes étrangères au pays qu'ils voient depuis l'occupation repressive des troupes allemandes.

Tout le village est détruit par bombardement ou par incendie, il reste cinq maisons seulement à peu près habitables. Le curé de LA CHAPELLE nous fait le récit de la prise de 16 otages et de leur éxécution, de plus six civils dont des femmes et un enfant ont été fusillés.

Accompagné du Curé de LA CHAPELLE, le Dr ESTIER se rend à VASSIEUX, toutes les fermes sont brûlées sur le parcours, le hameau de LA NURE à trois kilomètres environ de VASSIEUX n'est qu'un amas de ruines, une odeur épouvantable s'en dégage, une nuée de corbeaux s'échappent quand on approche. Il y a là une quarantaine de cadavres dans les champs ou dans les ruines des maisons, un de ces cadavres peut être identifié grâce à une plaque d'identité, c'est le lieutenant PHILIPPE, à un arbre est accroché une poutre, à chaque extrémité de cette poutre se trouve un pendu. Il y a tout lieu de penser qu'il ont eu les yeux arrachés et que leur supplice s'est prolongé très longtemps. La jambe de l'un d'eux est attachée à une palissade et l'autre pied repose sur le sol.

En arrivant dans VASSIEUX c'est toujours la même et épouvantable odeur de cadavre. Les rues sont parsemées de cadavres, toutes les maisons sont détruites et incendiées. Un peu en dehors du village, on trouve dans une écurie trois vieillards et un blessé qui a eu la cheville fracassée par u une balle et qui n'a reçu aucun soin depuis 19 jours.

H5051-0123

123

Nous visitons ensuite le village de ST- AGNAN qui semble avoir peu souffert, mais quelques fermes dans les environs sont brûlées, il en est de même à St-MARTIN-en-VERCORS où le local qui servait d'hôpital à la Résistance est complètement incendié.

Quelques cas de viols nous sont signalés au village de ECHEVIRE.

Nous trouvons dans une ferme un blessé qui a été touché par huit balles dans les circonstances suivantes : les Allemands l'ont contraint à incendier lui-même sa maison et voulaient l'empêcher de sortir des flammes on lui tirant des coups de revolver, malgré ses blessures il a pu par miracle échapper.

Nous avons fait par la suite plusieurs voyages à LA CHAPELLE et à VASSIEUX pour prendre des mesures pour les évacuations pour distribuer des secours et pour l'indentification des cadavres et pour les inhumations.

Le Directeur Départemental des
Equipes d'urgence.

Signature : illisible

pour copie certifée conforme.

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre.

F. de MENTHON

H5051-0124

H5051-0125

F.618 Rec 31/1/46

Le Chatelard, le 14 Septembre 1944

Rapport de M.D.L. Chef FOUQUART Commandant la Brigade sur les atrocités commises par des troupes allemandes et la Gestapo

-:-:-:-

Le 1er Mai 1944, les troupes allemandes d'occupation ont cerné le village d' ECCLE.

Ils ont incendiés 29 maisons d'habitations au CHOZ-[illegible] et 11 au Hameau de la CHAPELLE. Sept otages ont été emmenés et fusillés à Ste REINE, où une maison a été également brûlée. Ces otages ont été maltraités avant d'être passés par les armes. Parmi ces sujets se trouvaient deux sujets italiens âgés de plus de 50 ans, et cinq Français âgés de 32 à 25 ans. Tous étaient en règle au point de vue séjour dans le département. Le motif de la fusillade invoqué par les troupes allemandes et la Gestapo était qu'ils n'ont pas découvert un gars du maquis qu'ils recherchaient.

Le 7 Juillet 1944, les soldats allemands et la Gestapo ont de nouveau cerné la commune d'ECCLE.

12 personnes du sexe masculin ont été passées par les armes devant le Monument aux Morts de la localité.

Monsieur le Maire âgé de 71 ans et Monsieur BLANC père de cinq enfants en bas âge, se trouvaient parmi eux. Avant d'être fusillées, ces personnes ont été torturées. L'un d'eux, M. [illegible] Francis, avait un bras cassé et la figure tuméfiée. Un autre

M. PERROUD-PLATTET a été éventré avec un bout de bois taillé en pointe. Il avait également la mâchoire fracassée.

125

Une chambre de torture a été installée au premier étage de la Maison FERRAND.

-:-:-:-

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire de la Répub[illegible]e Française au Minstère Public d[illegible]unal International des Grand[illegible]nels de Guerre

FRANCOIS de MENTHON

H5051-0126

F 605
Read 31/1/46 126

Rapport du M.D.L. Chef AUBERT, Commandant la Brigade de Moutiers

sur les atrocités allemandes

Le 8 Juin 1944, vers 15 Heures, les F.F.I. font sauter une route dite "Napoléon" surplombant la route nationale N° 90, dans le but d'obstruer cette dernière. - Elle relie Moutiers à Bourg St.Maurice. Le hameau des Plaines, Commune de Notre Dame du Pré, est à deux kilomètres environ du lieu de l'éboulement.

La réaction allemande ne se fait pas trop attendre . Vers 20 Heures 45, une trentaine d'Allemands arrivent en camions sur les lieux et viennent à proximité du hameau. - La moitié du groupe, muni de mitrailleuses lourdes et de lances grenades incendiaires, prend position sur un mamelon dominant le hameau, à 300 Mètres environ. - Les balles arrosent le hameau et les grenades incendiaires commencent leur effet. - En quelques minutes, plusieurs maisons sont en flammes. - Les habitants affolés, apeurés, s'abritent chez eux, d'autres essayent de s'enfuir sous les balles. Une quinzaine d'allemands entrent alors dans le hameau sous le couvert de mitrailleuses et de fusils. - Ils sont furieux, ils hurlent et incendient les maisons encore intactes. - Ils tirent sur les gens qui s'échappent des flammes. Deux hommes, Monsieur REVEY Ambroise, 64 ans et GALLO Joseph, 72 ans sont tous deux tués à bout portant dans la rue à quelques mètres de leur demeure. Les corps sont percés de plusieurs balles . - Deux femmes, Madame Veuve ROMANET Marie 72 ans, et sa fille Martha, âgée de 41 ans, sont toutes deux carbonisées dans un petit local de leur habitation où elles avaient trouvé refuge . - Un homme, Monsieur CHARVAZ Clément, ayant la cuisse brisée par une balle, qui a trouvé refuge dans le même local, est également carbonisé. - Les corps sont méconnaissables et les trois cadavres contiennent dans une petite cuisette.

Une trentaine de maisons ont été la proie des flammes; 35 familles sont sans logis et trouvent maintenant asile chez des voisins de bonne volonté.

Les dégâts matériels sont de l'ordre de deux millions.

Les allemands quittent le hameau dévasté et pillé, vers 22 H.

Pour copie certifiée conforme
" Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de Guerre "
Signé : DE MENTHON.

H5051-0127

F 298 127

Read 31/1/46

Légion d'Indre

Compagnie d'Indre-et-Loire

Section de Chinon

Brigade de Sainte-Maure

N° Brigade : 401
au 29 Août 1944

PROCES-VERBAL
RENSEIGNEMENTS
Massacre de la population et destruction du bourg de Mailli (I.&.L) par l'armée allemande.

Ce jourd'hui vingt-cinq Août mil neuf cent quarante quatre, à dix heures 30.

Nous soussignée : CUBEAU Pierre, Adjudant, CHATEL Paul, GUICHARD Jean RICHARD Etienne et BERYNGUE Edouard, gendarmes à la résidence de Sainte-Maure, département d'Indre-et-Loire, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs à notre caserne, notre attention a été attirée par une épaisse colonne de fumée s'élevant de derrière la montée de la Liberté, à proximité la R.N. N°10. Nous nous sommes aussitôt rendus dans cette direction et avons constaté en arrivant auprès du bourg de Mailli que la plus grande partie de la localité était en flammes. Ayant tenté de pénétrer dans l'agglomération, nous avons essuyé de nombreux coups de feu tirés de toute part dans la campagne par des soldats allemands, cachés dans les bois et dans la campagne environnants. Des soldats allemands rencontrés sur notre passage et semblant chargés de surveiller les abords de la localité se sont opposés à notre arrivée dans le bourg et nous menaçant de leur mitraillette nous ont sommés de faire demi-tour. Ceux-ci tiraient franchement sur toutes personnes apparaissant dans la campagne, ou même occupées aux travaux des champs, ainsi que sur celles tentant de s'approcher ou de pénétrer dans le bourg de Mailli.

Nous étant réfugiés dans une ferme de la commune, nous avons contemplé à distance le sinistre éclaté dans cette localité. Aucune personne n'était aperçue aux abords de l'agglomération et les habitants paraissaient maintenus à l'intérieur de celle-ci. De temps à autre des rafales de mitraillette provenant de l'intérieur de la localité étaient distinctement entendues. Les maisons brûlaient les unes après les autres. On comprenait aisément que les allemands usaient de représailles sur ce bourg dont les habitants semblaient fusillés à tour de rôle et leur maison incendiée au fur et à mesure.

Devant notre impuissance à secourir la population, nous avons regagné notre résidence et avons aussitôt prévenu notre Commandant de Section et le Chef de l'Escadron Commandant la Compagnie.

H5051-0128

[illegible] bombardement a duré une partie de l'après-midi et s'est terminé tard dans la soirée.

Le 26 Août 1944, à 9 heures, ayant réussi à pénétrer dans le bourg de Maillé, encore en flammes, nous avons fait les constatations suivantes :

CONSTATATIONS SUR LES LIEUX.

Dans la rue principale gisaient ça et [illegible]3 cadavres parmi lesquels se trouvaient deux femmes et u[illegible]nfant. Parmi ces cadavres sept se trouvaient au centre du bourg, en face de la Maison Guérin, les uns à côté des autres en travers de la rue. Dans le chemin conduisant à la ferme de Noutre quatre nouveaux cadavres dont un homme, une femme et deux enfants, gisaient également. Le père et les deux enfants étaient accrochés ensemble, alors que le corps de la femme se trouvait à un mètre environ.

De nombreux cadavres ont été également découverts carbonisés ou déchiquetés dans les maisons incendiées. D'autres étaient couchés ou accroupis derrière des planches appuyées le long d'un mur, derrière lesquelles ils paraissaient s'être cachés pour préserver leur vie. Le cadavre de Melle BLANCHARD Yvonne, agée de 17 ans a été découvert derrière un tas de planches assez volumineux situé sous un hangar épargné par l'incendie. Par sa position et l'emplacement des planches, cette jeune fille semblait échapper obligatoirement aux balles si elle n'avait pas été traquée. Dans les jardins et dans les cha champs situés à proximité du bourg, notamment sur les côtés sud et ouest, de nombreux cadavres parmi lesquels se trouvaient beaucoup de femmes ayant avec elles leur sac à main ou un petit bagage, ont été découverts dans les récoltes où ces personnes avaient tenté de se cacher. Plusieurs de ceux-ci se trouvaient jusqu'à une distance de 300 mètres de l'agglomération.

Pour les traces relevées sur les corps, il semble que ces victimes ont été tirées à très courte distance. Parmi les sept cadavres découverts ensemble dans la rue principale, deux étaient entièrement grillés et ne portaient plus sur les jambes que quelques lambeaux de vêtements.

L'incendie allumé par les troupes allemandes a détruit en entier 18 maisons, leurs dépendances et les récoltes. Vingt-deux maisons et dépendances ont été détruites partiellement. Le bombardement a endommagé 14 maisons ou dépendances. Sur ces 14 immeubles deux avaient été atteints partiellement au cours de la matinée par l'incendie.

H5051-0129

Le bourg de Mailló comptait au [illegible] immeubles, sur lesquels 8 seulement sont sortis indemnes de cette calamité.

Dans cinq fermes situées dans le bourg ou a proximité et entièrement détruites, les animaux (bêtes à cornes, chevaux et chèvres) gisaient dans la cour de celles-ci ou dans les champs attenants où ils avaient été tués sur place.

RENSEIGNEMENTS

Par suite des circonstances dans lesquelles ces faits se sont déroulés, peu le blessés sont sortie de cette catastrophe.

Monsieur le Maire de Mailló avait reçu le 25 courant à 19 heures d'un officier allemand commandant un train, dont la formation avait tiré sur l'agglomération de Mailló, au moment de son passage, l'ordre formel de ne toucher ni aux cadavres ni aux blessés, et que toute la population survivante devait rester enfermée jusqu'au 26 courant à 8 heures. Ce magistrat a, après les démarches faites ce même jour à partir de 8 heures auprès de l'Officier allemand commandant la place de Sainte-Maure a été autorisé à prendre toutes les dispositions utiles en ce qui concerne les victimes de cette tuerie et l'agglomération elle-même.

Avec le concours les personnes de bonne volonté accourues des communes voisines, nous avons aussitôt porté secours aux blessés qui ont été transportés d'urgence à l'hôpital de Sainte-Maure (blessés légers) et de Montbazon (blessés graves). Les cadavres ont ensuite été transportés dans une chapelle ardente dans le bourg de Mailló où ils ont été tous mis en bière, avant l'inhumation, grâce qu dévouement des menuisiers des communes voisines et de l'aide apportée par la Préfecture d'Indre-et -Loire.

Tous les cadavres ont été identifiés au fur et à mesure de leur découverte et l'inhumation a eu lieu le dimanche 27 aôut 1944 à 16 heures en présence de Monsieur le Prefet d'Indre et-Loire accompagné de Monsieur le Secrétaire Général à la Préfecture.

Au cours de la recherche des cadavres, des papiers portant l'inscription suivante : "C'est la punition des terroristes et leurs assistants" ont été trouvés soit dans les immeubles, soit sur le corps des victimes. Ces papiers ont de toute évidence été écrits par des soldats allemands après leur crime, l'un sur papier blanc rayé et deux sur papier à en-tête imprimé en allemand. Ils seront joints à la première expédition de notre procès-verbal.

H5051-0130

H5051-0131

Les cadavres ont été enfouis d'urgence et leur place par des équipes formées à l'aide des habitants accourus. Le 28 Août 1944, ayant appris que le nommé Cheippe Julien, contremaître à l'Entreprise Couvy et Passas à Nouâtre n'avait pas reparu à son domicile depuis le 25 courant dans la matinée, nous nous sommes aussitôt mis à sa recherche et après avoir obtenu l'autorisation des autorités allemandes du Camp de Nouâtre, nous avons fouillé les bois des Communes de Mailló et de Nouâtre. Ce même jour, à 18 heures, le corps du sus-nommé a été découvert dans un trou creusé récemment dans le bois d'Argenson commune de Nouâtre en bordure du G.C.N°109 de Pouzay à La Celle Saint-Aant où il avait été jeté vraisemblablement par les allemands après avoir été tué. Le corps avait été fouillé; du fait que les poches de ses vêtements se trouvaient retournées.

Des renseignements recueillis, il résulte que de nombreux soldats allemands se trouvaient embusqués dans ces bois le matin du 25 courant et tiraient sur toutes personnes apparaissant dans lesdits bois ou les champs et chemins environnants. Des traces de véhicules de l'armée allemande ont d'ailleurs été relevées dans les champs situés à proximité.

Monsieur Cheippe avait quitté son domicile le matin du 25 courant avec sa bicyclette et sa sacoche contenant tous les papiers et documents nécessaires à sa profession. Cette machine et ladite sacoche ont vraisemblablement été emmenées par les soldats allemands. Ceux-ci appartenaient à la même formation que ceux opérant au bourg de Maillé.

Le corps de Monsieur Cheippe a été transporté à la mairie de Nouâtre aux fins d'inhumation dans le cimetière de cette localité.

Procédant à l'enquête, avons entendu les personnes désignées ci-après :

T E M O I N S

1°- BRUNEAU Eugène, 64 ans, Maire, demeurant à Mailló (Indre-&-Loire) a déclaré :

" Le 25 Août 1944, vers 9 heures, j'étais dans un champ de fusil à proximité de mon habitation lorsque j'ai entendu des coups de fusil aux environs du bourg de Maillé. Presqu' aussitôt, une rafale de fusil mitraillette venant de l'entrée du bourg a été tirée dans ma direction. Devant le danger, je suis allé à mon domicile. A partir de ce moment, j'ai entendu sans interruption des coups de fusil dans le sud du bourg. De nombreux incendies se sont déclarés et un nuage de fumée couvrait l'agglomération.

Vers 11 heures, une douzaine de soldats allemands armés de fusils, de fusils mitrailleurs et de mitraillettes, se sont présentés à mon domicile. L'un d'eux s'est avancé brusquement vers moi en disant "terroristese", pendant ce temps les autres visitaient mon habitation et les dépendances, je crois, ils sont partis vers le nord. Je ne suis pas allé voir sur la rue en raison du crépitement continu des balles. Une demi-heure après environ, une dizaine de soldats sont revenus à mon domicile. Ils ont visité à nouveau mon logement en criant "terroristese". L'un d'eux a jeté une grenade dans une pièce de mon immeuble. Cet engin a éclaté et a blessé légèrement ma belle-mère aux jambes et a détérioré les meubles placés dans cette pièce.

Lorsque ma femme et moi avons essayé d'éteindre l'incendie du hangar, nous avons essuyé plusieurs rafales de fusils mitrailleurs.

Vers midi, n'entendant plus de coups de feu, je suis allé à ma grille et j'ai aperçu plusieurs personnes étendues dans la rue et ne donnant plus signe de vie.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre.

signé : F. de MENTHON

H5051-0132

H5051-0133

F. 90 f 132
Read 31/1/46

-II50-
L/MF

Montauban, le 11 Décembre I945

EVECHE DE

M O N T A U B A N

Monsieur le DELEGUE,

En réponse à votre lettre du 7 Décembre, j'ai l'honneur de faire ma déposition écrite concernant mes interventions auprès des autorités allemandes.

I. Les Evènements de MONTPEZAT

Le 2 Mai I944, sous prétexte de lutte contre le maquis et les terroristes, les S.S. de Caussade se rendent au quartier de la Salvetat de Montpezat. Ils incendient neuf fermes et en font prisonniers les habitants. Deux personnes sont mises à mort.

Dans le bourg de Montpezat, les Allemands brûlent quatre maisons, dont le presbytère Il y a des arrestations et des tortures.

Eloigné de la ville épiscopale par la tournée de Confirmation que je faisais à l'autre bout du diocèse, jen'appris la sinistre nouvelle que dans la matinée du 5 Mai. Je me rendis aussitôt à MONTPEZAT, où je vis M. le Doyen et les ruines fumantes du presbytère. Saufen ce qui concerne le presbytère, je n'obtins que des renseignements imprécis sur les évènements du 2 Mai.

Le 6 Mai, j'écrivais à la Kommandantur de Montauban la lettre que voici:

Montauban, le 6 Mai I944.

"Monsieur le Commandant,

"Mardi dernier, 2 Mai, la commune de "MONTPEZAT (Tarn-et-Garonne) a été le théâtre d'é-"vènements douloureusement tragiques. Je n'ai pas "les renseignemsnts nécessaires pour juger l'en-"semble des faits.

"Mais un bien d'Eglise a été incendié "par l'armée d'occupation et deux hommes d'Eglise "ont étédépouillés; Cela sans même une apparence " de raison.

"Le presbytère de MONTPEZAT- pas plus "que l'église n'a jamais caché ni armes, ni munitions, ni réfractaires du maquis. Les allemands " en avaient eu l'évidence, puisque, ayant perquisitionné dans cesdeux édifices, il n'y avaient rien "trouvé.

.....-II50-

Monsieur le délégué du Gouvernement Provisoire
De la République Française au Ministère Public
du Tribunal International des Grands Criminels
de Guerre.

 Ils n'y avaient rien trouvé.....

"Les deux prêtres de MONTPEZAT ne se sont jamais occupé que de leur Ministère sacer-"dotal et n'ont été mêlés à aucune activité poli-"tique.

"Non seulement le presbytère a été la "proie des flammes, ma is pa r une défense for-"melle de l'armée d'occupation, M. le Curé n'a "pu sauver ni ses meubles, ni son linge, ni les "vases sacrés, nil es précieuses archives qui de-"vaient apporter une contribution unique à l'his-"toire locale.

"Les deux prêtres de MONTPEZAT se trou-"vent aujourd'hui sans abri, et sans ressources; ils n'ont d'autre habit que la soutane qu'ils por-"taient au moment du sinistre.

"Défenseur de la justice, gardien du "droit naturel, je manquerais gravement à mon de-"voir si en face de tels actes de terrorisme et de "barbarie, je ne faisais entendre la protestation "indignée de la conscience humaine et chrétienne.

"L'occupation d'un pays ne supprime ni les devoirs du vainqueur ni les droits du vain-"cu.

"Le vainqueur a le devoir d'assurer " l'ordre et non de faire du désordre.

"Le vainqueur a le devoir de protéger "les innocents et non de les punir.

"Le vainqueur a le devoir de propor-"tionner la sanction au délit.

"Le vainqueur a le devoir de respec-"ter la dignité humaine, même chez les délinquants.

"Si le vainqueur pratique le terroris-"me, il est disqualifié pour l'interdire.

"S'il commet l'injustice il provoque "l'injustice.

"S'il ne croit qu'à la force, il sup-"prime l'idée même du droit.

"Prépa re-t-il ainsi l'avènement de "la paix mondiale ?

"En vous demandant, Monsieur le Com-"mandant, de transmettre cette lettre à l'autori-"té allemande compétente, je vous prie d'agréer "l'expression de mes sentiments distingués.

+ Pierre THEAS,

Evêque de MONTAUBAN

Réponse de la KOMMANDANTUR

J'envoie le texte original de la réponse, en exprimant le désir que ce texte me soit rendu.

H5051-0134

Nouvelle lettre à la KOMMANDANTER

Ne voulant point paraître dupe, et en raison des inexactitudes que contenait la réponse allemande, j'écrivis une nouvellelettre à la Kommandantur.

"MONTAUBAN, le I6 Mai I944.

"Monsieur le Commandant,

"Je vous accuse réception et je vous remercie de votre lettre AZL. I4 Nr- I405/55 du I? Mai.

"Nos affirmations et nos négations "ne peuvent modifier la réalité objective.

"C'est un fait, le presbytère de MONTPEZAT, avec toutce qu'il contenait, a été "incendié, le 2 Mai I944, par l'armée d'occupa- "tion.

"Après enquête et a bon escient, "j'affirme que le presbytère de MONTPEZAT- pas "plus que l'église- n'a jamais caché ni terro- "ristes, ni armes, ni munitions, ni objets mi- "litaires d'aucune sorte.

"J'affirme que les prêtes de MONT- "PEZAT n'ont jamais exercé une activité qui "ait pu nuire, en quoi que ce soit, àla puissan- "ce occupante.

"Les sentiments de la justice et le "respect de la vérité m"obligent a vous faire " ces ultimes réclamations.

"En vous donnant l'assurance que je "m'applique, par tous les moyens en mon pouvoir "à faire règner l'ordre et la concorde dans mon "diocèse, je vous prie d'agréer, Monsieur le "Commandant, l'expression de mes sentiments dis- "tingués.

+Pierre THEAS, Evêque de MONTAUBAN

Aucune réponde ne fut faite.

II- Les Evènements d' AUCAMVILLE

Ils sont relatés dans la lettre ci-dessous à la Kommandan tur de MONTAUBAN.

.....:-II52-

Lettres de Monsieur l'Eveque de Montauban (Suite)

H5051-0135

H5051-0136

"Montauban,.le 27 Mai 1944

"Monsieur le Commandant,

"C'est avec peine,mais aussi avec confiance, que je vous signale certains faits, très "graves, qui se sont passés et se passent à "AUCAMVILLE, près de Verdun-sur-Garonne (Tarn "et-Garonne).

Plusieurs sous-officiers de l'armée "d'occupation logent au presbytère. Dans la nuit " du 27 au 28 Avril ils tirèrent 8 ou 10 coups " de revolver (1) sur un tableau représentant "Notre-Seigneur Jésus-Christ en Croix. Le tableau "fut ensuite déchiré et, le lendemain, les mor- "ceaux étaient jetés aux ordures.

"Monsieur le Curé n'a pas été épargné "Les jours suivants, à plusieurs reprises, les "sous-officiers braquèrent leur révolver sur lui. Les vexations, les menaces, les frayeurs " continuant, Monsieur le Curé ne couche plus "chez lui; il a cherché, pour la nuit, un asile "dans une autre ma ison de la paroisse.

"Depuis le I3 Mai, un scandale d'un "autre genre se produit. Le presbytère, demeure "d'un prêtre, est devenu une maison de prosti- "tuées. Des femmes de mauvaise vie, c'est ainsi "qu'on les appelle en France- y sont appelées "ou du moins adm ises par les sous-officiers "allema nds et elles y séjournent plusieurs jours "chaque semaine. Ce fait, et les précédents, sou- "lèvent dans la région, l'indignation générale.

"Je suis assuré qu'ils ont également "la reprobation des autorités allemandes et c'est " la raison pour laquelle j'ai l'espoir qu'ils "ne se reproduiront plus.

"Daignez agréer,Monsieur le Commandant, "l'assurance de mes sentiments distingués.

+ Pierre THEAS
Evêque de MONTAUBAN.

(1) En realité on tira 14 coups de révolver et 8 coups de lance.

Aucune réponse ne fut faite à cette lettre.

Je fus arrêté par la Gestapo le 9 Juin I944, à 2 heures du matin.

Tels sont, Monsieur le Délégué, les seuls faits graves se rapportant à l'occupation allemande auxquels je fus mêlé.

.....II53-

auxquels je fus mêle.....

Il y eut également dans la nuit du 6 au 7 Juin 1944, au Quartier Perches-Haut de MONTPEZAT, des incendies de fermes, des assassinats, mais je n'en fus pas informé avant mon arrestation qui eut lieu moins de 48 heures après.

J'estime que cette déposition écrite suffit et que je n'aurai pas à porter à Nuremberg un témoignage oral.

Daignez agréer, Monsieur le DELEGUE, l'assurance de ma haute considération.

Signé: Pierre THEAS

Evêque de MONTAUBAN.

Lettres de Monsieur l'Evêque de Montauban (Fin)

H5051-0137

-II55-
L/M.F.

TRADUCTION

E.M. de Liaison 996
N/ref.L I4 N.I405/44

Montauban, le I4-5-44

A

Monsieur l'Evêque de Montauban
Monseigneur Pierre T h e a s

M O N T A U B A N

Votre Eminence,

En réponse à votrelettre du 6 Mai je me vois obligé, dans l'interêt d'une mise au point objective et sans passion de prendre vis à vis des fa its la position suivante.

L'Unité allemande a reçu de source asolument digne de foi l'avis qu'une bande de terroristes se trouvait dans la Région de Montpezat et de la Salvetat obligeant la popula tion à la livraison de denrées alimentaires. Il a été établi que c'était cette bande qui ava it fait sauter par places la ligne de chemin de fer Montauban-Cahors ainsi que les lignes électriques. La troupe mis des éclaireurs en action qui furent reçus par un feu de fusils mitraillettes et par des grenades et ils furent obligés de faire appel à des renforts de l'unité. Pendant le combat deux soldats allemands furent gravement et trois autres légèrement blessésce qui fit que des mesures énergiques s'imposèrent. Ensuite, une fois de plus on a tiré sur les troupes des quelques fermes où les terroristes s'étaient établis et dans ces conditions une action énergique d venait un devoir militaire qui allait de soi et un acte d'auto-défense justifié.

L'enquete a établi de façon irrécusable que les terroristes se tena ient dans les batiments de et autour de l'église et y ava ient trouvé abri.On y trouva des armes et des équipements. Ceci est une preuve certaine, et les payaans ont témoigné que les terroristes y sejournèrent assez longtemps.

.....

H5051-0138

y séjournèrent assez longtemps.....

On peut néanmoins admettre que les populations et les prêtres aient eu peur des terrorsites et n'ont, pour cette raison, fait aucune notification aux autorités françaises ou à mes services. Mais une occasion aurait dû etre trouvée. Je dois par conséquent, admette que ces évènements ont été approuvés par les gens de là bas. Dans ces conditions la population devait s'attendre à en subir les conséquences.

Ceci étant clairement prouvé, aucune faute n'incombe aux troupes. Aussi regrettable que cela soit pour moi, je suis obligé de repousser vos explications et vos accusations contre les troupes comme n'étant pas conformes à la réalité des faits.

Il ne se passe pas un jour où des soldats se soient attaqués et tués par des terroristes. On fait sauter les lignes de chemin de fer et autres entreprises importantes. Ce sont des raisons suffisantes pour que les troupes se protègent et interviennent énergiquement contre de tels évenements.

Avec l'expression de ma considération distinguée.

Le Commandant
Signé: BLOESTOW
Major.

H5051-0139

2043
JL/RL

Document RF 673

139

Recd 31/1/46

(Suite)

DOCUMENTS EXTRAITS DES ARCHIVES DE LA
COMMISSION D'ARMISTICE ALLEMANDE DE WIESBADEN
="="="="="="="="="="="="="="="

Répression dans certaines localités
du Sud-Ouest de la France

Le Général, Secrétaire d'Etat
chargé des relations
avec le Commandement allemand

N° 5997 DN/SL

Le Général de Corps d'Armée
BRIDOUX
Secrétaire d'Etat à lanDéfense,

à

Monsieur le Général,
Représentant à Vichy le Commandant en
Chef "OUEST"

Mon Général,

Dans la nuit du 6 ou 7 juin dernier, à l'occasion d'une opération dans la région de MONTPEZAT-de-QUERCY (Tarn-&-Garonne), des troupes allemandes ont incendié les quatre fermes constituant le hameau dit "Perches". Trois hommes, deux femmes et deux enfants de 14 et 4 ans ont été brûlés vifs; deux femmes et un enfant de dix ans disparus ont probablement subi le même sort.

Le samedi 10 juin, ayant essuyé les coups de feu de deux réfractaires dans le village de MARSOULAS (Hte-Garonne), des troupes allemandes abattirent ces deux hommes. De plus, elles massacrèrent, sans explication, tous les autres habitants du village qu'elles purent trouver; c'est ainsi que furent tués sept hommes, six femmes et 14 enfants, pour la plupart encore dans leur lit à l'heure matinale où se déroulèrent ces faits.

Le 10 juin, vers 19 heures, cinq appareils de la Luftwaffe attaquèrent pendant une demi-heure la ville de TARBES à la bombe et à la mitrailleuse. Plusieurs immeubles ont été détruits, dont l'Hôtel des Ponts et Chaussées et l'Inspection académique; il y eut sept morts et une dizaine de blessés, touchés naturellement au hasard, parmi la population de la ville.

A cette occasion, le Général commandant le V.S. 659 à TARBES fit immédiatement connaître au Préfet des Basses-Pyrénées que l'opération n'avait été ni provoquée, ni commandée par lui.

x
x x ...

H5051-0140

140

... A la suite de chacun de cesévénements, le Préfet de la Région de TOULOUSE a adressé au Général commandant le H.V.S. 564 des lettres, dans lesquelles, en termes dignes et mesurés, il protestait contre les actes en question, à l'occasion desquels des innocents, notamment femmes et enfants, ont été tués volontairement, il émetta it très justement l'opinion que, en aucun cas, des enfants au berceau ne pouvaient être considérés comme complices des terroristes. Il demandait enfin que des instructions soient données pour éviter le renouvellement de scènes aussi douloureuses.

x
x x

Répondant globalement le 19 juin aux trois lettres du Préfet Régional de Toulouse, le Chef d'Eta t-Major du Général commandant l'Etat-Major principal de Liaison 564 fit connaître "la position de principe" prise par son chef. Celle-ci justifie les actes de répression en cause par les considérations suivantes :

- la population française a le devoir, non seulement de fuir les terroristes, mais encore de rendre leur action impossible, ce qui évitera la répression à l'égard des innocents.

- dans le combat contre le terrorisme, l'Armée allemande doit employer et emploiera tous les moyens dont elle dispose, même des méthodes nouvelles de combat pour l'Europe occidentale.

- les raids de terreur anglo-américains massacrent aussi des milliers et des milliers de femmes et d'enfants allemands; là aussi, du sang innocent est versé par la faute de l'ennemi, dont les mesures de soutien du terrorisme ont obligé le soldat allemand à user de ses armes dans le midi de la France.

J'ai l'honneur de vous demander si le Gouvernement Français doit considérer l'argumentation résumée ci-dessus comme reflétant exactement la position du Commandement a llemand, en présence des faits exposés dans la première partie de la présente lettre.

Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de ma très haute considération.

Signé :

BRIDOUX

H5051-0141

F 190 fea 31/1/46/41

2ème Brigade Régionale

de

POLICE DE SURETE

-:-:-:-

N°1475

-:-:-:-

Enquête sur les évènements d'Ascq (Nord) nuit du 1er au 2 Avril 194[illegible] -

---

17 P.V. joints

LILLE, le 14 Avril 1944

LE COMMISSAIRE DE POLICE DERUELLE

Chef de la Section des Affaires

Criminelles

A Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL

Chef de la 2ème Brigade Régionale

de Police de Sûreté

LILLE.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'enquête à laquelle j'ai procédé conformément à vos instructions et avec l'assistance de l'Inspecteur Principal PLE du service, au sujet des évènements qui se sont déroulés à ASCQ au cours de la nuit du 1er au 2 avril 1944 en correlation avec le sabotage de la voie ferrée LILLE - BAISIEUX, commis au Kilomètre 7.530, le 1er Avril 1944, à 22 H.45 , sur le territoire de cette commune.

D'après les témoignages des personnes entendues, les investigations et les constatations faites sur place, je puis établir l'ordre chronologique des évènements de la façon suivante:

22H.34 - le train militaire allemand N°649.355 (N° Français 9872) quitte la gare de Baisieux.

22H.44 - Heure de passage prévu de ce train en gare d'ASCQ.

22H.45 - Explosion provoquée par un acte de sabotage sur

H5051-0142

142

une lame d'aiguille de la voie droite qui a fait dérailler une plate-forme des deux boggies, la plate-forme la précédant et celle qui la suit déraillent d'un seul boggie. Le courant électrique est coupé.

Madame DEVAILLY, née LEPOUTRE Alphonsine, 44 ans, demeurant à proximité du lieu du sabotage, entend l'explosion et voit le nuage de fumée.

22H.46 - Arrêt de la locomotive du train auprès de la cabine d'aiguillage. Les soldats allemands du train même tirent des coups de feu sur les habitants en bordure de la voie ferrée.

22 H.50 - Départ du facteur enregistrant DERACHE Elie, 44 ans seul agent de service à la gare d' ASCQ, sur les lieux du sabotage, après avoir réveillé le chef de gare, M. GARRE Victor, et l'avoir avisé qu'il allait se rendre compte sur place. Des Allemands descendus des voitures fixées sur les plateformes questionnent M. et Mme AMBERT-BAL, habitant au passage à niveau, et leur demandent posément où ils sont et l'heure qu'il est.

22 H.52 - DERACHE est arrivé à la locomotive et y rencontre l'aiguilleur OLIVIER André.

22 H.55 - DERACHE & OLIVIER constatent le sabotage. Les Allemands leur parlent posément.

23 H.05 - Retour de DERACHE au bureau de la Gare. Le chef de Gare est occupé à téléphoner à la permanence de la gare de LILLE. DERACHE le met au courant de ses constatations.

23 H.10 - Premier fusillage d'otages amenés le long de la

H5051-0143

143

voie ferrée par des soldats allemands. Madame DEWAILLY [illegible] avec ses deux filles assiste à une partie de l'exécution.

23 H.15- Le Chef de Gare GARRET téléphone à la Gendarmerie de LANNOY pour l'informer de ce nouveau sabotage. Monsieur D.LEBARD Georges, 62 ans, Maire d'ASCQ, entend de chez lui , des coups de feu, dans la rue, des vociférations et le bruit de portes enfoncées.

23 H.20- Des soldats allemands pénètrent chez Monsieur DEPOORTER Michel,49 ans, demeurant à ANNAPES, 14, rue du Docteur Roux, près de la gare d'ASCQ, le font sortir de chez lui pour l'abattre sur le bas de la rue Galliéni à ASCQ.

Le facteur enregistrant DERACHE propose à M. GARRE de réveiller M. POULAIN Raphaël, Chef de District, qui habite Place de la Gare, au café DELATTRE. M. GARRE lui déconseille de le faire, ils entendent en effet les premiers coups de feu d'abord espacés, puis une fusillade plus nourrie.

23 H.22 - Les Allemands enfoncent la porte d'entrée de la salle des pas perdus de la Gare, font itruption dans le bureau et un Capitaine assomme le Chef, GARRE, à coups de poing et de pied. GARRE s'affaisse. DERACHE reçoit des coups de chaise, tombe et fait le mort.

23 H. 25- Départ de l'Officier et ses hommes. DERACHE blessé téléphone à la gare de LILLE pour rendre compte des incidents.

23 H.45 - Des coups sont portés dans la porte du presbytère

H5051-0144

144

23H. 55 - Un groupe d'allemands qui se sont fait ouvrir, tuent, en présence de la bonne , Madame Veuve MAILLARD, 64 ans, le curé M. l'Abbé GILLERON Henri, âgé de 60 ans, et deux réfugiés logeant sous son toit M. AVERLON Gustave, âgé de 49 ans, Inspecteur de la S.N.C.F. et son fils AVERLON Claude ,21 ans, étudiant.

Entre 23 H.30 et O.H.15- Deux groupes d'otages, que les soldats sont allés chercher dans les maisons du village, sont fusillés le long de la voie ferrée, aux environs du Kilomètre 7.800 face au train.

Vers OH.30 - Rassemblement d'un quatrième groupe d'otages, au passage à niveau de la rue Marceau, à l'entrée de l' Impasse. L'Officier allemand harangue ses hommes et dit au Maire M.DELEBART par le truchement d'un interprète; que 50 personnes ont déjà été fusillées et que lui et ses compagnons allaient l'être aussi. (En fait 77 personnes avaient déjà été fusillées le long de la voie à ce moment).

Vers OH. 40 - Arrivée sur les lieux des fonctionnaires allemands alertés par la Gare de Lille. Coups de sifflets qui font cesser les exécutions. Le quatrième groupe n'est pas fusillé.

1 H.- Le maire d'ASCQ, de retour chez lui, avise par téléphone la Gendarmerie de LANNOY Elle a déjà envoyé ses hommes sur les lieux lui répond-elle.

1 H.50 - La partie arrière du train militaire allemand est refoulée sur Baisieux. Un survivant du 2ème groupe d'otages fusillés

H5051-0145

145

Monsieur LELONG Edouard, 38 ans, ouvrier des ateliers d'Hellemmes, qui avait fait le mort, quitte le lieu de l'exécution.

Il s'était donc écoulé 25 minutes entre le moment de l'explosion sur les rails et le moment où le Chef de l'unité allemande a fait commencer l'exécution du 1er groupe d'otages, que ses soldats éparpillés dans le village, étaient allés chercher à leur domicile.

Un groupe de soldats était posté à l'extrémité de la rue Mongin et mitraillait ceux des otages qui tentaient de s'enfuir du lieu d'exécution, un autre groupe opérait au Presbytère, chez le Maire et chez DESORTER, un troisième groupe opérait rue Courbet, (celui qui tua le Vicaire COUSIN) enfin un quatrième groupe demeuré au passage à niveau de la rue Moreau, abattit DEVAILLY Léon, CATTIN René, ROUSSEAU Robert et SABIN Lucien, dans l'impasse conduisant à la Maison DEVAILLY.

Le bilan de ces tragiques événements s'établit comme suit : 77 hommes de toutes conditions et de tout âge, chassés de leur maison, abattus le long de la voie ferrée, parmi lesquels 22 agents ou gradés de la S.N.C.F., des industriels, des commerçants, des employés et des ouvriers. La plus âgée de ces victimes M. BRIET Pierre, rentier, avait 74 ans, étant né le 3.10.1869 à ASCQ. La plus jeune, ROUES Jean, étudiant, fils du Receveur des Postes fusillé également, avait 15 ans, étant né le 4.[illegible].1929 à SAINT QUENTIN.

L'Abbé GILLERON Henri, Curé d'ASCQ, ses deux protégés M.M. AVERLON père et fils, réfugiés de la côte, furent abattus au

H5051-0146

146

Au fur et à mesure de leur arrivée au lieu fixé, chaque homme était abattu d'un coup de feu à la tête, ceux qui n'étaient que blessés étaient achevés.

Les témoignages recueillis au cours de mon enquête font ressortir que les allemands qui visitaient les maisons étaient littéralement furieux, certains étaient ivres, mais beaucoup d'entre eux étaient de parfait sang-froid.

M. DERACHE Elie, 44 ans, facteur enregistrant, à la gare d'ASCQ, demeurant en cette commune, 47, rue du Maréchal Foch, a reçu sur la tête des coups portés par une chaise de bureau pesant quatre kilogs 500, de la part d'un capitaine allemand qui fit tirer sur lui et le chef de Gare une rafale de balles dont une blessa grièvement ce dernier. M.DERACHE donna des précisions sur le moment qui suivit immédiatement l'explosion ; les soldats étaient calmes et non menaçants, ils ne devinrent furieux qu'une bonne vingtaine de minutes après.

M. DELEBART Georges, 62 ans, Maire d'ASCQ, y demeurant, 64, rue Marceau, a retracé son odyssée; il n'a eu la vie sauve que parce qu'il était dans le quatrième groupe d'otages à fusiller et qui furent libérés par les coups de sifflets de cessation de feu.

M. FRANGERE René, 35 ans, facteur intérimaire de la Gare d'ASCQ, y demeurant 37, rue du Maréchal Foch, en grattant le trou fait dans le mur du bureau de la Gare, à hauteur de la tête de DERACHE, a trouvé l'enveloppe déchiquetée d'une balle explosive

H5051-0147

147

Le Vicaire, M. l'Abbé COUSIN Maurice, fut abattu à côté de son domicile rue Courbet, M. DEPOORTER Michel, Commerçant fut abattu à l'angle de la Place de la Gare et de la rue Galliéni, M. GATTOIRE René, Horloger, ROUSSEAU Robert, employé SABIN Lucien, industriel et DEMAILLY Léon, entrepreneur, furent abattus dans l'impasse conduisant au domicile du dernier nommé, soit au total 86 tués, En outre, six personnes, dont le chef de gare furent blessées plus ou moins grièvement.

Les troupes du train qui se sont répandues dans le village d'après le signalement donné par les témoins, étaient des S.S. elles n'ont eu acun tué ni blessé. Ces troupes n'ont cessé le feu contre les otages qu'à la suite des coups de sifflets qui devaient être des ordres, entendus vers minuit quarante, au moment de l'arrivée du personnel et des fonctionnaires Allemands venus de Lille.

Avant d'être fusillés, les victimes étaient ou rassemblées devant le passage à niveau de la rue Marceau, ou parquées dans la petite cour entourant la maison du garde-barrière par groupe de 25 à 30 environ. Il y eut trois groupes de fusillés et un groupe de " Rescapés" en raison des coups de sifflets mettant fin au massacre. C'est par la rue Marceau, rue principale du village que les otages étaient amenés au passage à niveau. De là, ils devaient suivre en file indienne la piste longeant la voie ferrée jusqu'au lieu de leur supplice, à environ 300 mètres du Passage à niveau en remontant vers Baisieux.

H5051-0148

148

Madame RIGAUT née PICNNIER Raymonde, 41 ans, ménagère, réfugiée d' Hellemmes, demeurant à ASCQ,151, rue Marceau (devant le passage à niveau) déclare que lorsque les allemands se présentèrent à son domicile, ils étaient, disait le gradé, à la recherche de bandits et c'est pour cela qu'ils allaient fusiller de suite son mari. Ce gradé parlait Français avec accent Alsacien, se radoucit lorsqu'il vit les jeunes enfants de Madame RIGAUT, et, demandant du papier, il écrivit une phrase allemande par laquelle, lui a-t-on dit par la suite, il déclarait que son mari n'était pour rien dans le sabotage. Il signa ce papier qu'il remit à M. RIGAUT. Quelques minutes plus tard, d'autres allemands vinrent chercher cet homme et il fut fusillé avec les autres. Mme RIGAUT me remit les deux feuilles suivantes du bloc-notes sur lesquelles l'impression de la phrase écrite est lisible en creux. Ces documents sont joints à sa déclaration.

M. VANMOERBEKE Paul, 29 ans, coiffeur à ASCQ, 66, rue Marceau, a vu emmener son père âgé de 66 ans. Il s'est caché et après le départ des Allemands, il a constaté la disparition d'une somme de 2.100 francs en billets de banque, dans son tiroir-caisse, et des barrettes, peignes et démêloirs dans une vitrine.

M. ROQUES Robert, 33 ans, ajusteur demeurant à TOULOUSE, 317 Côte Pavée Montauban, en visitant les pièces de l'appartement de son frère, M. ROQUES Maurice, receveur des P.T.T. fusillé avec son fils, a découvert dans les pièces du 1er étage, des déchets

H5051-0149

H5051-0150

de projectiles particulièrement meutriers et pénétrants qu'il a dû remis.

Madame DEPOORTER née HAZARD Jeanne, 43 ans, commerçante, demeurant à ANNAPPES; 14, rue du Docteur Roux, dont le mari a été abattu par rafale de balles de mitraillette dans le bas de la rue Galliéni, face à la gare d'ASCQ, a été poursuivie par les assiduités d'un soldat allemand, resté seul avec elle et son gamin âgé de 11 ans, pendant deux heures. Ce militaire âgé de 25 ans environ, portait un calot de couleur foncée avec tête de mort, vêti d'un long imperméable gris bleu, tenta à plusieurs reprises de la violer, mais ne put arriver à ses fins. Il la quitta en lui faisant comprendre que son mari allait revenir.

M. LELONG Edouard 38 ans, ouvrier aux ateliers de la S.N.C.F. à Hellemmes, demeurant à ASCQ, 25 rue du Maréchal Foch, a été emmené, comme tant d'autres, sur le lieu d'exécution, dans les voies ferrées. Il a vu le geste d'un allemand tirant une balle dans la tête du garde-champêtre DECOURSELLE Emile, qui s'écroula. Le coup de feu fut le signal d'un tir à volonté des autres soldats, et tombant à son tour, mais non blessé il fit le mort. Dans cette position, il entendit les allemands achever les blessés. Il était du 2ème groupe d'otages à fusiller, il entendit fusiller le troisième groupe et entendit aussi les coups de sifflets qui évitèrent la mise à mort des hommes du 4ème groupe.

M. LELONG à son retour chez lui apprit que le militaire allemand qui l'avait emmené avait pris 200 francs de monnaie

150

se trouvant sur un meuble dans la chambre de ses soeurs.

Madame Vve DEWAILLY née LEPOUTRE Alphonsine, 34 ans, demeurant à ASCQ, dans l'impasse près des voies, affirme qu'aucun coup de feu ne fut tiré sur le train militaire allemand, des maisons en bordure du chemin de fer.

Elle a été entraînée hors de chez elle, avec ses deux filles et emmenée au lieu d'exécution où elle vit un jeune officier abattre lui-même à coups de revolver deux hommes du village qu'elle n'a pu reconnaître. Après quoi, un militaire lui ordonna de rentrer chez elle.

Madame MAILLARD, née DELCINE Angèle, 64 ans, bonne du Curé d'ASCQ, 60 ans, l'Abbé GILLERON Henri, a assisté à la mort tragique de ce dernier et a constaté la mort de ses deux protégés, M.M. AVERLON Inspecteur de la S.N.C.F. et son fils, étudiant, tués en premier lieu. Madame MAILLARD a distinctement entendu, qu'avant de partir, l'officier avait prononcé le mot " Maire ". Après le passage des allemands au Presbytère, cette femme constata la disparition de la montre, de la chaine et d'une croix, le tout en or, appartenant au Curé. Ces bijoux avaient été pris sur un porte-montre placé sur la table de la chambre à coucher de cet Abbé, après qu'il eut été abattu dans son bureau.

Madame ALBERT, née BAL Judith, 39 ans, ménagère réfugiée de Fives, demeurant dans une maison du chemin de fer, au passage à niveau de la rue Marceau, revenait avec son mari du cinéma, elle

H5051-0151

151

elle était à une quarantaine de mètres de sa maison quand se produisit le sabotage. Elle confirme qu'il était 22 H.16. Des soldats allemands descendus des plate-formes du train arrêté lui demandèrent posément l'heure et le nom du lieu. Un homme qui se trouvait là M. NOBLECOURT leur répondit en allemand. Une dizaine de minutes plus tard, de l'intérieur de sa maison, et par une fenêtre donnant sur la voie, elle vit un militaire casqué et vêtu d'un grand manteau partir en courant le long du train tout en tirant des coups de feu en direction des maisons voisines.(C'est sans doute ces coups de feu que Madame DEVAILLY a pris pour de petites explosions). Vers 22 H.45 Madame ALBERT entendit des commandements venant de la direction du train et son mari vit les allemands de ce train se rassembler sur la chaussée, leur chef leur a fait une harangue et a terminé par ces mots :" Alles Kaput ".

Les soldats se sont divisés en plusieurs groupes pour se répandre dans le village et au milieu de hurlements, ils ont commencé à défoncer les portes à coups de crosse de fusil en tirant en même temps des rafales de mitrailleuses. Madame AMBERT a vu qu'ils amassaient des civils dans leur petite cour.

Madame SABIN née HOUART Jeanne, 43 ans, sans profession, demeurant à ASCQ, 3, rue Galliéni, dit que les soldats qui sont venus chercher son mari étaient commandés par un officier portant calot et tunique noire avec les signes distinctifs des S,S. aux revers. Il parlait un Français correct, elle a supposé que c'était un Wallon. Il lui a dit qu'il avait déjà fusillé trois

H5051-0152

152

hommes parce que " c'étaient trois embêtants ".

Le lendemain, quand Madame SABIN est allée reconnaître le corps de son mari, elle a constaté que ses dents de devant avaient été cassées et qu'on lui avait pris son bridge en or.

M. PELLOQUIN Ludovic, 44 ans, commis à la S.N.C.F. à ASCQ, y demeurant , 51, rue du Maréchal Foch, est allé lui aussi au terrain d'exécution. Quand il entendait des coups de feu en avant de lui, il se sauva mais fut blessé par deux balles de mitraillette à la cuisse et au côté gauche. Malgré ses blessures, il poursuivit sa route à travers champs et se heurta au barrage de soldats rue Mangin qui frappaient et abattaient les fuyards. Il est tombé et a fait le mort au milieu d'une douzaine de blessés ; il a vu les allemands achever ceux d'entre eux qui respiraient encore. A l'effet de s'assurer s'il était mort, ils l'ont retourné, lui ont tâté le pouls aux deux poignets, et l'ont abandonné, en disant en allemand " il est mort ".

M. CONSTANT Jean, 47 ans, secrétaire de la Mairie d'ASCQ demeurant à ANNAPPES, 32, rue de la Liberté , a procédé à la reconnaissance des victimes dont les corps avaient été transportés aux écoles communales. Tous les cadavres portaient des traces de balles à la figure, beaucoup même des traces de violences. Certaines avaient encore, dans le visage, une expression d'horreur, d'autres se protégeaient encore le visage de leurs mains crispées.

H5051-0153

153

Enfin le relevé des messages reçus et transmis par la Permanence Téléphonique de la Gare de Lille, inscrits sur un registre par ordre chronologique, nous renseigne sur les phases successives de la tragédie qui se déroulait en Gare d'ASCQ et les environs dans la soirée du 1er avril.

On y voit que le service allemand des cheminots appelé " E.B.D. " de Lille a été alerté à 23 H.30. Ce service a alerté à son tour toutes les autorités pour faire cesser cette situation . A minuit 40, la " ZUGLEITUNG " de Lille affirmait qu'il y avait tout un personnel et des fonctionnaires allemands rendus sur les lieux.

Le Chef de Gare GARRE, le facteur enregistrant DERACHE, et le téléphoniste MOITHY, par leurs initiatives et leur intelligence avaient fait tout leur devoir et avaient évité la mort d'un moins 25 personnes supplémentaires.

LE COMMISSAIRE DE POLICE

Chef de la Section Criminelle

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire

de la République Française

au Ministère Public du Tribunal

International des Grands Criminels

de Guerre

FRANCOIS DE MENTHON

H5051-0154

Copie

F 673

154

2290
PZ/RL

Le Commandant en Chef Ouest
Ic N° 241/44 geh.

3 mai 1944

lecu 31/1/46

A Monsieur l'Ambassadeur de France
Secrétaire d'Etat auprès du Chef du
Gouvernement,
Délégué général du Gouvernement Français
pour les territoires occupés,
Monsieur de BRINON.

J'ai pris connaissance de votre note du 4 avril 1944. Les renseignements que j'ai pu recueillir ont démontré que votre protestation au nom du Gouvernement Français est injustifiée.

Après que le train de transport de troupes ait été arrêté par la destruction des rails, des coups de fusil et de pistolet ont été tirés sur le train, venant depuis A SCQ. Plusieurs véhicules se trouvant sur le train ont par ce fait été endommagés par les coups de feu; d'autres coups de feu allèrent dans le remblais. La situation exigeait, par conséquent que le chef du transport donnât l'ordre de poursuites contre les auteurs et par mesure de précaution, aussi celui de mise en sécurité de la population mâle de la localité.

Pendant les arrestations, il y a eu non seulement, plusieurs cas de résistance de la part de la population mais même des actes de rébellion ainsi que des tentatives de fuite après arrestation. Deux des personnes arrêtées ont en outre, après leur arrestation, attaqué un soldat par derrière et l'ont blessé par des coups dans la figure et sur la tête. L'usage des armes de la part de la troupe a par conséquent été provoqué par la faute de la population et était indispensable pour l'exécution des ordres militaires donnés.

La totalité des circonstances montre d'une façon incontestable qu'il s'agit d'une attaque préparée contre un train franco-militaire; en effet, le train rapide passant quelques minutes auparavant n'a pas été inquiété. D'ailleurs déjà quelques jours auparavant, il s'était produit deux attentats presqu'au même endroit. La participation de la population d'ASCQ est incontestablement démontrée, d'abord par l'attaque à coups de feu depuis les maisons environnantes sur le train arrêté. Au cours de l'enquête, il a en outre été constaté que parmi les fusillés, se trouvent non seulement le chef et six membres de la bande qui avaient fait dérailler le train, par destruction des rails, mais en outre, 33 membres de mouvements de Résistance, dont 14 cheminots. On a même trouvé sur un des morts, un plan du terrain de la gare avec indications des lieux à faire sauter. La conduite des auteurs pendant l'attaque est d'ailleurs pleinement en rapport avec les instructions données par les mouvements de Résistance et les "F.T.P" à ses partisans, instructions dont j'ai parfaite connaissance.

En conséquence, la population d'ASCQ porte la responsabilité des suites de sa conduite traîtresse que je ne puisque fortement condamner. Je ne méconnais pas les efforts du Gouvernement français pour venir à bout des méfaits terroristes. Les événements des temps derniers, comme par exemple l'attentat lourd de conséquences sur un tramway à Toulouse le 1.4.44 avec 62 soldats allemands morts et blessés, montre malheureusement que ces efforts n'ont pas encore été couronnés de succès si nécessaires dans le rétablissement du calme et de l'ordre. Le Gouvernement français peut être convaincu que mon appui le plus total lui est assuré dans le maintien de l'ordre et de la sécurité dans le pays entier.

Le Cdt en Chef Ouest : von RUNDSTEDT.
Général Feldmarschall

H5051-0155

/RL
29

DOCUMENT RF 673
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

155

DOCUMENTS EXTRAITS DES ARCHIVES DE LA COMMISSION

d'ARMISTICE ALLEMA NDE DE WIESBADEN

=-=

WIESBADEN le 21 JUIN 1944.

DELEGA TION FRANCA ISE
auprès de la
COMMISSION d'ARMISTICE
----0----

(Cachet allemand de réception du 22 juin 1944)

Le Général Président

N° 47989 /AE

Le Général de Corps d'Armé e
BERARD
Président de la Délégation
Française
auprès de la Commission allemande
d'Armistice

à

Monsieur le General der Artillerie VOGL
Président de la Commission
allemande d'Armistice.

Objet : Exécutions de Français sans jugement.
P.J : Trois annexes.

Mon Général,

Les exécutions d'otages et les exécutions sommaires sans jugement de citoyens français ont pris, depuis le mois d'octobre 1943 une ampleur croissante. D'autre part, la liste des personnes qui, au moindre geste de fuite, ont été abattues avec une rigueur impitoyable par les patrouilles et la police allemandes, s'allonge tous les jours.

I

Au total, du 1° octobre 1943 au 1° mai 1944, plus de 1200 personnes ont été ainsi victimes de ces mesures de répression, ce nombre ne comprenant pas bien entendu, les réfractaires tués en combat, ni les personnes exécutées après jugement.

Je suis chargé, en conséquence, d'intervenir auprès de vous au sujet de ces mesures de rigueur qui, trop souvent frappent des innocents et font régner la terreur parmi les populations françaises.

I

x
x x ....

H5051-0156

...

Vous voudrez bien trouver ci-jointe (annexe 1) la liste des exécutions d'otages, ou qualifié es telles, effectuées pendant la période considérée.

Le Gouvernement Français est déjà intervenu à ce sujet, soit par l'intermédiaire de la Délégation française, soit par l'entremise de la Délégation Générale dans les Territoires Occupés. Sa position, en la matière, a été définie à plusieurs reprises, notamment par un de mes prédécesseurs dans sa lettre 21.933/AE du 3 juillet 1941.

Il ne peut, en particulier - comme l'exposait le géné ral DOYEN - se rallier à la thèse soutenue dans votre lettre 2864/41 du 10 mai 1941; à savoir que les prises d'otages doivent être considérées non comme des peines collectives mais bien comme des mesures de précaution contre des actes de sabotage.

Il estime, en tout cas, que les exécutions d'otages, sont absolument contraire au Droit des gens. Elles sont, en effet, condamnées par les articles 46 et 50 de la Convention de La Haye, aux termes desquels la vie des individus doit être respectée et aucune peine collective ne peut être édictée contre les populations, à raison de faits individuels dont elles pourraient être considérées comme solidairement responsables.

Je me permets, à ce propos, d'attirer votre attention sur les conclusions de la Conférence Internationale ré unie à TOKIO en 1938-39, en vue d'assurer, en cas de guerre, la protection des populations civiles des territoires occupés. L'article 19 du Projet de Convention s'exprimait ainsi :

"A u cas où, à titre exceptionnel, il paraîtrait
" indispensable à l'Etat occupant de prendre des o-
" tages, ceux-ci devront être traités avec humanité
" et ne devront, sous aucun prétexte, être mis à mort
" ou soumis à des châtiments corporels."

Bien que l'ouverture des hostilités n'ait pas permis d'obtenir la ratification du projet en cause par les Gouvernements représentés, la teneur de cet article, qui n'est, en fait, que l'application explicite à un cas particulier des prescriptions générales de la Convention de La Haye, mérite d'être retenue, car elle traduit bien, en la matière, l'expression de la conscience universelle.

On doit remarquer, d'ailleurs, que même si le point de vue de la Commission Allemande d'Armistice sur la question des otages était admis, il ne devrait s'appliquer qu'à des personnes spécialement retenues pour maintenir les populations dans une attitude correcte.

...

H5051-0157

157

...

Un juriste allemand, le Docteur Waltzog, indique lui-même que :

" D'après le droit coutumier, on doit faire connaître
" lors de la prise d'otages, quand et pour quelles raisons ils sont pris. Avant tout, la saisie d'otages et
" la menace d'exécution doivent être portées à la connaissance de ceux dont les otages répondent de la conduite."
(1)

Il est indiscutable que lors des exécutions massives du 2 octobre 1943 à PARIS et des 26 et 27 mars 1944 à Brantôme et Ste-Marie-de-Chignac (Dordogne), par exemple, ces conditions n'étaient pas remplies.

Dans ces deux cas particuliers il s'agit, en fait, de représailles. En effet, les personnes exécutées, n'avaient pas été arrêtées comme otageset elles étaient déjà en prison pour d'autres ra isons quand se sont produits les incidents qui ont motivé leur exécution. On peut d'autant plus le regretter que, dans le cas des exécutions du 2 octobre, les coupables ont été découverts ultérieurement par la Police Française.

*
\+ +

Si le Gouvernement Français s'élève avec force contre toute exécution d'otages et contre les exécutions en représailles, il proteste également de la façon la plus formelle contre les exécutions sommaires de simples suspects et le caractère collectif des répressions appliquées dans certaines régions, particulièrement en zone occupée.

Vous voudrez bien trouver ci-joint (annexe II) une série, d'ailleurs incomplète, de cas où des soldats gendarmes ou policiers allemands ont exécuté sur le champ des habitants, rendant ainsi impossible tout jugement.

Un grand nombre des faits signalés se sont passés au cours d'opérations répressives dirigées contre des populations accusées de relations avec le maquis. Dans ces opérations, jamais n'est intervenu le souci de savoir si les personnes suspectées d'avoir rendu des services aux réfractaires étaient réellement coupables, et encore moins, dans ce cas, celui de discerner si ces personnes avaient agi de leur plein gré ou sous la contrainte. Le nombre des innocents exécutés est ainsi, fa talement, considérable.

L'opération de répression en Dordogne, du 26 mars au 3 avril 1944, et surtout la douloureuse affaire d'ASCQ (Nord) qui ont déjà motivé, l'une et l'autre, l'intervention du Chef du Gouvernement Français, en sont de pénibles exemples. A ASCQ, notamment, 86 innocents ont payé de leur vie un attentat, qui, d'après mes renseignements, n'aurait causé la mort d'aucun soldat allemand.

---

(1) Manuel du Dr. Waltzog "Recht der Landkriegsführung" (1942-Berlin) p.83, 6ème alinéa.

H5051-0158

158

...

D'autre part, parmi les victimes, figurent des vieillards, des femmes et même des jeunes enfants que des Tribunaux jugeant en toute impartialité n'eussent certainement pas condamnés à la peine capitale.

Enfin, la manière dont ont péri certaines personnes, pendues ou brûlées dans des maisons ou dans des bois incendiés, est évidemment de nature à aggraver encore le caractère même de ces opérations de répression.

En dehors de toute question de droit et d'humanité, ai-je besoin de faire remarquer que de telles pratiques vont à l'encontre du but poursuivi ? Frappant des populations françaises dont le moral est particulièrement sensible, s'accompagnant d'incendies de fermes et de destructions de mobilier, elles ne peuvent que développer l'esprit de révolte dont les ennemis de l'Allemagne sont, en définitive les seuls bénéficiaires, et rendre plus difficile l'établissement d'un régime de calme et de paix.

I

= = =

Dans un ordre d'idées analogue, l'Annexe III à ma lettre mentionne une série d'affaires - série également très incomplète - dans lesquelles les sentinelles ou patrouilles allemandes ont tué ou blessé des personnes accusées de fuir ou de ne pas répondre à leurs sommations. Je ne peux pas ne pas faire ressortir l'extrême rigueur de ces procédés qui comptent peu avec la vie humaine. Bien souvent, le coup de feu est tiré à bout portant, sans qu'une tentative pour rattraper le fuyard ait été seulement esquissée.

L'excuse du délit de fuite est, dans d'autres cas, discutable et certaines affaires de cette sorte peuvent être classées dans les exécutions sommaires.

De toutes façons, cette manière de procéder entraîne des méprises inévitables, et nombreux sont les innocents tombant ainsi victimes d'un réflexe de frayeur, qu'expliquent suffisamment les exécutions sommaires signalées plus haut.

Il doit être possible d'assurer la police des routes et des cantonnements avec un souci plus marqué de la vie des individus.

En conclusion, j'ai l'honneur, mon Général, de vous demander de transmettre au Haut Commandement allemand la protestation du Gouvernement français et les considérations qui l'accompagnent. Je vous serais, en outre, très obligé, d'appuyer de toute votre influence le point de vue suivant lequel, la légitime recherche de la sécurité des troupes d'occupation et d'opérations peut se concilier avec les respect de la vie des citoyens, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique.

Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de ma haute considération.

Signé: BERARD

H5051-0159

H5051-0160

F 707 Read 31/1/46 159

JL/RL

EXTRAIT DU RAPPORT HEBDOMADAIRE DE LA COMMISSION ALLEMANDE D'ARMISTICE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Wiesbaden, le 6 juillet I

Commission allemande d'Armistice
Wiesbaden

Groupe Wehrmacht/Ic N° 520/44 geh.

Commission allemande d'Armistice, Groupe We/Ib N° 95/749 7 JUIL. 1944

S E C R E T

Rapport hebdomadaire de la Commission d'Armistice N° 27/44
29/6 - 5/7/1944

.....

8.- La mise à mort de nationaux français sans jugement préalable :

Par la note N° 47/989/AE du 21 juin 1944, la Délégation Française s'est plaint de la mise à mort de nationaux français sans procès devant un tribunal militaire et sans jugement. La note traite en particulier :

1°) dela mort par fusillade d'un certain nombre de personnes considérées jusqu'ici comme otages;

2°) la mort par fusillade d'individus ou de groupes d'individus au cours d'actions de police ou d'entreprises de la troupe contre la résistance ou d'actions derepresailles;

3°) la mise à mort par fusillade d'individus qui au cours d'actions analogues ont tenté de s'enfuir.

Dansl'ensemble, selon la statistique française, entre le 1er octobre 1943 et le 1er mai 1944, plus de 1.200 personnes auraient été tuées de cette façon; ce chiffre ne comprendrait pas les membres de bandes armées tués au cours d'actions de combat, ni les personnes exécutées en vertu d'un jugement.

Le D.W.St.K a adressé une note avec 3 annexes. Ib Nr. 92/44 geh. le 6/7/1944 à l'O.K.W. En même temps le D.W.St.K a transmis une note avec annexe au commandant en chef en France et en Belgique et en France du Nord, avec demande pour avis.

En ce qui concerne les cas N° 2 et 3, les protestations françaises ont été rejetées par note du 6.7.44 N° 526/44.

La note constate que la vérification des documents réunis au cours des 8 mois et reproduits de façon insuffisante, est fréquemment irréalisable. L'intervention des kommandos de la police et de la troupe allemande était nécessaire vu la déficience de la police française. Le déclanchement d'une guerre de sabotage par les francs-tireurs est une affaire purement française constituant une violation grave de l'armistice. Aux termes de de dernier, la France a le devoir d'arrêter et de supprimer toutes sortes d'actions de combat et d'actes hostiles.

Le Gouvernement Français n'a pas réussi à faire face à cette obligation; les habitants qui n'appartiennent à aucune armée régulière et qui, contrairement à la volonté du Gouvernement français, seul reconnu par l'Allemagne, combattent sur le sol français contre l'Allemagne, soit comme saboteurs isolés ou les armes à la main, en groupes ou en unité, sont des francs-tireurs; ils doivent être éliminés et rendus inoffensifs ainsi que tous ceux qui lors des actions allemandes cherchent à échapper par la fuite à une vérification d'identité ou à leur arrestation. ...../

160

1831
JL/RL

Document RF 673
=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Recu 31/1/46

DOCUMENT EXTRAIT DES ARCHIVES DE LA COMMISSION
D'ARMISTICE ALLEMANDE DE WIESBADEN
=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Délégation Française
auprès de la
Commission d'Armistice
-------o-------
Le Général Président

N° 48334 / AE

WIESBADEN, le 3 août 1944

(Cachet allemand avec date de réception, 4 août 1944)

Le Général de Corps d'Armée BERARD
Président de la Délégation Française
auprès de la Commission allemande
d'Armistice,
à
Monsieur le Général der Artillerie VOGL
Président de la Commission allemande
d'Armistice.

VOGL

Objet : Exécution sans jugement de ressortissants français.
Réf: Votre lettre 526/44 du 6 juillet 1944.
P.J : Cinq annexes.

Mon général,

J'ai transmis au Gouvernement Français, la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 6 juillet, en réponse à mon intervention du 21 juin, au sujet des exécutions d'otages et des exécutions sommaires sans jugement de ressortissants français.

Le Gouvernement Français prend acte de ce que vous avez prescrit une enquête sur les exécutions d'otages qu'il vous a signalées.

En revanche, il ne saurait accepter que vous repoussiez la discussion du principe des exécutions sommaires sans jugement.

Les arguments mis en avant pour justifier la position de la Commission Allemande d'Armistice ont fait l'objet d'un examen attentif et motivent les remarques suivantes :

1°) La Commission allemande d'Armistice se plaint de l'insuffisance des renseignements fournis et de la date déjà ancienne de certains faits, qui ne lui permettent pas de procéder à leur reconstitution.

Sur ce point, le Gouvernement français fait observer qu'au fur et à mesure que des faits de ce genre étaient portés à sa connaissance, il les signalait aux autorités locales allemandes ou aux représentants en France du Haut commandement Allemand, afin de permettre l'ouverture immédiate d'une enquête par ces Autorités.

...

H5051-0161

161

...

Si le Gouvernement Français n'a pas saisi en même temps la Commission allemande d'Armistice, c'est qu'il était convaincu qu'il s'agissait de fautes d'exécutants et que les autorités supérieures allemandes les relèveraient et les feraient cesser dès qu'elles en auraient connaissance.

Mais, malgré ces interventions répétées, les exécutions sommaires n'ont fait que s'amplifier au cours de l'année 1944 et il a estimé nécessaire d'en appeler à la Commission allemande d'Armistice, en lui présentant un tableau d'ensemble.

Toute la documentation réunie à ce sujet est à la disposition de la Commission allemande d'Armistice et, dès maintenant, je vous adresse copie de quelques interventions récemment auprès des autorités allemandes.

Je me permets de vous signaler tout particulièrement les tragiques événements qui se sont déroulés à ORADOUR S/ GLANE (Haute-Vienne) le 10 juin 1944 qui ont fait l'objet de protestations écrites et verbales du chef du Gouvernement auprès de Monsieur le Général von NEUBRONN, Représentant à Vichy le Commandant en Chef Ouest, et auprès de Monsieur l'Ambassadeur ABETZ et qui, si "invraisemblables" qu'ils paraissent, ne sont cependant, qu'une cruelle réalité.

2.) Votre lettre du 6 juillet présente les exécutions sommaires comme une conséquence "desinterventions militaires et des opérations de police provoquées par des sabotages et des agressions que la Police française n'aurait pas été en mesure d'empêcher."

Le Gouvernement Français ne peut accepter cette explication. Il affirme que le fait, pour le Commandement allemand, d'assurer la sécurité de ses troupes en réprimant, par interventions militaires ou opérations de police, des actes de sabotage, ou d'agression, ne saurait légitimer l'exécution sommaire, sans enquête, sansinterrogatoire et sans jugement, de Français, pour le seul fait qu'ils ont été rencontrés ou qu'ils résidaient à proximité du lieu du sabotage ou de l'attentat.

L'article 50 du réglement de LA HAYE de 1907 interdit de telles sanctions collectives; l'article 46 du même réglement stipule que la vie des individus doit être respectée, et l'article 3 de la Convention engage nettement sur ce point la responsabilité de la puissance qui contreviendrait au dit Réglement.

Aucune nécessité de guerre ne permet d'exécuter des personnes dont la culpabilité n'est pas démontrée et, à plus forte raison, des personnes, sur lesquelles ne pèsent ni présomptions de culpabilité, ni même présomptions de complicité.

...

H5051-0162

162

...

L'exécution sans jugement de telles personnes paraîtra très certainement à la Commission allemande d'Armistice d'autant plus injustifiée qu'aux termes de presceiptions allemandes d'ordre intérieur "un ennemi qui se rend ne doit pas être tué, même s'il est franc-tireur ou espion. Ces derniers recevront des tribunaux un juste châtiment."

I

Les forces allemandes ont procédé effectivement depuis quelque temps à des interventions militaires et à des opérations de police contre des "maquisards", dont de nombreux réfractaires aux lois du Service du Travail obligatoire sont venus grossir les rangs, ainsi que le Chef du Gouvernement n'a pas manqué de le signaler aux hautes autorités allemandes. Mais le Gouvernement français rappelle qu'il n'y a pas eu eu carence de la répression française, que ses propres forces n'ont au contraire cessé d'agir contre les perturbateurs de l'ordre public avec les moyens autorisés dont elles disposent, que ces moyens lui ont été mesurés ou même retirés, que la dissolution de l'Armée de l'Armistice l'a privé d'un instrument essentiel pour maintenir l'ordre, qu'enfin il n'a pu obtenir ou conserver pour les forces de police ni les effectifs, ni l'armement, ni le matériel nécessaires à leur action.

x
x x

Il résulte des explications qui précèdent que des exécutions sommaires ont eu lieu, sans aucune justification, à l'encontre des prescriptions les plus formelles des Conventions Internationales et des réglements intérieurs de l'Armée allemande eux-mêmes.

C'est dans ces conditions et pour ces raisons que j'ai l'honneur, mon Général, de vous prier de bien vouloir porter les considérations qui précèdent à la connaissance des hautes autorités allemandes, et insister à nouveau pour qu'il soit mis fin à une pratique contraire aux lois de la guerre.

Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Général de Corps d'Armée
BERARD, absent,

Le Général de Brigade VIGNOL :

Signé VIGNOL

H5051-0163

(Suite) Document RF 673

1828
RL

PIECES ANNEXES
=+=+=+=+=+=+=+=+=

Objet	Désignation des pièces	Observations
Pièce nº 1 Evénements de TULLE (Corrèze) du 7 a u 9/6 1944	Lettre nº 62 95 DN/SL en date du 24/7/1944 du Secrétaire d'Etat à la Défense à Monsieur le Général représentant le Commandant en Chef "Ouest" à VICHY	Affaire communiqué e à la Commission allemande d'Armistice par les annexes jointes à la lettre 48.114/AE du 6/7/1944.
Pièce nº 2 Evénements d'ORADOUR S/ GLANE des 10 et 11 juin 1944	Lettre nº6086 DN/SL en date du 10//7/1944 du Secrétaire d'Etat à la Défense à Mr le Général représentant le Commandant en Chef "Ouest" à Vichy	Affaire communiquée à la Commission allemande d'Armistice par les annexes jointes à la lettre 48.114/AE du 6/7/1944
Pièce N) 3 Incident de MARSOULAS (H te-Garonne) du lo Juin 1944	Lettre nº 5997 DN/SL en date du 3 juillet 1944, du Secrétaire d'Etat à la Défense à Monsieur le Général représentant le Commandant en Chef "Ouest" à VICHY au sujet des répressions opérées dans certaines localités du Sud-Ouest de la France (dont MARSOULAS-H te-Garonne) du 6 au 18 juin 1944.	Affaire non encore communiquée à la Commission Allema nde d'Armistice.
Pièce nº 3 bis Incident de MA RSOULA S (H te-Garonne) du 10 juin 1944	Lettre nº 451/SLT en date du 13 juin 1944 du Préfet de la Région de Toulouse, à Monsieur le Général de Division, Cdt l'Etat-Major Principal de Liaison nº 564 Toulouse.	dº
Pièce Nº 4 Pendaisons de DUNES (Tarn-&-Garonne) le 2 3 juin 1944	Lettre nº62 06 DN/SL en date du 18 juillet 1944 du Secrétaire d'Etat à la Défense à Monsieur le Général Représentant le Commandant en Chef "Ouest" à VICHY.	Affa ire non encore communiquée à la Commission allema nde d'Armistice.

H5051-0164

F 706 Read 31/1/46 164

Commission allemande d'Armistice
Délégation de PARIS.
Section I - N° 3II/44 Paris, le 3 février I944.

Réf: 1. Note du Secrétaire d'Etat pour la Défense du 7/I/44 N° 4.III DN/SL au Général allemand représentant le Commandant en Chef de l'Ouest à VICHY.
2. Note du Secrétaire d'Etat pour la Défense du I5/I/44 N° 4I63 DN/SL au Général allemand représentant le Commandant en Chef de l'Ouest à VICHY.

Concernant: 1. Mesures dans la commune de CHAUDEBONNE (Drôme)
2. Mesures à CHAVEROCHE (Corrèze)

A la liaison française près de la Commission allemande d'Armistice, détachement de Paris.

Les deux notes plus haut désignées en référence du Secrétaire d'Etat français pour la Défense, adressées au général allemand représentant les commandants en chef Ouest à VICHY des 7 et I5 janvier I944, ont été transmises au détachement de Paris de la Commission allemande d'Armistice, pour plus ample informé.

Les faits suivants sont à la base des deux notes en questions :

I°) La ferme exploitée par M. BUCOL à AUBERT dans la commune de CHAUDEBONNE (Drôme) servait de repaire aux terroristes. En outre, des explosifs y furent trouvés Au cours d'une action conduite le 27/II/43 contre les terroristes, la ferme fut par suite sur l'ordre du Commandement allemand évacuée et brûlée.

2°) Le I8/I2/43, dans le village de CHAVEROCHE Corrèze un officier allemand qui précédait sa colonne à bicyclette, fut gravement blessé à la suite de coups de feu à la tête et à la poitrine, par des terroristes à qui, selon toute vraisemblance, il avait demandé son chemin. Finalement, un échange de coups de feu se déroulé entre la troupe allemande et les terroristes. La troupe allemande qui rentra ensuite dans le village, prit 5 habitants du village dans lequel les terroristes avaient trouvé un appui et les fusilla.

Le Gouvernement Français s'est vuobligé de transmettre une protestation contre les mesures prises par les Allemands dans les cas décrits aux § 1 et 2.
En outre, il est dit dans la note N° 1 que l'attitude allemande est en opposition aussi bien avec les assurances du Führer du Grand Reich Allemand, données le II/II/42, qu'au accords du droit des gens. En outre, le Gouvernement Français présente des demandes de réparation dans les deux cas, en faveur du propriétaire de la ferme brûlée, et des familles des otages fusillés.

La Commission allemande d'Armistice, détachement de Paris, prend position comme suit au sujet des faits rapporté et des conclusions contenues dansles deux notes :

H5051-0165

165

le sens et le contexte du traité d'armistice font un devoir au peuple français et à son Gouvernement d'arrêter le Combat, ainsi que d'éviter toutes actions inimicales contre le Reich allemand. Par dessus tout, le Gouvernement Français s'est engagé à empêcher que des citoyens Français combattent au service des Etats ennemis contre le Reich allemand.
Il n'y a aucun doute que la formation croissante de bandes terroristes (appuyées d'une manière particulière par les Anglo-Américains qui leur fournissent des armes et du matériel) et les conduisent en partie, qui menacent et souvent rendent difficile non seulement la vie de la population française, mais par dessus tout la vie et la sécurité des troupes allemandes et les organismes d'ordre, sont en contradiction aigüe avec les obligations sus-nommées qui suivant le traité d'Armistice sont prises en charge par la France. Ce serait le fait du Gouvernement français de prendre les mesures appropriées à la suppression de la plaie que constituent les bandes terroristes.
Comme cela n'a pas encore eu lieu, ou en tout cas, pas d'une manière suffisante, il ne reste plus aux troupes allemandes ou aux forces de police que de rendre plus difficile par des mesures appropriées, les attaques terroristes et d'entreprendre le nécessaire pour écarter peu à peu la terreur. C'est une idée fondamentale reconnue en droit des gens que la puissance occupante est autorisée à briser par la force toutes résistance qui s'opposent à elle. Pour celà, elle peut utiliser tous moyens qui sont militairement nécessaires afin d'atteindre le but poursuivi.

En tenant compte des considérations ci-dessus, les explications données dans les deux notes comme fondement à la protestation française sont juridiquement infondées. Par suite, ces protestations seront repoussées de la manière la plus énergique. Elles sont d'autant plus incompréhensibles que le Gouverbement Français sait que la puissance occupante allemande et particulièrement les troupes allemandes, dans l'attente d'une aide rapide et efficace de la part des autorités française dans les cas décrits ont envisagé jusqu'ici avec la plus grande attention et un calme exemplaire, les agissements des terroristes quoique de nombreux soldats allemands et des civils aient été tués par eux et que bien plus encore, aient subi des dommages par suite des blessures ou de tout autre manière dans leur santé, pour ne pas parler des importants dégâts matériels qui ont été causés à l'Allemagne par la plaie de terroristes de la non-disparition desquels, en fin de compte, le Gouvernement Français est responsable.

En fin de compte, la Commission allemande d'armistice, Détachement de Paris, confirme qu'une dette dans les cas en question, ne peut être portée au compte des Services allemands mais bien plus au compte des autorités françaises qui ne sont pas arrivées jusqu'ici à détruire définitivement la plaie terroriste. Que dans des cas, comme ceux qui ont été mentionnés au début, où des complices des terroristes dans leur repaire, dans lesquels des explosifs même ont été trouvés aient été arrêtés ou que dans les cas de villages apparemment pacifiques on tire dans le dos de soldats allemands, des mesures d'une dureté sans pitié soient prises de la part des militaires

H5051-0166

166

et des forces de police allemande, cela est aussi compréhensible que justifié après les explications qui ont été données.

En ce qui concerne finalement l'annonce de demande de compensation des dommanges de la part du Gouvernement français la Commission allemande d'Armistice, Détachement de Paris, pense après ce qui a été dit, n'avoir point besoin de s'étendre plus longuement sur cette question. De semblables exigences seront expressément repoussées. Si il pouvait être question de semblables exigences, cela ne pourrait être qu'en faveur de l'Etat allemand et des nombreux soldats allemands et autres Allemands qui ont été tués en France par les terroristes, ou ont subi des dommages corporels. En effet, dans l'article 2I du Traité d'Armistice, le Gouvernement français s'est expressément engagé à payer une compensation pour coups et dommages qui proviendront d'une attitude contraire au Traité (l'activité non entravée des bandes terroristes est à considérer comme telle).

La commission allemande d'armistice, Détachement de Paris, prie de donner connaissance du contenu de la présente note au Gouvernement français.

Pour la Commission allemande d'Armistice,
Le Chef d'Etat-Major Général,

P.O :
Illisible

Commandant.

Destinataires :

Commandant en Chef I c
Commandant de la Région Militaire
du Sud de la France LYON.
Général allemand à VICHY
Commission allemande d'Armistice WIESBADEN

H5051-0167

(p. 167 of Extermination des Populations Innocentes) Read 31/1/46

R-299
PZ/RL

W e h r m a c h t / I a Wiesbaden le 4 août 1944

Document RF 673
=="=="=="=="=="=="=="=="

Notes de présentation
de la note 48.334/A E du 3.8.44

La note traite les cas particulièrement marquants des représailles dans le cadre de la lutte contre les terroristes français après le début des combats en Normandie, combats qui ont provoqué une recrudescence des mouvements de Résistance et qui, dans différentes parties de la France, ont conduit jusqu'à des combats ouverts et allant jusqu'aux opérations de guerre régulière. Comme on peut voir, ces incidents ont déjà été l'objet de démarches spéciales auprès du Général allemand à VICHY. Le Gouvernement français prend prétexte de la note de la Commission d'Armistice allemande du 6.7 pour présenter ces cas spéciaux par la présente note à la Commission d'Armistice allemande en demandant de prendre des mesures afin que de pareils faits ne se reproduisent plus.

La Commission d'Armistice allemande n'est pour le momentpas encore au courant des mesures prises par le Général allemand de VICHY à la suite de la copie de la note transmise et spécialement en ce qui concerne la réponse donnée ou prévue. Il est à supposer que cete note a été présentée au Commandant en Chef "Ouest" (Ob. West). On ignore si celui-ci a fait présenter la note à l'O.K.W.

La question pourra être posée à savoir si le droit de présentation de ces réclamations lui devra être accordé ou non. L'action des troupes allemandes même en tenant compte de la réalité des présentations des faits par les Français a lieu dans le cadre de combats dépassant de loin une action policière contre des hors-la-Loi isolés. Du côté adverse, il s'agit d'organisations reniant la souveraineté du Gouvernement français de VICHY de façon formelle, qui, tant au point de vue nombre qu'au point de vue armement, ainsi que pour le commandement, devront presque être désignées comme unités de troupes. Il a souvent été répété que ces unités révolutionnaires se considèrent elles-mêmes comme faisant partie des forces alliées combattant contre l'Allemagne. Le Général Eisenhower a appelé les terroristes combattant en France "troupes sous ses ordres"; c'est contre celles-ci (manuscrit crayon rouge: malheureusement non seulement) que sont dirigées les mesures préventives. Le Gouvernement français ne peut à présent se poser en représentant de ces unités terroristes (note manuscrite en marge: d'après mon opinion, il ne le fait d'ailleurs pas). Les régions où se sont passés les faits dont il est question dans les notes, se trouvaient au moment des incidents aux mains des terroristes et sous leur contrôle.

Le We/Ia est d'opinion que dans cette affaire on ne pourra pas éviter d'en référer à l'O.K.W. L'O.K.W devra d'abord veiller à ce que l'affaire soit prise en mains par un service allemand, soit le Commandement "Ouest", soit les Affaires Etrangères ou bien encore

....

H5051-0168

H5051-0169

...
la Commission d'Armistice allemande et que d'abord, après qu'une décision en cette question aura été prise, ces Services ne répondent pas aux Français (ceux qui ne s'occupent pas de l'affaire) que la réponse à donner et l'étude concernant ces démarches regardent le troisième service qui aura pris l'affaire en main. De cette manière il faut travailler parallèlement et par là, éviter un travail allant l'un à l'encontre de l'autre. Il faut avant tout, éviter que des renseignements ou des réponses divergentes soient donnés. L'O.K.W précisera en fin de compte que la forme et le contenu de la réponse, si une telle réponse doit être donnée.

H5051-0170

R-299
PZ/RL

W e h r m a c h t / I a Wiesbaden le 4 août 1944

Document RF 673
="="="="="="="="="

Notes de présentation
de la note 48.334/A E du 3.8.44

La note traite les cas particulièrement marquants des représailles dans le cadre de la lutte contre les terroristes français après le début des combats en Normandie, combats qui ont provoqué une recrudescence des mouvements de Résistance et qui, dans différentes parties de la France, ont conduit jusqu'à des combats ouverts et allant jusqu'aux opérations de guerre régulière. Comme on peut voir, ces incidents ont déjà été l'objet de démarches spéciales auprès du Général allemand à VICHY. Le Gouvernement français prend prétexte de la note de la Commission d'Armistice allemande du 6.7 pour présenter ces cas spéciaux par la présente note à la Commission d'Armistice allemande en demandant de prendre des mesures afin que de pareils faits ne se reproduisent plus.

La Commission d'Armistice allemande n'est pour le momentpas encore au courant des mesures prises par le Général allemand de VICHY à la suite de la copie de la note transmise et spécialement en ce qui concerne la réponse donnée ou prévue. Il est à supposer que cete note a été présentée au Commandant en Chef "Ouest" (Ob. West). On ignore si celui-ci a fait présenter la note à l'O.K.W.

La question pourra être posée à savoir si le droit de présentation de ces réclamations lui devra être accordé ou non. L'action des troupes allemandes même en tenant compte de la réalité des présentations des faits par les Français a lieu dans le cadre de combats dépassant de loin une action policière contre des hors-la-Loi isolés. Du côté adverse, il s'agit d'organisations reniant la souveraineté du Gouvernement français de VICHY de façon formelle, qui, tant au point de vue nombre qu'au point de vue armement, ainsi que pour le commandement, devront presque être désignées comme unités de troupes. Il a souvent été répété que ces unités révolutionnaires se considèrent elles-mêmes comme faisant partie des forces alliées combattant contre l'Allemagne. Le Général Eisenhower a appelé les terroristes combattant en France "troupes sous ses ordres";c'est contre celles-ci (manuscrit crayon rouge: malheureusement non seulement) que sont dirigées les mesures préventives. Le Gouvernement français ne peut à présent se poser en représentant de ces unités terroristes (note manuscrite en marge: d'après mon opinion, il ne le fait d'ailleurs pas). Les régions où se sont passés les faits dont il est question dans les notes, se trouvaient au moment des incidents aux mains des terroristes et sous leur contrôle.

Le We/Ia est d'opinion que dans cette affaire on ne pourra pas éviter d'en référer à l'O.K.W. L'O.K.W devra d'abord veiller à ce que l'affaire soit prise en mains par un service allemand, soit le Commandement "Ouest", soit les Affaires Etrangères ou bien encore

....

2298 PZ/RL

...
la Commission d'Armistice allemande et que d'abord, après qu'une décision en cette question aura été prise, ces Services ne répondent pas aux Français (ceux qui ne s'occupent pas de l'affaire) que la réponse à donner et l'étude concernant ces démarches regardent le troisième service qui aura pris l'affaire en main. De cette manière il faut travailler parallèlement et par là, éviter un travail allant l'un à l'encontre de l'autre. Il faut avant tout, éviter que des renseignements ou des réponses divergentes soient donnés. L'O.K.W précisera en fin de compte que la forme et le contenu de la réponse, si une telle réponse doit être donnée.

H5051-0171

H5051-0172

R-299
PZ/RL

W e h r m a c h t / I a Wiesbaden le 4 août 1944

Document RF 673
="="="="="="="="="

Notes de présentation
de la note 48.334/A E du 3.8.44

La note traite les cas particulièrement marquants des représailles dans le cadre de la lutte contre les terroristes français après le début des combats en Normandie, combats qui ont provoqué une recrudescence des mouvements de Résistance et qui, dans différentes parties de la France, ont conduit jusqu'à des combats ouverts et allant jusqu'aux opérations de guerre régulière. Comme on peut voir, ces incidents ont déjà été l'objet de démarches spéciales auprès du Général allemand à VICHY. Le Gouvernement français prend prétexte de la note de la Commission d'Armistice allemande du 6.7 pour présenter ces cas spéciaux par la présente note à la Commission d'Armistice allemande en demandant de prendre des mesures afin que de pareils faits ne se reproduisent plus.

La Commission d'Armistice allemande n'est pour le momentpas encore au courant des mesures prises par le Général allemand de VICHY à la suite de la copie de la note transmise et spécialement en ce qui concerne la réponse donnée ou prévue. Il est à supposer que cete note a été présentée au Commandant en Chef "Ouest" (Ob. West). On ignore si celui-ci a fait présenter la note à l'O.K.W.

La question pourra être posée à savoir si le droit de présentation de ces réclamations lui devra être accordé ou non. L'action des troupes allemandes même en tenant compte de la réalité des présentations des faits par les Français a lieu dans le cadre de combats dépassant de loin une action policière contre des hors-la-Loi isolés. Du côté adverse, il s'agit d'organisations reniant la souveraineté du Gouvernement français de VICHY de façon formelle, qui, tant au point de vue nombre qu'au point de vue armement, ainsi que pour le commandement, devront presque être désignées comme unités de troupes. Il a souvent été répété que ces unités révolutionnaires se considèrent elles-mêmes comme faisant partie des forces alliées combattant contre l'Allemagne. Le Général Eisenhower a appelé les terroristes combattant en France "troupes sous ses ordres";c'est contre celles-ci (manuscrit crayon rouge: malheureusement non seulement) que sont dirigées les mesures préventives. Le Gouvernement français ne peut à présent se poser en représentant de ces unités terroristes (note manuscrite en marge: d'après mon opinion, il ne le fait d'ailleurs pas). Les régions où se sont passés les faits dont il est question dans les notes, se trouvaient au moment des incidents aux mains des terroristes et sous leur contrôle.

Le We/Ia est d'opinion que dans cette affaire on ne pourra pas éviter d'en référer à l'O.K.W. L'O.K.W devra d'abord veiller à ce que l'affaire soit prise en mains par un service allemand, soit le Commandement "Ouest", soit les Affaires Etrangères ou bien encore

....

...

la Commission d'Armistice allemande et que d'abord, après qu'une décision en cette question aura été prise, ces Services ne répondent pas aux Français (ceux qui ne s'occupent pas de l'affaire) que la réponse à donner et l'étude concernant ces démarches regardent le troisième service qui aura pris l'affaire en main. De cette manière il faut travailler parallèlement et par là, éviter un travail allant l'un à l'encontre de l'autre. Il faut avant tout, éviter que des renseignements ou des réponses divergentes soient donnés. L'O.K.W précisera en fin de compte que la forme et le contenu de la réponse, si une telle réponse doit être donnée.

R-299
PZ/RL

Real 31/1/46 167

W e h r m a c h t / I a Wiesbaden le 4 août 1944

Document RF 673
="="="="="="="="

Notes de présentation
de la note 48.334/A E du 3.8.44

La note traite les cas particulièrement marquants des représailles dans le cadre de la lutte contre les terroristes français après le début des combats en Normandie, combats qui ont provoqué une recrudescence des mouvements de Résistance et qui, dans différentes parties de la France, ont conduit jusqu'à des combats ouverts et allant jusqu'aux opérations de guerre régulière. Comme on peut voir, ces incidents ont déjà été l'objet de démarches spéciales auprès du Général allemand à VICHY. Le Gouvernement français prend prétexte de la note de la Commission d'Armistice allemande du 6.7 pour présenter ces cas spéciaux par la présente note à la Commission d'Armistice allemande en demandant de prendre des mesures afin que de pareils faits ne se reproduisent plus.

La Commission d'Armistice allemande n'est pour le momentpas encore au courant des mesures prises par le Général allemand de VICHY à la suite de la copie de la note transmise et spécialement en ce qui concerne la réponse donnée ou prévue. Il est à supposer que cete note a été présentée au Commandant en Chef "Ouest" (Ob. West). On ignore si celui-ci a fait présenter la note à l'O.K.W.

La question pourra être posée à savoir si le droit de présentation de ces réclamations lui devra être accordé ou non. L'action des troupes allemandes même en tenant compte de la réalité des présentations des faits par les Français a lieu dans le cadre de combats dépassant de loin une action policière contre des hors-la-Loi isolés. Du côté adverse, il s'agit d'organisations reniant la souveraineté du Gouvernement français de VICHY de façon formelle, qui, tant au point de vue nombre qu'au point de vue armement, ainsi que pour le commandement, devront presque être désignées comme unités de troupes. Il a souvent été répété que ces unités révolutionnaires se considèrent elles-mêmes comme faisant partie des forces alliées combattant contre l'Allemagne. Le Général Eisenhower a appelé les terroristes combattant en France "troupes sous ses ordres";c'est contre celles-ci (manuscrit crayon rouge: malheureusement non seulement) que sont dirigées les mesures préventives. Le Gouvernement français ne peut à présent se poser en représentant de ces unités terroristes (note manuscrite en marge: d'après mon opinion, il ne le fait d'ailleurs pas). Les régions où se sont passés les faits dont il est question dans les notes, se trouvaient au moment des incidents aux mains des terroristes et sous leur contrôle.

Le We/Ia est d'opinion que dans cette affaire on ne pourra pas éviter d'en référer à l'O.K.W. L'O.K.W devra d'abord veiller à ce que l'affaire soit prise en mains par un service allemand, soit le Commandement "Ouest", soit les Affaires Etrangères ou bien encore

....

H5051-0174

168

la Commission d'Armistice allemande et que d'abord, après qu'une décision en cette question aura été prise, ces Services ne répondent pas aux Français (ceux qui ne s'occupent pas de l'affaire) que la réponse à donner et l'étude concernant ces démarches regardent le troisième service qui aura pris l'affaire en main. De cette manière il faut travailler parallèlement et par là, éviter un travail allant l'un à l'encontre de l'autre. Il faut avant tout, éviter que des renseignements ou des réponses divergentes soient donnés. L'O.K.W précisera en fin de compte que la forme et le contenu de la réponse, si une telle réponse doit être donnée.

H5051-0175

D
1833

(Suite) Document RF 673

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

DOCUMENT EXTRAIT DES ARCHIVES DE LA
COMMISSION D'ARMISTICE ALLEMANDE DE WIESBADEN

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

169

Le Général Secrétaire d'Etat
chargé des relations
avec le Commandement allemand

Section Militaire de Liaison

EVENEMENTS DE TULLE

N° 62 95 DN/BL

Vichy, le 24 juillet 1944

Le Général de Corps d'Armée BRIDOUX
Secrétaire d'Etat à la Défense,
à
Monsieur le Général, Représentant
à VICHY le commandant en chef "OUEST"

Pièce n° 1

Objet : Evenements de Tulle

Mon Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance quelques-uns des faits dont la ville de TULLE (Corrèze) a été le théâtre du 7 au 9 juin dernier, tels que le Gouvernement Français les connaît par les diversrapports qui lui sont parvenus depuis lors.

x
x x

Le 7 juin, un groupe important de Francs-Tireurs Partisans communistes attaquait les forces françaises du Maintien de l'Ordre et parvenait à s'emparer de la plus grande partie de la ville, après un combat qui dura de l'aube au milieu de l'après-midi; il y avait parmi les terroristes, des étrangers, Polonais, Espagnols et 4 Russes en uniforme qui paraissaient chargés de la conduite politique de l'affaire.

Le 8 juin, au matin les F.T.P attaquaient à leur tour les détachements allemands cantonnés dans la ville. Vers la fin de l'après-midi, les militaires allemands assiégés à l'Ecole Normale, submergés par les assaillants, étaient tués, blessés ou faits prisonniers. D'après certains témoignages, quelques femmes accompagnant les terroristes, comme il s'en trouve toujours dans les mouvements révolutionnaires, se livrèrent alors à des actes hautement répréhensibles à l'égard des dépouilles de quelques soldats allemands.

Bien que les insurgés fussent maîtres de la ville, le Préfet, en uniforme, se rendit à l'hôpital pour y organiser les secours; apprenant qu'un chef des F.T.P. annonçait son intention de faire exécuter les blessés allemands, en représailles du sort réservé aux Francs-Tireurs par les troupes du Reich, il annonça officiellement qu'il les prenait sous sa garantie et les plaçait "sous la protection de la Nation française." Grâce à son attitude énergique, les soldats allemands furent sauvés.

...

H5051-0176

...

Le même jour, vers 20 heures, d'importantes forces blindées allemandes, venant au secours de la garnison, pénétrèrent dans la ville d'où les terroristes se retirèrent en hâte.

x
x x

Le lendemain, 9 juin, au matin, les militaires SS de la division "Das Reich" fouillèrent les maisons de façon à rassembler toute la population masculine. Cette fouille s'étendit à la Préfecture, où se trouvaient quelques armes ayant servi à la défense contre lesterroristes. Ayant découvert ces armes, les militaires SS décidèrent que le Préfet serait fusillé sur-le-champ; il fut aussitôt conduit devant un peloton d'exécution rassemblé devant la Préfecture; ce haut fonctionnaire, sans perdre son sang-froid put heureusement exposer à un officier les conditions dans lesquelles avaient été sauvés par lui, les blessés allemands. Il ne futpas exécuté.

Par la suite, le Commandant de la troupe SS le remercia de son attitude et lui promit d'en tenir compte.

Néanmoins, dansle courant del'après-midi, le Commandeur faisait savoir au Préfet, que s'il renonçait aux fusillades massives et à l'incendie général de la ville, il décidait que 120 personnes seraient immédiatement pendues.

Tous les efforts du Préfet pour faire réviser cette décision qui allait évidemment frapper des innocents, puisque les vrais coupables, les agresseurs terroristes, avaient quitté la ville, furent vains, et les pendaisons eurent lieu.

Les victimes furent choisies sans enquête, sans même un interrogatoire, pêle-mêle, des ouvriers, des étudiants, des professeurs, des industriels, des artisans furent désignés; il y avait parmi eux des sympathisants miliciens et même des candidats à la Waffen-SS. Les 120 cadavres pendus aux balcons et aux lampadaires de l'Avenue de la Gare, sur une longueur de 500 mètres, furent un spectacle d'horreur qui restera bien longtemps dans le souvenir de la malheureuse population de la ville de TULLE.

x
x x

Le 20 juin, suivant, dans la soirée, sans aucune explication, la police allemande somma brusquement le Maire de TULLE de faire rassembler tous les hommes de 18 à 45 ans dans les locaux de la manufacture d'armes : 150 nouvelles pendaisons devaient avoir lieu le lendemain. De plus

...

H5051-0177

le quart de l'effectif des ouvriers de la manufacture devait être fusillé si les coupables de sabotages commis dans le passé, à l'intérieur de l'établissement, n'étaient pas découverts.

Le Préfet, put, heureusement, rencontrer le Général commandant la division allemande; il lui expliqua que de nouvelles sanctions pousseraient au désespoir la population déjà si éprouvée, et qu'il ne pouvait plus, dans ces conditions, répondre de ses administrés. Le Général manifesta une grande compréhension et la ville échappa à un nouveau malheur.

x
x x

En résumé, des formations armées de communistes, en partie étrangers, venues de l'extérieur, après avoir éliminé les forces françaises du Maintien de l'Ordre, ont attaqué les troupes allemandes de TULLE. Celles-ci, après avoir reçu des renforts, ont repoussé les terroristes de la ville.

Les autorités administratives et municipales ont fait courageusement tout ce qui était en leur pouvoir pour rétablir l'ordre et ont réussi à sauver des vies allemandes.

Malgré cela la population innocente s'est vue infliger une sanction sans exemple dans les annales françaises, sous la forme de la pendaison de cent vingt citoyens, exécutés sans aucune procédure judiciaire.

En vous exposant ces faits, mon Général, je vous prie de bien vouloir en informer le Haut-Commandement et le Gouvernement allemands.

Les mesures que je rapporte ici retentissent douloureusement dans les consciences françaises; elles ne peuvent contribuer au but que nous poursuivons, bien au contraire. Elles m'obligent à insister à nouveau auprès de vous, de la façon la plus pressante, pour que vous veuillez bien user de votre haute autorité sur les milieux compétents, pour que des ordres soient donnés afin d'en éviter le retour.

Veuillez agréer, Mon général, l'assurance de ma très haute considération.

Signé: BRIDOUX.

H5051-0178

2041
JL/RL

(Suite) Document RF 67 3

172

Rec 31/1/46

DOCUMENTS EXTRAITS DES ARCHIVES DE LA COMMISSION D'ARMISTICE ALLEMANDE DE WIESBADEN.

Le Général Secrétaire d'Etat
chargé des relations
avec le Commandement allemand.

Section militaire de Liaison

N° 6086 DN/SL

Evénements d'ORADOUR S/ GLANE

Le Général de Corps d'Armée
BRIDOUX
Secrétaire d'Etat à la Défense,

à

Monsieur le Général,
Représentant le Commandant en Chef
"OUEST" à VICHY.

Pièce 2

Mon Général,

Le village d'ORADOUR SUR GLANE, à 22 kms de LIMOGES a été, les 10 et 11 juin derniers, le théâtre d'un drame douloureux que j'ai le devoir de vous exposer, d'après les témoignages des très rares survivants ou des habitants des hameaux voisins.

x
x x

Le samedi 10 juin, au début de l'après-midi, un détachement de SS., appartenant vraisemblablement à la Division " Das Reich" présente dans la région, fit irruption dans le village après l'avoir entièrement cerné, et ordonna le rassemblement de la population sur la place centrale; il fut annoncé qu'une dénonciation aurait signalé des explosifs cachés dans le village, et que des perquisitions et vérifications d'identité allaient être faites.

Les hommes furent invités à se grouper en quatre ou cinq groupes, qui furent chacun enfermés dans une grange. Les femmes et les enfants furent conduits et enfermés dans l'Eglise; il était 14 heures environ.

Peu après, les mitraillades commencèrent et le feu fut mis à tout le village ainsi qu'aux fermes environnantes. Les maisons furent incendiées une par une; l'opération dura sans doute plusieurs heures, étant donné l'étendue de la localité. Pendant ce temps, les femmes et les enfants étaient dans l'angoisse, entendant les échos des incendies et des fusillades.

A 17 heures des soldats allemands pénétrèrent dans l'église et déposèrent, sur la table de communion, un engin axphyxiant constitué par une sorte de caisse d'où s'échappaient desmèches enflammées; en peu de temps, l'atmosphère devint irrespirable; quelqu'un put cependant forcer la porte de la sacristie, ce qui permit de ranimer les femmes et les enfants touchés par l'asphyxie. ...

H5051-0179

Les soldats allemands se mirent alors à tirer à travers les vitraux de l'église, puis ils y pénétrèrent pour achever à la mitraillette les derniers survivants, et répandirent sur le sol une matière inflammable.

Une seule femme put s'échapper; celle-ci s'étant hissée à un vitrail pour s'enfuir, les cris d'une mère qui voulait lui confier son enfant, attirèrent l'attention d'une sentinelle qui fit feu sur la fugitive et la blessa grièvement; elle ne put sauver sa vie qu'en simulant la mort, et fut soignée, par la suite, dans un hôpital de LIMOGES.

Vers 18 heures, les soldats allemands arrêtèrent le tramway départemental qui passe dans le voisinage, en firent descendre les voyageurs à destination d'ORADOUR et les ayant mitraillés, jetèrent leurs corps dans le brasier.

A la fin de la soirée ainsi que le lendemain dimanche au matin, les habitants des hameaux environnants, alertés par l'incendie, ou angoissés par l'absence de leurs enfants qui étaient allés à l'école à ORADOUR, tentèrent de s'approcher, mais ils furent, soit mitraillés, soit écartés de force par des sentinelles allemandes qui gardaient toutes les issues du village.

Cependant dans l'après-midi du dimanche, certains purent pénétrer dans les ruines, et attestent que l'église était remplie de corps de femmes et d'enfants recroquevillés et calcinés. Un témoin absolument sûr a pu voir, à l'entrée de l'église le cadavre d'une maman tenant son enfant dans les bras, ainsi que, devant l'autel le cadavre d'un petit enfant agenouillé et, près du confessionnal, ceux de deux enfants encore enlacés.

Dans la nuit du dimanche au lundi, la troupe allemande revint et tenta de faire disparaître les traces en ensevelissant sommairement femmes et enfants à l'extérieur de l'abside de l'église.

x
x x

La nouvelle du drame commença à se répandre à LIMOGES dans la journée du dimanche 11 juin.

Dans la soirée, le général commandant la Verbindungstab refusa d'accorder les laissez-passer demandés par le Préfet Régional en personne pour que lui-même ainsi que le Préfet Délégué puissent circuler dans la région.

Seul, le Sous-Préfet de Rochechouart put se rendre à ORADOUR et rendre compte à son Chef, le lendemain que le village qui comptait 85 maisons, n'était plus que ruines, et que la plus grande partie de la population, femmes et enfants compris, avait péri.

...

H5051-0180

174

...

Le mardi 13 juin, le Préfet Régional obtint enfin l'autorisation de se déplacer et put se rendre sur les lieux, accompagné du Préfet délégué ainsi que de l'évêque de LIMOGES.

Dans l'église en partie en ruines, se trouvaient encore des débris humains calcinés provenant de cadavres d'enfants; des ossements étaient mêlés aux cendres des boiseries. Le sol était jonché de douilles portant la marque de fabrication S.T.K.A.M. et les murs portaient de nombreuses traces de balles à hauteur d'hommes. A l'extérieur de l'abside, le sol était fraîchement remué, des vêtements d'enfants étaient rassemblés à moitié brûlés.

Sur l'emplacement des granges, des corps humains entièrement calcinés, entassés les uns sur les autres, partiellement recouverts de matériaux divers, constituaient un atroce charnier.

x
x x

Le Général, Chef du Verbindungsstab N°586, mis au courant par le Préfet Régional, manifesta son étonnement, son émotion et exprima sa réprobation.

Selon un représentant de la police allemande, venu prendre contact avec le Préfet Régional, un attentat aurait été commis aux abords du village, au cours duquel un officier allemand aurait été molesté et son chauffeur tué. Aucun témoignage français n'a pu confirmer ces faits, qui paraissent, d'ailleurs ne pas concorder avec les déclarations des chefs du Kommando de SS lors de son arrivée dans le village, et selon lesquelles une délation aurait signalé des dépôts d'explosifs, dont l'existence n'a d'ailleurs pas été confirmée non plus.

ORADOUR-sur-GLANE était une des communes les plus tranquilles du département, et sa population laborieuse et paisible était connue pour sa modération.

Bien qu'il soit impossible de chiffrer exactement le nombre exact des victimes, il peut être approximativement estimé de 800 à 1.000 morts, parmi lesquels de nombreux enfants évacués des régions menacés par les bombardements.

Il ne semble pas y avoir plus d'une dizaine de survivants parmi les personnes présentes au village au début de l'après-midi du 10 juin.

x
x x

Tels sont les faits. J'ai l'honneur, mon Général, de vous demander de bien vouloir les communiquer au Haut Commandement allemand en France; je souhaite vivement que celui-ci les porte à la connaissance du Gouvernement du Reich, en raison de l'importance politique qu'ils revêtent par leurs répercussions sur l'état d'esprit de la population française.

Signé: BRIDOUX.

H5051-0181

F 673

175

1815 JL/RL C o pi e

Le 4.1.1945 Read 31/1/46

Groupe de Perfectionnement SS Sud
Tribunal
N° du Journal 4.45

S E C R E T

Concernant: Mise à mort de citoyens français dans jugement

Au Tribunal

du Chef suprême du Génie en HONGRIE.

Je vous retourne les événements ci-dessous avec la prise de position suivante :

1.) Evénements de Tulles

Aucune instruction judiciaire n'a été faite en ce qui concerne les événements de TULLE. Je n'ai aucune connaissance d'une enquête judiciaire exigée par le Commandement. De ce que je sais, je peux donner les indications suivantes : En juin 1944, après la mise au repos de la Division dans le Sud de la France, celle-ci a été engagée dans la lutte contre les bandes dans le Massif Central. La ville de TULLE était connue comme citadelle du terrorisme, la section de reconnaissance de la Division fut reçue par un feu nourri à l'approche de Tulle. Ce n'est qu'après des combats opiniâtres que la ville a pu être prise. Il a été constaté que peu de temps auparavant, environ 80 membres de la Wehmacht et 10 à 12 membres du SD faisant partie de la garnison allemande de la ville avaient été massacrés d'une façon bestiale au moment où ils furent obligés de quitter une école incendiée par le tir?

D'après le rapport de deux membres du SD qui ont pu échapper au bain de sang, même des femmes terroristes changées en bêtes sauvages ont participé à la profanation des cadavres des soldats allemands. En mesure de représailles, 120 citoyens mâles de la ville furent arrêtés qui, sur la base des constatations faites par le SD, le Maire français, et des hommes de confiance français comptaient incontestablement comme terroristes. Ces 120 bandits ont ensuite été pendus.

2.) Oradour-sur-Glane.

Dans ce cas une enquête judiciaire a été ordonnée. Les pièces de l'enquête ont pendant le mouvement de retraite de Normandie été perdues par action de l'ennemi. De mémoire, je peux indiquer ce qui suit : A Oradour, un SS-Untersturmführer de la Division et son chauffeur avaient été fait prisonniers par les terroristes et a menés enchaînés au village où avec la participation de la population spécialement aussi de femmes, ils ont été maltraités de façon bestiale. Tandis que le SS-Untersturmführer put se libérer par une ruse, le chauffeur, d'après les constatations faites ultérieurement, a été de façon inhumaine torturé à mort. D'après un rapport du SD, peu de temps auparavant, une colonne sanitaire de la Wehrmacht de la force de 10 hommes environ a été attaquée par les terroristes dans ce village et a ssassinée. En mesure de représailles, le Commandant du 1er SS-Panzer Grenadier Regiment "Der Führer" le SS-Sturmbannführer DICKMANN a mis ce bataillon en action (la troisième Cie) contre cê village. Le SS-Sturmbannführer DICKMANN a lui-même dirigé l'entreprise. Déjà, à l'approche la compagnie fut reçue par un feu de fusils et de mitrailleuses. Quand la résistance fut brisée, dans les perquisitions des maisons qui s'ensuivirent un nombre important d'armes a été confisqué. A la suite de cela, le village fut incendié.

...

H5051-0182

176

...

Pendant l'incendie, des détonations se produisirent dans presque toutes les maisons provenant de munitions cachées; ces détonations étaient si fortes que le Commandant dut retirer ses hommes pour leur propre sécurité. Suivant ces faits, les représailles semblent pour des raisons militaires absolument justifiées. Le Commandant responsable le SS-Sturmbannführer DICKMANN est d'ailleurs tombé dans les combats de Normandie.

3.) La Division n'a aucune connaissance d'incidents qui se seraient produits à MARSOULAS.

4.) En ce qui concerne lesincidents de DUNES, la Division avait un rapport qui par suite de l'action ennemie a été perdu. Autant qu'il m'est possible de me rappeler, il y avait dans ce village 12 terroristes français pris incontestablement comme tels par le SD et qui ont été pendus. Dans ce cas aussi, et pour cette mesure, une raison justificative existait. J'envoie, d'ailleurs, au Tribunal du 2ème SS-Panzer Korps pour information, un rapport fait par moi. (manuscrit : "n'était pas joint")

Le retard à la réponse provient de ce qu'au transfert de la Division j'ai été comme officier d'Etat-Major, responsable de la surveillance de la marche de la Division et cette activité n'a pas permis un règlement plus rapide.

Signé; OKRENT
SS-Sturmbannführer und
SS- Richter.

Copie certifiée conforme.

Illisible,
SS-Oberscharführer.

H5051-0183

2 297
PZ/RL

F673

177

Haut-Commandement de la Wehrmacht

Q.G. du Führer le 5/3/1945

WFSt/ Qu. 2(I) N° 01487/45 g

Personne traitant la question:
Capt. CARTELLIERI.

SECRET

Read 31/1/46

Concerne: Prétendues Mises à mort sans jugement de citoyens français.

1.) Commission d'Armistice allemande
2.) Commandement Ouest.

Au mois d'août 1944, la Commission Française auprès de la Commission d'Armistice allemande s'est adressée par une note à cette dernière donnant un tableau précis d'incidents sur de soi-disant exécutions arbitraires de Français du 9 au 2„ janvier 1944. Les renseignements donnés par la note française étaient, pour la majeure partie tellement précis qu'un contrôle du côté allemand était sans aucun doute possible.

En date du 26.9.1944, le Haut-Commandement de la Wehrmacht a chargé la Commission d'Armistice allemande de l'étude de cette affaire. La dite Commission a, par la suite, demandé au Commandement Ouest une enquête sur les incidents et une prise de position sur les faits présentés par la note française.

Le 12/2 /45, la Commission d'Armistice allemande a reçu du groupe d'armée B. (du Président du Tribunal Militaire du Groupe d'armée) que les pièces se référant à cette affaire se trouvaient depuis novembre 1944 chez le Juge d'Armée Pz.AOK 6 et que le Pz AO.K 6 et la 2ème SS-Pz. Div. "Das Reich" ont entre-temps étaient détachés du groupe d'Armée B.

La façon dont l'étude de cette affaire a été faite donne lieu aux remarques suivantes: les Français et notamment la Délégation du Gouvernement de Vichy a fait à la Wehrmacht allemande le grave reproche d'avoir fait des mises à mort non justifiées par les lois de la guerre, de citoyens français, donc des assassinats.

Il était de l'intérêt allemand de répondre aussi vite que possible à ces reproches. Dans la longue période qui s'est passée depuis la note française il aurait dû être possible, même avec la marche des événements militaires, et les mouvements de troupes en relation avec ces évènements, de prendre au moins une partie des reproches et de les contester par un examen réel des faits. Si seulement une partie des reproches avait été réfutée, on aurait pu montrer aux Français que la totalité de leurs revendications reposait sur des données douteuses. Par le fait, que dans cette affaire rien n'a été fait du côté allemand l'adversaire doit avoir l'impression que nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces reproches.

L'étude de cette affaire montre que très souvent il existe une méconnaissance totale de l'importance de réfuter tous les reproches faits contre la Wehrmacht et d'agir contre la propagande ennemie.

La Commission d'Armistice allemande est chargée par la présente de continuer l'étude de l'affaire avec toute l'énergie nécessaire. Nous prions de donner toute l'aide nécessaire spécialement en ce qui concerne l'accélération de l'étude, chacun en ce qui le concerne. La réalité du fait que la Pz. AOK 6 ne fait plus partie du ressort du Commandement Ouest n'est pas un empêchement pour avoir les renseignements nécessaires à l'éclaircissement et à la réfutation des reproches français.

Signé; KEITEL

Pour information;
E.M. del'Armée / Q.G
Pz. AOK 6

H5051-0184

F 243 Read 31/1/46 178

- I765- L/M.F.

Paris, le I4 Septembre 45

MINISTERE
DE LA JUSTICE

I3, Place Vendôme, Paris (Ier)

Ref: FC/JM CGD/3278

Service de Recherche des Crimes
de Guerre Ennemis

48, rue Villejust Paris XVI
Tel: Passy 77-II- 66.63

Monsieur le Directeur du Service de
Recherche des Crimes de Guerre

à

Monsieur le Procureur Général, prés le
Tribunal International pour les
Criminels de Guerre
20, Place Vendôme - PARIS

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, d'après les renseignements qui ont été recueillis dans mes Services, une synthèse sur les localités détruites et pillées, et un état des localités détruites.

Pour le Directeur du Service
de Recherche des Crimes de Guerre
Le Sous-Directeur

Signé: Illisible

-I765-

H5051-0185

SYNTHESE SUR LES LOCA LITES DETRUITES
et PILLEES

MAILLE (Indre et Loire)- Le 25 Aout I944 vers 9 heures, les Allema nds encerclaient le village, pénétraient dans les ma isons et fusillaient à bout portant tous les habitants du village. Le soir de I4 h. à I5 h.30, 2 pièces d'artillerie le nèrent sur le village 80 Obus et l'incendièrent.

RIMONT (Ariège)- Le 2I Aout I944, une troupe d'environ 2.000.- Allemands et Mongols pénètrent dans le village tirent dans les fenêtres des ma isons, pillent et mettent le feu à tous les bâtiments avec des grenades incendiaires, de l'essence et même avec du papier et des bûchers faits avec des chaises- systématiquement ils détruisent tout- I42 maisons ont flambé et les I7 qui restent debout n'ont pa s échappé à leur sauvagerie.

Les Allemands ont tout pillé en prenant l'argent les denrées et le linge qu'ils trouvaient.

BUCHERES (Aube)- Le 24 Aout I944 une troupe Allemande cerna le villa ge ils massacrèrent 62 habitants, vieillards femmes, enfants et bébés, puis incendièrent une partie du village.

COMBLANCHIEN (Côte d'Or)- Le village fut envahi par l'effectif de 2 convois A llemands qui se livrèrent à des opérations de représailles qui ont eu pour résultat ;

42 maisons incendiées sur place
8 habitants tués..
23 otages arrêtés

ROUFFIGNAC (Dordogne)- Le 3I mars I944, les Allema nds cernent et occupent ROUFFIGNAC, torturent les civils en massacrent, en déportent, pillent les maisons du village et l'incendie entièrement.

DUN-LES-PLAGES (Nievre)- Les Russo-Allemands cernent le village, s'emparent d'otages. Les Allemands profitant du massacre de certains habitants ce qui eut pour cause de faire tenir les autres habitants dans les caves, pillèrent les maisons du bourg, emplissant ainsi 35 ca mions du produit de leur pillage.

ORADOUR S/GLANE (Hte Vienne)- Les Allemands massacrent tous les habitants, détruisent tout le village par l'incendie, ayant pillé au préalable toute la localité.

.....

H5051-0186

MANLAY (Côte d'Or)- Le Village de MANLAY a été complètement détruit par suite d'un bombardement effectué le 3I Juillet I944 par obus de I05 - Ce bombardement fut suivi d'un pillage en règle et le village incendié.

VIGEANT(Vienne)- 2I maisons furent incendiées sur 50 composant le bourg.
Toutes les maisons non brûlées furent pillées à fond
Il y eut 40 Morts et 7I sinistrés totaux.

TAVAUX (Aisne)- Le 3I Aout I944 des S.S. de la Division Adolphe HITLER arrivèrent à I5 h.50 avec deux chars 'Tigre' et une auto mitrailleuse. Les S.S. mitraillent dans toutes les directions, pénètrent dans les maisons avec des lance-flammes, de l'essence et de la paille, visitent chaque maison et mettent le feu à tous les lits. Tout le Village brûle, les habitants essaient de s'enfuir. Résultat : 83 maisons furent incendiées.
plusieurs massacres eurent lieu.

VASSIEUX (Drôme)- Le I3 Juillet I944, les troupes Allemandes débutent par un bombardement massif du village et des mitraillades quotidiennes durant une semaine. Des massacres ont lieu parmi les hommes, femmes, enfants et nouveaux nés. Le 6 Août les Allemands quittaient le village, laissant derrière eux I50 maisons complètement pillées puis détruites, sur I60 que compte le village et I30 cadavres.

FRAYSSINET-le-GELAT (Lot) - Petite bourgade ayant été complètement pillée et où de nombreuses exécutions eurent lieu.

CLAVIERES (Cantal)- 64 Maisons incendiées. sur 64

BERGERRAC (Dordogne) I69 maisons détruites.

ROUFFIGNAC (Dordogne)- Le 3I Mars I944, les Allemands ont incendié la Localité de Rouffignac.
Le 2 Avril ils ont mis le feu aux maisons situées aux extrémités de la ville. Avant d'allumer le feu ils pillèrent et chargèrent leur butin sur des camions.

BEYSSOUAC(Dordogne) - Ce village fut entièrement incendié.

MOULEYDIER (Dordogne)- Le 2I Juin I944, ce village fut pillé et incendié et des atrocités et meurtres furent commis (27 camions furent chargés d'objets volés)

BOURGNEUF (Haute Savoie) - Ce village fut pillé et complètement incendié.

St. GINGOLPH (Hte Savoie) - Toutes les maisons de ce village furent incendiées.

St. DIZIER (Loire)- Ce village fut incendié par lance-flammes.

.....

H5051-0187

FLIN (Meurthe & Moselle)- 63 Maisons de ce village sur 73 furent détruites.

NANCY (Meurthe et Moselle)- sur 57 ma isons d'habitation, 36 ont été détruites par le feu ainsi que 3 bâtiments agricoles- on compte I3 personnes brûlées.

MARTINCOURT (Meurthe et Moselle)- Cette ville a été complètement détruite par des engins spéciaux, au préalable les allema nds s'étaient livrés à un pillage systématique de la ville.

SAINT DIE (Vosges)-du 11au15 Novembre I944, la ville de Saint DIE fut pillée et détruite.

H5051-0188

-I768- L/M.F.

ETAT DES LOCALITES DETRUITES

A I N

Destruction Totale	Destruction partielle	Monuments historiques ou artistiques
ASSERANS (Hameau- commune de FARGES)	MA TAPELON	
DORTAN	NEUVILLE S/ Ain	
EPERCY	PLAGNES	
JASSERON	PRESSIAT (60 maisons sur 70)	
LAVOUCIA	SIMANDRE/ SURAN (Hameau commune de Gd CORRENT	
RHIEN	VERJON	
SIEGES	St; ETIENNE DU BOIS	
UFFET		
CHANCIA		
RAGOUSE (Hameau - Commune de Gd. CORRENT		
	A I S N E	
	BRAY	
	ETRAUX	
	PLOMION	
	St. ALGIS	
	TAVAUX - PONSERICOURT	
	A RDECHE	
	LE CHEYLARD	
	A R D E N N E S	
	HARGNIES	
RIMONT	**A R I E G E**	
RIMONT		
	A U B E	
	BUCHERES	
	PREMY St. MARTIN	
	RILLY Ste SYRE	
	Basses A L P E S	
	LA CONDAMINE	
	LA ROCHE	
	MEYRONNES	
	Basses P Y R E N E E S	
	PORTET	

..... -I768-

H5051-0189

ETAT DES LOCALITES DETRUITES

Destruction Totale	Destruction partielle	Monuments
	B A S R H I N	
	C A L V A D O S	
	LES PLAINES (Hameau Commune N.D. d'Estrées)	THURY-HARCOURT Eglise Château
	C A N T A L	
SAINT MARTIA L	CLAVIERES	
	C H A R E N T E	
	CHABA NAIS CHIRAC	
	C H A R E N T E Mme	
ROYAN	St. PALAIS YVES	
	C H E R	
LES CHAUSSEES (Hameau Commune de CHARLY)	NERONDE St. HILAIRE DE COURT THAUVENAY VIGNOUX-BARANGEON	
	C O R R E Z E	
LES BORDRES (Hameau-C Commune de BONNEFOND LA FORET (Hameau- dommune d' USSEL	BEDABOURG (Hameau commune d'USSEL BORDAS -Hameau - Commune de LONZAC	MAZEAUD (Château Commune CHAUMEIL
	C O R R E Z E (Suite)	
	L'ECHAUMEIL (Hameau - Commune de BUGEAT) LES JORDES (Hameau commune LAGARDE en VAL LONZAC MARCY (Hameau-Commune St. MERD les HOUSSINES) NEUVIC PALISSE LES PLAS (Hameau à Commune de LONZAC VERNAZA L	

H5051-0190

ETAT DES LOCALITES DETRUITES

Destruction Totale	Destruction partielle	Monuments
	C O T E D ' O R	
	COMBLA NCHEEN	
	C R E U S E	
	L'A F ET (Hameau - Commune La SOUTERRAINE BOISNEVIL (Hameau- Commune MAREILLES) LAVAUREILLE (Hameau - commune A LLEYRAT) PRE CONTRE (Commune de AUBUSSON - Hameau)	
	D E U X S E V R E S	
	CERISA Y	
	D O R D O G N E	
ESTINASSE (Hameau- commune St. GERMAIN DE SALEMA RE LA FORET (Hameau- Commune NADA ILLAC ROUFFIGNAC	BELVES BRANTOME CHERVEIX-CUBAS COLIS DOMME EXIDEVIL FRANCHERIAS (Hameau- Commune de GRESSENSSA C) FONT DE CHAUME (Hameau Commune de St. MICHEL DE DOUBLE) GRAND CLAUTRE LA GRAVE (Hameau Commune de St. JEAN D'ESTRISSAG JAYAC LABACHELLERIE LECOUX MARCILLAC (Hameau- Commune de St. AVIT MOULEYDIER PETITMAINE (Hameau-Commune BEAUMONT LES PILES (Hameau - commune CORNILLE PRESSAC (Hameau - Commune TERRASSON PRESSIGNAC RIBEYRIE (Hameau- commune LEMBRAS ROUFFILLAC (Hameau - Commune CARLIEX +	DIANAC (Château Commune de VILLAC MONTPLAISIR (Château- commune de PAZAYRAC PALVEL (Château commune de St. VINCENT

+LA MOLINETTE (Hameau - commune de ST.AVIT)

H5051-0191

ETAT DES LOCALITES DETRUITES (Suite)

Destruction Totale	Destruction partielle	Monuments
	D O R D O G N E (Suite)	
	ROUMANIERE- (Hameau- Commune BERGERAC	
	SARLAT	
	SENAC	
	St. ALVERE	
	ST ANDRE D'ALAS	
	ST ANDRE DE DOUBLE	
	ST LAZARE	
	ST RABIER	
	ST SAUVEUR	
	ST VINCENT LE PALUEL	
	TERRASSON	
	D O U B S	
	AISSEY	
	BRECONCHAUX	
	GROBOIS	
	SECHIN	
	D R O M E	
VASSIEU EN VERCORS	LABAUME CORNILLANNE	
	BOURG EN PEAGE	
	LA CHAPELLE EN VERCORS	
	ESPENEL	
	LA ROCHETTE/ CREST	
	F I N I S T E R E	
TREVIDIERN (Hameau Commune MAHALON)	CHATEAUNEUF DU FAON	
	KERLOSQUET	
	MAHALON	
	G A R D	
LA BASTIDE DE LIRAC		
	Hte A L P E S	
MONTCLUS	ALLEMONT	
	CHAUFFAYER	
	ESPINASSE	
	LAYE	
	LEPOET	
	MONETIER	
	SAOP	

H5051-0192

ETAT DES LOCALITES DETRUITES (Suite)

Destruction Totale	Destruction Partielle	Monuments
	Hte G A R O N N E	
	LABADERQUE	
	Hte M A R N E	
NOGENT EN BASSIGNY	CHATEAUVILLAIN ESSEY LES EAUX	
	Ht. R H I N	
	ORBEY	
	Hte S A O N E	
	ANGIREY BEULOTTE St. LAURENT BUGEY-LES-GY CHOYE St. MAURICE (Hameau Commune BUGEY-LES-GY	
	Hte S A V O I E	
BLOUX (Hameau- Commune St. JULIEN EN-GENEVOIS	BALLAISON LA BALME DE THUY BERNEX BINGY-EN VUACHE CHEVRIER (Hameau commune St. JULIEN-EN-GENEVOIS DINGY St. CLAIR ENTREMONT PETIT BORNAND PINGY LA ROCHE-S/FORON St. GINGOLPH ST. JEOIRE THONES THORENS VACHERESSE VALLEIRY	
	Hte V I E N N E	
ORADOUR-sur-GLANE	BEAUME LES MINES BEBOUEREIX COMBRET FROMENTAL GRAMONT (Hameau - Commune de St. SYLVESTRE LAFOND (Hameau- commune ROYERES) MAISON-NEUVE (hameau- commune DOUKNAZAC	

H5051-0193

ETAT DES LOCALITES DETRUITES (Suite)

Destruction Totale	Destruction Partielle	Monuments
	Hte VIENNE PONT DE NOBLAT (hameau-commune de St. LEONARD) PUY FAUD (hameau -commune ST.BONNET BRIANCE) RETOUILLERES (hameau- commune JABREILLES) SANTROT (hameau commune RAZES) SAVARY (hameau commune BLOND) St. NICOLAS COURREY THAVEYRAT (hameau- commune à BELLAC)	
St. GEMME	I N D R E LES ACCOURS -hameau - commune St. CHRISTOPHE en BAZELLE) AMBRAULT CAYENNE - hameau- commune Ste CECILE) CHATEAUROUX CHATILLON-sur-INDRE DUN LE POELLIER ECUEILLE FOMPTIN CARGILESSE ISSOUDIN LIGNAC PALLUA U POULAINE LA RACODIERE (hameau- commune Ste CECILE) TOUCHE (hameau- commune CHABRIS) ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE VALENCAY LES VILLAGES (hameau - commune St. CHRISTOPHE EN BAZELLE.	LA PERIERE (Chateau- Commune LIGNAC)
	I N D R E - L O I R E CHEMILLE S/ INDROIS MAILLE NOVANS ST. HIPPOLYTE	KERLEROUX Chateau - Commune de MANTHELAN

H5051-0194

ETAT DES LOCALITES DETRUITES (Suite)

Destruction Totale	Destruction partielle	Monuments
	I S E R E	
LA CHAPELLE -VASSIEUX LE CHEYLAS LA GARDE MALLEVAL LA VILLETTE S/ VAUJANY	BOURG D'OISANS FENEY DeOISANS PRESLES RENCUREL SECHILIENNE Ste MARIE DU MONT St. NIZIER DU MOUCHEROTTE VOIRON VOREPPE	ST. REMY PELISSIER (Chateau Commune MURINAIS)
	J U R A	
COYRIERE EPERCY (Hameau Commune SEURRE) LAC -hameau commune BONLIEU SIEGES UGNA (hameau commune de SAVIGNA)	ANNOIRE BONLIEU CHANCIA CHARCHILLA LA CHARME CHOUX COISERETTE DOMPIERRE s/MONT LARRIVOIRE LAVANCIA LONS LE SAUNIER MEUSSIA MOIRANS POISOUX SAVIGNA TASSENIERES THOIRETTE VIRY VULVOZ	MARIGNA s/ VA LOUZ (Chateau commune du même nom)
	LOIRE ET CHER	
	Hameau du BERQUIN (Commune de SELLES s/CHER	
	L O I R E Inférieure	Chateau de BELLALY en MALVILLE - Commune de MALVILLE
	L O I R E T	2 chateaux à SOLTERRE

.....

H5051-0195

ETAT DES LOCALITES DETRUITES (Suite)

Destruction Totale	Destruction Partielle	Mònuments détruits
	M A I N E & L O I R E	
	SEGRE	
	M A R N E	
	CHALONS S/MARNE (quartier de l'Eglise Notre Dame) SERMAIZE LES BAINS VITRY LE FRANÇOIS	
	MEURTHE ET MOSELLE	
MARTINCOURT ST. REMY AUX BOIS	ATHEINVILLE FRANCHEVILLE LA NEUVILLE devant BAYON MAMEY (au 3/4)	
	M E U S E	
	BEUREY S/SAULX (I/3) COUVONGES (2/3) ROBERTESPAGNE (Quasi totalité)	
	M O R B I H A N	
	St. MARCEL TOUCHES (hameau commune de GUILLAC)	
	M O S E L L E	
	ALZING (Canton de BOUZONVILLE) BOUSSEVILLER (Canton de VOLMUNSTER) BREIDENBACH (Canton de VOLMUNSTER) EPPING (canton de VOLMUNSTER) ESCHERANGE (Canton de CATTENON) HANVILLER (Canton de BITCHE) HASPELSCHIED (Canton de BITCHE) HOTTUILLER (Canton de VOLMUNSTER)	

H5051-0196

ETAT DES LOCALITES DETRUITES (Suite)

Destruction Totale	Destruction Partielle	Monuments détruites
	M O S E L L E (Suite)	
	LENGELSHEIM (Canton de VOLMUNSTER)	
	LIEDERSCHIED (canton de VOMMUNSTER)	
	LOUTZVILLER (Canton de VOLMUNSTER)	
	MOUSSEVILLER (Canton de VOLMUNSTER)	
	ORMERSVILLER (Canton de VOLMUNSTER)	
	ROLBING (Canton de VOLMUNSTER)	
	ROPPEVILLER (Canton de VOLMUNSTER)	
	SCHORBACH (canton de VOLMUNSTER)	
	SCHWEYEN (canton de VOLMUNSTER)	
	TROMBORN (canton de BOUZOUVILLE)	
	VOLMUNSTER	
	WALDHOUSE (canton de VOLMUNSTER	
	WALSCHBRONN (canton de VOLMUNSTER)	
	N I E VR E	
ARRAUX (hameau - commune de BALLERAY	DUN LES PLAGES	
DRUY PARIGNY	LAROCHEMILLAY	
FORCY(hameau- commune AUX LA VILLE	(Ferme des champs Philipon)	
CORGELLE (hameau- commune MONTARON	PLANCHEZ	
MONTSAUCHE (commune de DUN les PLAGES	MONTARON	
SANCY -hameau - commune St. FRANCHY		
	N O R D	
	LA BASSEE (Cité ouvrière)	
	WAVRIN	

H5051-0197

H5051-0198

ETAT DES LOCALITES DETRUITES (Suite)

Destruction Totale	Destruction Partielle	Monuments Détruits
	PAS de C A L A I S	
Destruction totale	destruction partielle	Monuments détruits
	COURRIERES OIGNIES	
	P U Y de D O M E	
ESTEIL		CHATEAU de CHAMEANE (monument historique incendié et dynamité) CHATEAU DE LA VALETTE (Commune de St. JEAN en VAC)
	PYRENEES ORIENTALES	
	BARCARES	
	SAONE ET LOIRE	
RECLESNE St. ENILAND	NEUILLY (Hameau commune de CERSOT)	
	S A R T H E	
	LA CHAPELLE D'ALIGNE	
	S A V O I E	
LANSLEBOURG LANS LE VILLARD MAUES	LA POUILLE (commune d' Aiguebelle) MULLAR (commune AITON) VILLARB (commune AITON) ARGENTINE BESSANS BOURNEUF BUGINE (hammeau LES BORRUES) ECOLE EN BEAUGE FONTAINE (commune de NAVES) HERMILLON MONTGIROD MONTRUNAC (commune de MONTVERNIER) LA CHAPELLE (commune de PALLUD) LES PLAINES (commune de Notre DAME du PRE) MONT A MASKEY PUSSY	

. . . . . .

ETAT DES LOCALITES DETRUITES (suite)

Destruction Totale	Destruction partielle	Monuments detruit
	S A V O I E	
	SEISSON S/ISERE ST ALBAN d'HURTIERES ST GEORGES D'HURTEMENS	
	ST JEAN D'ARVES (plusieurs hameaux) ST. JULIEN DE MAURIENNE ST MICHEL DE MAURIENNE ST SORLIN d'ARVES TERNIGNON THYL (Hameaux le Bois de Dessus Le Bois de Dessous UGINE VILLARGONDRAN.	
	S O M M E	
	SAIGNEVILLE	
	TARN & GARONNE	
	MONTPEZAT du QUERCY	
	T A R N	
	ANGLES	ANGLES (Wateau)
	TERRITOIRE DE BELFORT	
	DEPUIX DELLE (72%)	
	V E N D E E	
	BOUIN	
	V I E N N E	
	ANGLE ARCHIGNY JOUSSE	Chateau de MONTAMISE

.....

H5051-0199

ETATS DES LOCALITES DETRUITES (Suite)

Destruction Totale	Destruction partielle	Monuments détruits
	V I E N N E (Suite)	
	MONTAMISE (La roche-de Brau)	
	PONS-DES-CHANSONS (Cne de LIZAUT)	
	VIGEANT.	
	V O S G E S	
ANOULD	CHARMES	
BAN sur MEURTHE	CLEICY	
LABRESSE	CORCIEUX	
MOSSOUX (Cne de la BAFF E)	GERARDMER (9/IO)	
XONRUPT-LONGEMER	REHAINCOURT (3/4)	
	SAULCY sur MEURTHE	
	St. DIE (2/3)	
	St. LEONARD	
	GELBEPA L	
	-:-:-:-:-:-:-	

H5051-0200

H5051-0201

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Filed 31st January 1946
I.D. Mitchell
for General Secretary

EXTERMINATION OF
INNOCENT POPULATIONS
DOCUMENT BOOK

H-5051

DOSSIER D'AUDIENCE

EXTERM INATION DES POPULATIONS INNOCENTES

-:-

LIVRE DE DOCUMENTS

I ère PARTIE

Le Procureur Général :
M. CHAMPETIER de RIBES

Dossier préparé par Mr LEYRIS

Présenté par Mr DUBOST

R. F.